

**CIRCULAIRE DE
SOLLICITATION
DE PROCURATIONS
PAR LA DIRECTION
LE 28 FÉVRIER 2019**

**Avis de convocation à l'assemblée annuelle et
extraordinaire des actionnaires
qui se tiendra le 3 mai 2019**

Riche de plus de 65 ans d'expérience, TransCanada est un chef de file du développement responsable et de l'exploitation fiable d'infrastructures énergétiques nord-américaines, dans les secteurs notamment des gazoducs et des pipelines de liquides, de la production d'électricité et des installations de stockage du gaz.

Les actions ordinaires de TransCanada sont négociées à la Bourse de Toronto et à la New York Stock Exchange sous le symbole TRP.

| | |
|------------|---|
| 1 | LETTRE AUX ACTIONNAIRES |
| 2 | AVIS DE CONVOCATION À L'ASSEMBLÉE ANNUELLE ET EXTRAORDINAIRE 2019 |
| 3 | CIRCULAIRE DE SOLLICITATION DE PROCURATIONS PAR LA DIRECTION |
| 4 | Sommaire |
| 7 | À PROPOS DE L'ASSEMBLÉE DES ACTIONNAIRES |
| 7 | Remise des documents d'assemblée |
| 7 | Vote |
| 11 | Ordre du jour de l'assemblée |
| 34 | GOUVERNANCE |
| 34 | À propos de nos pratiques en matière de gouvernance |
| 61 | RÉMUNÉRATION |
| 61 | Gouvernance relative à la rémunération |
| 69 | Analyse portant sur la rémunération des administrateurs |
| 73 | Renseignements détaillés sur la rémunération des administrateurs de 2018 |
| 78 | Lettre du comité des ressources humaines aux actionnaires |
| 81 | Analyse portant sur la rémunération des hauts dirigeants |
| 108 | Renseignements détaillés sur la rémunération des hauts dirigeants de 2018 |
| 121 | AUTRES RENSEIGNEMENTS |
| 122 | ANNEXES |

Nous vous encourageons à vous inscrire à la transmission électronique de tous les documents de procuration futurs.

Si vous êtes un actionnaire inscrit, vous pouvez aller au www.investorcentre.com/transcanada et cliquer sur « Inscrivez-vous à la transmission électronique » au bas de la page. Entrez votre numéro de compte du porteur qui figure sur votre formulaire de procuration ainsi que votre code postal (si vous êtes un résident du Canada) ou votre nom de famille ou le nom de votre société (si vous n'êtes pas un résident du Canada), puis cliquez sur « Inscription ».

Si vous êtes un actionnaire non inscrit, vous pouvez aller au www.investordelivery.com et utiliser le numéro de contrôle qui figure sur votre formulaire d'instructions de vote ou aller au www.proxyvote.com, où vous pourrez cliquer sur le lien « Éliminez le papier » et suivre les instructions.

Lettre aux actionnaires

Le 28 février 2019

Madame, Monsieur,

TransCanada Corporation (TransCanada) est heureuse de vous inviter à assister à l'assemblée annuelle et extraordinaire des actionnaires ordinaires le 3 mai 2019. L'assemblée aura lieu à 10 h (heure avancée des Rocheuses) au Markin MacPhail Centre, situé dans le Parc Olympique Canada au 88 Canada Olympic Road S.W., Calgary (Alberta).

La participation à l'assemblée vous permet de rencontrer le conseil d'administration (le « conseil ») et la direction, de mieux connaître notre rendement en 2018 et notre stratégie pour l'avenir et de voter en personne sur les questions à l'ordre du jour. Si vous ne pouvez assister à l'assemblée en personne, vous pouvez voter par procuration et écouter la diffusion en direct sur notre site Web (www.transcanada.com).

La circulaire de sollicitation de procurations par la direction ci-jointe renferme des renseignements importants sur l'assemblée et sur la façon de voter. Veuillez prendre le temps de lire le document et n'oubliez pas de voter. Vous pouvez trouver de plus amples renseignements sur TransCanada dans notre rapport annuel 2018 et sur notre site Web.

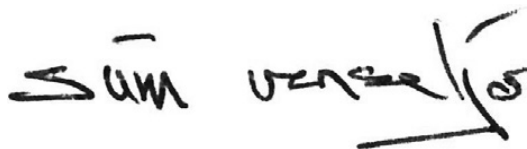
Nous aimerions adresser nos sincères remerciements à M. Kevin Benson et à M^{me} Paula Reynolds, qui quitteront le conseil le 3 mai 2019, pour les nombreuses années de loyaux services qu'ils ont consacrées à TransCanada et à nos actionnaires. M. Benson a occupé le poste d'administrateur pendant 14 années, au cours desquelles il a fourni de précieux apports au conseil et à ses comités, notamment en assurant la présidence du comité d'audit et du comité de la gouvernance. Son intégrité, son sens aigu des affaires et son leadership ont apporté une perspective inestimable à la société. M^{me} Reynolds a occupé le poste d'administratrice pendant huit années et a présidé le comité des ressources humaines pendant cinq de ces années. TransCanada a bénéficié de son expérience du secteur, et son leadership au comité des ressources humaines a grandement contribué à l'élaboration de politiques et de plans de ressources humaines solides, à la gestion des compétences et à la surveillance des programmes de rémunération, toujours dans un souci de valeur pour les actionnaires.

En juin 2018, TransCanada a eu le plaisir d'annoncer la nomination de M. Randy Limbacher au conseil. La vaste expérience de M. Limbacher dans le secteur de l'énergie, ses compétences en leadership et son sens aigu des affaires se sont déjà révélés des atouts indéniables pour le conseil. En outre, après de longues recherches, le conseil propose la candidature de M^{me} Una Power et de M. Steven Williams aux postes d'administrateur, qui possèdent tous deux de nombreuses années d'expérience du secteur. M^{me} Power a une expertise considérable dans les domaines de la comptabilité, de la finance, de la gestion des risques, de la stratégie et de la direction. M. Williams a quant à lui des compétences étendues dans les domaines de la direction, de la gouvernance, de la stratégie et des ressources humaines.

Nous vous remercions de continuer à faire confiance à TransCanada. Russ Girling, notre chef de la direction, et moi-même espérons vous voir à l'assemblée le 3 mai.

Veuillez agréer, Madame, Monsieur, nos salutations distinguées.

Le président du conseil d'administration,

The image shows a handwritten signature in black ink. The signature is written in a cursive style and appears to read 'Siim A. Vanaselja'. The signature is positioned above the printed name of the signatory.

Siim A. Vanaselja

Avis de convocation à l'assemblée annuelle et extraordinaire 2019

Vous êtes invité à notre assemblée annuelle et extraordinaire 2019 des actionnaires ordinaires :

QUAND

Le vendredi 3 mai 2019 à 10 h,
heure avancée des Rocheuses (HAR)

OÙ

Markin MacPhail Centre
Parc Olympique Canada
88 Canada Olympic Road S.W.
Calgary (Alberta)

VOTRE VOTE EST IMPORTANT

Si vous êtes un actionnaire inscrit détenant des actions ordinaires de TransCanada Corporation le 18 mars 2019, vous avez le droit de recevoir un avis de la présente assemblée, d'y assister et d'y voter.

Veuillez prendre le temps de lire la circulaire de sollicitation de procurations par la direction ci-jointe. Elle renferme des renseignements importants sur l'assemblée et explique qui peut voter et comment voter.

Par ordre du conseil d'administration,



Christine R. Johnston
Vice-présidente, Droit et secrétaire
TransCanada Corporation
Calgary (Alberta)

Le 28 février 2019

Huit points à l'ordre du jour

1. Recevoir nos états financiers consolidés audités pour l'exercice clos le 31 décembre 2018 et le rapport des auditeurs.
2. Élire les administrateurs.
3. Nommer les auditeurs et autoriser les administrateurs à fixer leur rémunération.
4. Participer au vote consultatif sur notre approche à l'égard de la rémunération des hauts dirigeants (« vote consultatif sur la rémunération »).
5. Approuver la modification de nos statuts constitutifs afin de changer notre dénomination pour TC Energy Corporation.
6. Proroger notre régime de droits des actionnaires et approuver des modifications mineures de celui-ci.
7. Examiner une proposition d'actionnaire présentée à l'annexe A de la présente circulaire.
8. Traiter toute autre question qui pourrait être dûment soumise à l'assemblée ou à toute reprise de celle-ci en cas d'ajournement.

Circulaire de sollicitation de procurations par la direction

Nous vous faisons parvenir la présente circulaire de sollicitation de procurations par la direction (circulaire) parce que vous êtes un actionnaire inscrit d'actions de TransCanada le 18 mars 2019. Vous avez le droit d'assister à notre assemblée annuelle et extraordinaire 2019 des actionnaires ordinaires et d'exercer les droits de vote rattachés à vos actions en personne ou par procuration. Si vous êtes dans l'impossibilité d'assister à l'assemblée, vous pouvez écouter la webémission en anglais sur notre site Web (www.transcanada.com).

La direction sollicite votre procuration pour l'assemblée et nous en assumons tous les frais. Nous commencerons à poster les documents relatifs aux procurations le 26 mars 2019 et fournirons aussi les documents aux courtiers, dépositaires, prête-noms et autres fiduciaires qui les transmettront aux actionnaires. Un employé de TransCanada ou un employé de Shorecrest Group peut aussi communiquer avec vous par téléphone ou par courriel pour vous encourager à voter.

Le conseil d'administration (le « conseil ») a approuvé le contenu de la présente circulaire et nous a autorisés à vous envoyer celle-ci. Nous avons aussi envoyé un exemplaire à chaque membre de notre conseil et à nos auditeurs et déposerons des exemplaires auprès des organismes gouvernementaux appropriés.

Sauf indication contraire, tous les renseignements figurant dans le présent document sont valables en date du 28 février 2019 et toutes les sommes d'argent sont exprimées en dollars canadiens.

Par ordre du conseil d'administration,



Christine R. Johnston
Vice-présidente, Droit et secrétaire
TransCanada Corporation
Calgary (Alberta)

Le 28 février 2019

Dans le présent document,

- ***vous, votre, vos*** et ***actionnaire*** désignent un porteur des actions ordinaires de TransCanada Corporation;
- ***nous, notre*** et ***TransCanada*** désignent TransCanada Corporation;
- ***les actions de TransCanada*** et les ***actions*** désignent les actions ordinaires de TransCanada Corporation, sauf indication contraire.

Notre principal établissement et les bureaux de la direction sont situés au 450-1 Street S.W., Calgary (Alberta) T2P 5H1

À propos des envois aux actionnaires

En mars 2018, nous avons demandé à tous les actionnaires inscrits et véritables de nous indiquer par écrit s'ils ne souhaitaient pas recevoir nos rapports annuels lorsqu'ils seraient disponibles.

Si vous êtes un actionnaire inscrit qui a répondu ne plus souhaiter recevoir le rapport, ou si vous êtes un actionnaire véritable qui n'a pas répondu, vous ne recevrez pas d'exemplaire. Si vous avez acheté des actions de TransCanada après le 18 mars 2019, il est aussi possible que vous ne receviez pas d'exemplaire de notre rapport annuel 2018. Nous suivons les procédures de notification et d'accès pour transmettre la circulaire et le rapport annuel 2018.

Notre rapport annuel 2018 est affiché sur notre site Web (www.transcanada.com) et sur SEDAR (www.sedar.com). Vous pouvez aussi en demander un exemplaire gratuit à notre agent des transferts :

Société de fiducie Computershare du Canada

Tél. : 1-800-340-5024 (sans frais en Amérique du Nord)
1-514-982-7959 (à l'extérieur de l'Amérique du Nord)

Courriel : transcanada@computershare.com

Sommaire

Les pages qui suivent présentent les éléments clés d'information que vous trouverez dans la présente circulaire. Vous devriez lire la circulaire en entier avant de voter.

Vote

Vous serez invités à voter sur six questions au cours de l'assemblée :

| Question | Recommandation du conseil | Pour plus d'information (pages) |
|--|---------------------------|---------------------------------|
| Élection de 12 administrateurs | En faveur | 20 |
| Nomination de KPMG s.r.l./S.E.N.C.R.L., comptables professionnels agréés, à titre d'auditeurs | En faveur | 12 |
| Vote consultatif sur la rémunération des hauts dirigeants (vote consultatif sur la rémunération) | En faveur | 61-68, 78-120 |
| Approbation de la modification de nos statuts constitutifs afin de changer notre dénomination pour TC Energy Corporation | En faveur | 13 |
| Prorogation de notre régime de droits des actionnaires et approbation de modifications mineures de celui-ci | En faveur | 15-19 |
| Examen d'une proposition d'actionnaire présentée à l'annexe A de la présente circulaire | Contre | 122-123 |

Candidats aux postes d'administrateur

| Nom | Poste | Âge | Indépendant | Administrateur depuis | % des votes à l'AGA 2018 | Membre de comités en 2018 | Présence aux réunions du conseil en 2018 | Administrateur d'autres sociétés ouvertes (nombre de conseils) |
|--|--|-----|-------------|-----------------------|--------------------------|---|--|--|
| Stéphan Crétier Dubai (Émirats arabes unis) | Président du conseil, président et chef de la direction, Corporation de sécurité Garda World | 55 | Oui | 2017 | 99,82 | Audit Santé, sécurité et environnement | 100 % | 0 |
| Russell K. Girling Calgary (Alberta) | Président et chef de la direction, TransCanada | 56 | Non | 2010 | 99,83 | – | 100 % | 1 |
| S. Barry Jackson Calgary (Alberta) | Administrateur de sociétés | 66 | Oui | 2002 | 98,83 | Audit Ressources humaines | 100 % | 1 |
| Randy Limbacher Houston (Texas) | Chef de la direction, Meridian Energy, LLC | 60 | Oui | 2018 | – | Audit Santé, sécurité et environnement | 100 % | 1 |
| John E. Lowe Houston (Texas) | Conseiller à la direction principal, Tudor, Pickering, Holt & Co., LLC | 60 | Oui | 2015 | 99,50 | Audit (président) Santé, sécurité et environnement | 100 % | 2 |
| Una Power Vancouver (C.-B.) | Administratrice de sociétés | 54 | Oui | – | – | – | – | 3 |
| Mary Pat Salomone Naples (Floride) | Administratrice de sociétés | 58 | Oui | 2013 | 99,61 | Gouvernance Santé, sécurité et environnement | 100 % | 2 |
| Indira Samarasekera Vancouver (C.-B.) | Conseillère principale, Bennett Jones LLP | 66 | Oui | 2016 | 99,67 | Audit Ressources humaines | 100 % | 3 |
| D. Michael G. Stewart Calgary (Alberta) | Administrateur de sociétés | 67 | Oui | 2006 | 99,80 | Gouvernance Santé, sécurité et environnement (président) | 100 % | 2 |
| Siim A. Vanaselja Toronto (Ontario) | Administrateur de sociétés | 62 | Oui | 2014 | 99,51 | Président du conseil Gouvernance Ressources humaines | 100 % | 3 |
| Thierry Vandal Mamaroneck (New York) | Président, Axiom Infrastructure US, Inc. | 58 | Oui | 2017 | 99,81 | Audit Santé, sécurité et environnement | 100 % | 1 |
| Steven W. Williams Calgary (Alberta) | Chef de la direction et administrateur, Suncor Énergie Inc. | 63 | Oui | – | – | – | – | 2 |

Note

- À la fin de 2018, le comité santé, sécurité et environnement a changé de nom pour devenir le comité santé, sécurité, durabilité et environnement.

Rémunération

Les programmes de rémunération de TransCanada visent à « rémunérer au rendement » en récompensant les employés, y compris nos hauts dirigeants, pour la production de résultats qui atteignent ou surpassent nos objectifs d'entreprise et soutiennent notre stratégie générale.

Afin d'attirer, d'engager et de fidéliser des employés ayant un rendement élevé, nous examinons nos programmes chaque année pour nous assurer que nous offrons une rémunération concurrentielle. Nos niveaux de rémunération cibles sont déterminés par rapport aux niveaux médians de notre groupe de référence. Un rendement réel au-delà des attentes peut mener à une rémunération supérieure à la médiane du marché.

Nos programmes de rémunération visent à aligner les intérêts des hauts dirigeants avec ceux de nos diverses parties intéressées. Le comité des ressources humaines et le conseil accordent une importance particulière à la rémunération variable, particulièrement aux intéressements à long terme, au moment de déterminer la rémunération directe totale de nos hauts dirigeants. Nos régimes d'unités d'actions à l'intention des dirigeants et d'options d'achat d'actions des hauts dirigeants encouragent tous deux la création de valeur à long terme.

Nos meilleures pratiques comprennent :

- la comparaison de la rémunération des administrateurs et des hauts dirigeants avec des groupes de référence composés de sociétés de taille comparable afin d'évaluer le caractère concurrentiel et l'équité;
- des plafonds sur les paiements de rémunération variable;
- des exigences relatives à la propriété d'actions pour nos administrateurs et hauts dirigeants;
- une politique de remboursement de la rémunération incitative (« politique de récupération ») et une politique d'interdiction de couverture;
- un vote consultatif annuel sur la rémunération ayant mené à l'approbation de la rémunération par une moyenne de 96 % des voix exprimées lors des trois dernières années.

Gouvernance

Nous estimons que de solides pratiques en matière de gouvernance améliorent le rendement de l'entreprise et profitent à toutes les parties intéressées. D'après la situation actuelle du conseil, les faits saillants de nos pratiques en matière de gouvernance sont indiqués ci-après.

| | |
|--|---|
| Taille du conseil | 12 |
| Pourcentage d'administrateurs indépendants | 92 % |
| Pourcentage de femmes siégeant au conseil | 25 % |
| Politique sur la diversité au sein du conseil | Oui + cible de 30 % d'ici la fin de 2020 |
| Situations d'appartenance commune à des conseils d'administration | 0 |
| Nombre maximal de conseils auxquels les administrateurs indépendants peuvent siéger | 4 conseils de sociétés ouverte au total |
| Âge moyen des administrateurs | 62 |
| Indépendance de tous les comités | Oui |
| Élections annuelles des administrateurs | Oui |
| Élections de chacun des administrateurs | Oui |
| Politique de vote à la majorité | Oui |
| Consultant en rémunération de la haute direction indépendant | Oui |
| Politique de récupération | Oui |
| Acquisition à double condition en cas de changement de contrôle | Oui |
| Séparation des fonctions de président du conseil et de chef de la direction | Oui |
| Âge de la retraite des administrateurs | 70 |
| Exigences relatives à la propriété d'actions des administrateurs | 4x la rétribution |
| Exigences relatives à la propriété d'actions des hauts dirigeants | 5x (chef de la direction), 3x (vice-présidents directeurs), 2x (premiers vice-présidents), 1x (vice-présidents) |
| Période pendant laquelle le chef de la direction doit conserver ses actions après son départ à la retraite | Un an |
| Séances à huis clos à chaque réunion du conseil et des comités | Oui |
| Vote annuel sur la rémunération | Oui |
| Code d'éthique des affaires | Oui |
| Évaluations annuelles du conseil, des comités et des administrateurs | Oui |
| Programme d'orientation et de formation du conseil | Oui |

Notes

- M^{me} Samarasekera et M^{me} Power siègent toutes deux au conseil de La Banque de Nouvelle-Écosse. Si elles sont élues toutes les deux à l'assemblée annuelle et extraordinaire des actionnaires, il y aura une situation d'appartenance commune à un conseil d'administration. Il a été déterminé que cette relation ne nuira pas à l'exercice de leur jugement indépendant.
- Le conseil peut renoncer à l'application de la politique de départ à la retraite des administrateurs dans des circonstances spéciales ou si un administrateur n'a pas siégé pendant sept ans au conseil lorsqu'il atteint l'âge de 70 ans.

À propos de l'assemblée des actionnaires

À titre d'actionnaire inscrit, vous avez le droit d'exercer les droits de vote rattachés à vos actions de TransCanada à l'assemblée annuelle et extraordinaire. Huit questions figurent à l'ordre du jour de l'assemblée, sur lesquelles des précisions sont données à partir de la page 11.

La section qui suit explique la façon dont les documents d'assemblée seront remis et le processus de vote.

Remise des documents d'assemblée

Nous suivons les procédures de notification et d'accès pour transmettre la circulaire et le rapport annuel 2018 à nos actionnaires inscrits et véritables.

Cela signifie que TransCanada affichera la circulaire et le rapport annuel 2018 en ligne pour que ses actionnaires puissent y accéder de façon électronique. Vous recevrez une trousse par la poste avec un avis (l'« Avis ») expliquant comment trouver et examiner la circulaire et/ou le rapport annuel 2018 de façon électronique et comment en demander une copie papier sans frais. Vous recevrez également par la poste un formulaire de procuration ou un formulaire d'instructions de vote vous permettant d'exercer les droits de vote rattachés à vos actions.

Les procédures de notification et d'accès constituent une façon respectueuse de l'environnement et économique de distribuer la circulaire et le rapport annuel 2018, puisqu'elles réduisent les coûts engagés pour l'impression, le papier et l'envoi postal.

Les actionnaires véritables suivants recevront une copie papier de la circulaire :

- les actionnaires qui ont déjà remis des instructions selon lesquelles ils préfèrent recevoir une copie papier,
- les employés du membre américain de notre groupe qui sont propriétaires d'actions de TransCanada par l'intermédiaire des régimes de retraite 401(k) de celui-ci,
- les actionnaires dont les courtiers reçoivent des documents par l'intermédiaire de Computershare.

La présente circulaire peut être consultée sur SEDAR (www.sedar.com) et sur notre site Web (www.Transcanada.com/Notice-And-Access).

Comment demander une copie papier de la circulaire

À compter du 26 mars 2019, les actionnaires inscrits pourront demander une copie papier de la circulaire et/ou du rapport

annuel 2018 pendant une période d'un an. La circulaire et/ou le rapport annuel 2018 vous seront envoyés sans frais.

Si vous aimeriez recevoir une copie papier de la circulaire et/ou du rapport annuel 2018, veuillez suivre les instructions indiquées dans l'Avis.

Les actionnaires doivent présenter leurs demandes au plus tard à **17 h, heure avancée de l'Est (HAE), le mercredi 17 avril 2019** pour recevoir une copie papier de la circulaire et/ou du rapport annuel 2018 avant l'assemblée annuelle et extraordinaire du 3 mai 2019.

Si vous demandez une copie papier de la circulaire et/ou du rapport annuel 2018, vous ne recevrez pas de nouveau formulaire de procuration (dans le cas des actionnaires inscrits) ou de nouveau formulaire d'instructions de vote (dans le cas des actionnaires véritables). Vous devez donc conserver le formulaire initial qui vous a été envoyé pour pouvoir voter.

Si vous avez des questions concernant les procédures de notification et d'accès, vous pouvez téléphoner à notre ligne Relations avec les investisseurs au 403-920-7911 ou au 1-800-361-6522.

Vote

QUI PEUT VOTER

Les actionnaires inscrits le 18 mars 2019 ont le droit de recevoir l'Avis de notre assemblée annuelle et extraordinaire 2019 des actionnaires ordinaires et d'exercer les droits de vote rattachés à leurs actions. Notre conseil a fixé cette date afin de laisser suffisamment de temps pour que les actionnaires reçoivent et examinent les documents, prennent leurs décisions pour ce qui est du vote et envoient leurs instructions de vote avant l'échéance.

Au 28 février 2019, nous avons 923 184 766 actions en circulation. Chaque action confère le droit à une voix à l'égard de toute question dûment soumise à l'assemblée et à toute reprise de celle-ci en cas d'ajournement. Sous réserve de notre politique de vote à la majorité pour les élections des administrateurs (voir la rubrique *Philosophie en matière de gouvernance – Vote à la majorité*), toutes les questions doivent être approuvées à la majorité simple des voix (50 % des voix plus une) exprimées par les actionnaires, à l'exception de la question portant sur le changement de dénomination de TransCanada, qui doit être approuvée par voie de résolution spéciale, ou aux deux tiers (66,66 %) des voix exprimées par les actionnaires.

En date du 28 février 2019, les actions privilégiées suivantes étaient en circulation :

| Actions privilégiées de premier rang | Nombre d'actions en circulation |
|--------------------------------------|---------------------------------|
| Série 1 | 9 498 423 |
| Série 2 | 12 501 577 |
| Série 3 | 8 533 405 |
| Série 4 | 5 466 595 |
| Série 5 | 12 714 261 |
| Série 6 | 1 285 739 |
| Série 7 | 24 000 000 |
| Série 9 | 18 000 000 |
| Série 11 | 10 000 000 |
| Série 13 | 20 000 000 |
| Série 15 | 40 000 000 |

Les porteurs de ces actions n'ont pas le droit de voter à l'assemblée.

Actionnaires inscrits

Si vous êtes un actionnaire inscrit, vous avez un certificat d'actions à votre nom.

Nous établirons une liste des actionnaires inscrits au 18 mars 2019, indiquant le nom de tous les actionnaires qui ont le droit de voter à l'assemblée ainsi que le nombre d'actions dont chacun est propriétaire. Notre agent des transferts, Société de fiducie Computershare du Canada (Computershare), aura une copie de la liste à son bureau de Calgary, si vous désirez la consulter pendant les heures normales d'ouverture. Computershare est située au 530 8th Avenue S.W., bureau 600, Calgary (Alberta) T2P 3S8. Tél. : 403-267-6800.

Vous pouvez aussi vérifier la liste à votre arrivée à l'assemblée.

Actionnaires non inscrits (véritables)

Vous êtes un actionnaire non inscrit ou véritable si votre courtier en valeurs mobilières, votre institution financière, votre agence de compensation, votre fiduciaire ou votre dépositaire (votre prête-nom) détient les actions pour vous dans un compte de prête-nom.

Principaux actionnaires

Nos administrateurs et nos hauts dirigeants n'ont connaissance d'aucune personne physique ou morale qui est propriétaire véritable, directement ou indirectement, de plus de 10 % de nos actions en circulation ou qui exerce une emprise sur de telles actions.

COMMENT VOTER

Vous avez deux façons de voter :

- par procuration ou
- en assistant à l'assemblée et en votant en personne.

Vote par procuration

Le vote par procuration signifie que vous donnez à quelqu'un d'autre le pouvoir d'assister à l'assemblée et d'y voter pour vous (votre fondé de pouvoir).

Vous devez retourner votre formulaire de procuration signé pour pouvoir voter par procuration.

Si vous nommez les fondés de pouvoir de TransCanada et précisez vos instructions de vote, les droits de vote rattachés à vos actions seront exercés conformément à celles-ci. Si vous ne précisez pas comment vous voulez que les droits de vote rattachés à vos actions soient exercés, ceux-ci seront exercés :

- **en faveur** des candidats aux postes d'administrateur énumérés sur le formulaire de procuration et dans la présente circulaire,
- **en faveur** de la nomination de KPMG s.r.l./S.E.N.C.R.L., comptables professionnels agréés (KPMG), à titre d'auditeurs de TransCanada et du fait d'autoriser les administrateurs à fixer leur rémunération,
- **en faveur** de notre approche à l'égard de la rémunération des hauts dirigeants, telle qu'elle est décrite dans la présente circulaire,
- **en faveur** de l'approbation de la modification de nos statuts constitutifs afin de changer notre dénomination pour :
TC Energy Corporation
Corporation TC Énergie,
- **en faveur** de la prorogation du régime de droits des actionnaires et de l'approbation de modifications mineures de celui-ci,
- **contre** la proposition d'actionnaire présentée à l'**annexe A** de la présente circulaire.

Si vous nommez quelqu'un d'autre comme fondé de pouvoir mais ne précisez pas comment vous voulez que les droits de vote rattachés à vos actions soient exercés, la personne peut exercer vos droits de vote comme elle le juge bon.

Si des modifications sont apportées aux questions à l'ordre du jour ou à toute autre question qui pourrait être dûment soumise à l'assemblée (y compris à une reprise de celle-ci en cas d'ajournement), votre fondé de pouvoir a le pouvoir discrétionnaire de voter comme bon lui semble, dans chaque cas dans la mesure permise par la loi, que la modification ou l'autre question soumise à l'assemblée soit de nature courante ou contestée.

Le président de l'assemblée peut accepter ou rejeter à son gré les procurations reçues en retard, et il n'est nullement tenu d'accepter ou de rejeter une procuration reçue en retard en particulier. Le président de l'assemblée peut renoncer à l'heure limite de réception des procurations ou la reporter sans préavis.

Vous pouvez choisir n'importe qui pour être votre fondé de pouvoir – la personne n'a pas à être un actionnaire de

TransCanada ni un des représentants de TransCanada dont le nom figure sur le formulaire de procuration. Pour nommer une personne comme fondé de pouvoir, vous devez écrire le nom de cette personne sur votre formulaire de procuration et retourner le formulaire de procuration signé à Computershare.

Vous devriez dire à cette personne que vous l'avez nommée comme fondé de pouvoir et qu'elle doit assister à l'assemblée en personne et y voter en votre nom. Votre fondé de pouvoir doit exercer les droits rattachés à vos actions selon vos instructions. Ces droits de vote ne seront pas exercés si votre fondé de pouvoir n'assiste pas à l'assemblée pour voter pour vous.

Si vous avez retourné votre formulaire de procuration signé et que vous ne nommez personne comme fondé de pouvoir, Siim A. Vanaselja, président du conseil, Russell K. Girling, président et chef de la direction, ou Christine R. Johnston, vice-présidente, Droit et secrétaire, sera nommé pour vous servir de fondé de pouvoir (les fondés de pouvoir de TransCanada) et exercer les droits de vote rattachés à vos actions ou s'abstenir de voter à l'assemblée selon vos instructions.

Actionnaires inscrits

Nous vous envoyons l'Avis directement par la poste, et votre trousse comprend un formulaire de procuration.

Vous pouvez demander une copie papier de la circulaire ou du rapport annuel en suivant les instructions indiquées dans l'Avis qui vous a été posté.

Nomination d'un fondé de pouvoir

Vous pouvez nommer les fondés de pouvoir de TransCanada dont le nom figure sur le formulaire de procuration pour exercer les droits de vote rattachés à vos actions à l'assemblée selon vos instructions. Si vous les nommez mais que vous ne donnez pas vos instructions de vote sur le formulaire, les droits de vote rattachés à vos actions seront exercés **en faveur** de chaque question à l'ordre du jour.

Vous pouvez décider de nommer quelqu'un d'autre pour vous représenter et exercer les droits de vote rattachés à vos actions à l'assemblée. Inscrivez le nom de cette personne en caractères d'imprimerie dans l'espace en blanc réservé à cette fin sur le formulaire de procuration. Si vous ne précisez pas comment exercer les droits de vote rattachés à vos actions, votre fondé de pouvoir peut exercer ceux-ci comme bon lui semble.

Prenez le temps de lire les questions à l'ordre du jour (voir la page 11), puis remplissez le formulaire de procuration qui vous a été envoyé par la poste, signez-le et datez-le, et postez-le dans l'enveloppe fournie à cette fin. Computershare doit recevoir le formulaire rempli **au plus tard à midi (HAE) le mercredi 1^{er} mai 2019.**

S'il n'y a pas d'enveloppe dans votre trousse, utilisez une enveloppe vierge et adressez-la à :

Société de fiducie Computershare du Canada
Stock Transfer Services
100 University Avenue, 8th Floor,
Toronto (Ontario) M5J 2Y1

Si vous désirez donner vos instructions de vote par téléphone ou sur Internet, vous devez le faire **au plus tard à midi (HAE) le mercredi 1^{er} mai 2019.** Reportez-vous aux instructions figurant sur votre formulaire de procuration.

Présence à l'assemblée et vote en personne

Si vous désirez assister à l'assemblée et y voter en personne, ne remplissez pas le formulaire de procuration. Inscrivez-vous simplement auprès de Computershare à votre arrivée à l'assemblée.

Vous pouvez assister à l'assemblée même si vous avez déjà donné vos instructions de vote, mais vous ne pourrez pas voter de nouveau à l'assemblée à moins de révoquer votre procuration comme il est décrit ci-après.

Actionnaires non inscrits (véritables)

Votre courtier, son mandataire ou son prête-nom ne peut exercer les droits de vote rattachés à vos actions de TransCanada que s'il a reçu de votre part des instructions de vote appropriées. Si vous êtes un actionnaire véritable, votre trousse comprend un formulaire d'instructions de vote. Veuillez remplir le formulaire et suivre les instructions de retour figurant sur le formulaire.

Le formulaire d'instructions de vote est semblable à un formulaire de procuration; cependant, il ne peut qu'indiquer à l'actionnaire inscrit comment exercer les droits de vote rattachés à vos actions. Vous ne pouvez utiliser le formulaire pour exercer les droits de vote rattachés à vos actions directement.

Votre courtier est tenu par la loi de recevoir vos instructions de vote avant d'exercer les droits de vote rattachés à vos actions. Chaque courtier a ses propres procédures d'expédition et ses propres instructions pour le retour du formulaire d'instructions de vote rempli, aussi assurez-vous de suivre les instructions fournies dans votre trousse.

La plupart des courtiers délèguent la responsabilité de l'obtention d'instructions de leurs clients à Broadridge Investor Communications Corporation (Broadridge). Broadridge ou un autre intermédiaire, selon le cas, envoie par la poste les documents de procuration et le formulaire d'instructions de vote aux actionnaires véritables à nos frais.

Le formulaire d'instructions de vote nommera les mêmes représentants de TransCanada qui sont énumérés à la page 8 pour agir à titre de fondés de pouvoir de TransCanada.

Vous pouvez demander une copie papier de la circulaire ou du rapport annuel en suivant les instructions indiquées dans l’Avis qui vous a été posté.

Présence à l’assemblée et vote en personne

Vous pouvez assister à l’assemblée et voter en personne ou vous pouvez nommer quelqu’un d’autre pour assister à l’assemblée et donner vos instructions de vote. Inscrivez votre nom ou le nom de la personne que vous nommez en caractères d’imprimerie dans l’espace en blanc prévu dans le formulaire d’instructions de vote. Remplissez le reste du formulaire, puis postez-le à Broadridge (ou à votre courtier, selon les instructions figurant sur votre formulaire d’instructions de vote) dès que possible. Votre trousse renferme aussi des instructions au cas où vous préféreriez donner vos instructions de vote par téléphone ou sur Internet. Vous pouvez assister à l’assemblée même si vous avez déjà donné vos instructions de vote, mais vous ne pouvez voter de nouveau à l’assemblée à moins de révoquer votre procuration comme il est décrit ci-après.

Broadridge compile les résultats de toutes les instructions qu’il reçoit des actionnaires véritables et communique les instructions de vote appropriées à notre agent des transferts.

MODIFICATION DE VOTRE VOTE

Actionnaires inscrits

Si vous changez d’idée et que vous voulez révoquer votre procuration, vous devez nous en aviser par écrit. Signez une déclaration écrite (ou demandez à votre représentant de signer une déclaration, avec votre autorisation écrite) et envoyez-la à :

Secrétaire
TransCanada Corporation
450 - 1 Street S.W.
Calgary (Alberta) T2P 5H1
Télec. : 403-920-2467

Nous devons recevoir l’avis **au plus tard à midi (HAE) le mercredi 1^{er} mai 2019**, ou le dernier jour ouvrable avant le jour de la reprise de l’assemblée en cas d’ajournement. Vous pouvez aussi donner l’avis au président de l’assemblée en personne à l’assemblée.

Si vous avez donné vos instructions de vote par téléphone ou sur Internet, vous pouvez révoquer ou modifier votre vote en envoyant vos nouvelles instructions de nouveau, pourvu qu’elles soient reçues **au plus tard à midi (HAE) le mercredi 1^{er} mai 2019**, ou le dernier jour ouvrable avant le jour de la reprise de l’assemblée en cas d’ajournement. Un vote exercé à une date et à une heure ultérieures remplacera un vote antérieur.

Actionnaires non inscrits (véritables)

Si vous changez d’idée, veuillez communiquer avec votre courtier ou votre prête-nom.

COMMENT LES VOTES SONT COMPTÉS

À titre d’agent des transferts, Computershare compte et compile les votes pour notre compte afin de garantir que ceux-ci sont confidentiels. Elle ne nous montre le bulletin de vote ou le formulaire de procuration que dans les cas suivants :

- elle y est tenue par la loi,
- il y a une course aux procurations,
- il y a des commentaires écrits sur le formulaire de procuration.

RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES

Sollicitation de procurations

La direction de TransCanada sollicite votre procuration. Les frais liés à cette sollicitation seront payés par TransCanada. Les procurations seront sollicitées par la poste, en personne, par téléphone ou au moyen de communications électroniques. TransCanada a retenu les services de Shorecrest Group (« Shorecrest ») afin d’obtenir de l’aide à l’égard de ses communications avec les actionnaires et de la sollicitation de procurations au Canada et aux États-Unis, et elle assumera le coût de ces services, dont le total est estimé à environ 40 000 \$ plus les frais remboursables. Shorecrest est située au 67 Yonge St., Suite 901, Toronto (Ontario) M5E 1J8.

Incapable d’assister à l’assemblée?

Nous aurons une webémission en direct de notre assemblée en anglais sur notre site Web – allez à www.transcanada.com pour en savoir davantage.

Ordre du jour de l'assemblée

Notre assemblée annuelle et extraordinaire traitera de huit questions :

ÉTATS FINANCIERS – reportez-vous à notre rapport annuel 2018 (affiché au www.transcanada.com). Vous recevrez nos états financiers consolidés pour l'exercice clos le 31 décembre 2018 et le rapport des auditeurs. Ces documents ont été déposés auprès des organismes de réglementation gouvernementaux appropriés et sont inclus dans notre rapport annuel 2018. Nous transmettons le rapport annuel en suivant les procédures de notification et d'accès (voir la page 7). Nous vous envoyons par la poste une copie papier du rapport annuel si vous nous avez donné des instructions selon lesquelles vous préférez recevoir une copie papier, ou vous pouvez demander une copie papier de la manière indiquée dans l'Avis (voir la page 7). Notre rapport annuel 2018 est également affiché en anglais et en français sur notre site Web (www.transcanada.com) ou vous pouvez en demander un exemplaire à notre secrétaire ou à notre service de relations avec les investisseurs.

ADMINISTRATEURS – reportez-vous à la page 20.

Vous voterez afin d'élire 12 administrateurs au conseil. Les profils des administrateurs à partir de la page 21 donnent des renseignements importants sur chaque candidat à un poste d'administrateur, notamment ses antécédents, son expérience et les autres conseils de sociétés ouvertes auxquels il siège. À l'exception de M^{me} Power et de M. Williams, tous les candidats à un poste d'administrateur siègent actuellement à notre conseil, et nous avons indiqué leur présence en 2018, la valeur des actions ou des unités d'actions différées (UAD) de TransCanada qu'ils détiennent actuellement (leur *investissement à risque*) ainsi que leurs résultats d'élection pour l'assemblée annuelle 2018. Vous pouvez trouver de plus amples renseignements sur leur investissement à risque aux pages 75 et 76.

Tous les administrateurs sont élus pour un mandat de un an.

- | | | |
|-----------------------|------------------------|--------------------------|
| 1. Stéphan Crétier | 5. John E. Lowe | 9. D. Michael G. Stewart |
| 2. Russell K. Girling | 6. Una Power | 10. Siim A. Vanaselja |
| 3. S. Barry Jackson | 7. Mary Pat Salomone | 11. Thierry Vandal |
| 4. Randy Limbacher | 8. Indira Samarasekera | 12. Steven W. William |

Le conseil vous recommande de voter **en faveur** des candidats à un poste d'administrateur :

IL EST RÉSOLU d'élire les administrateurs énumérés dans la circulaire de TransCanada datée du 28 février 2019 pour un mandat se terminant à la prochaine assemblée annuelle des actionnaires ou lorsque leur remplaçant est élu ou nommé, selon la première de ces éventualités.

À propos du quorum

Nous devons avoir un *quorum* afin que l'assemblée ait lieu.

Le quorum est constitué de deux personnes présentes en personne à l'assemblée qui ont le droit d'y voter et qui représentent au moins 25 % des actions émises et en circulation de TransCanada. Les deux personnes ont le droit de voter en leur propre nom, par procuration ou à titre de représentant dûment autorisé d'un actionnaire.

AUDITEURS

Vous voterez à l'égard de la nomination des auditeurs. Les auditeurs demeureront en fonction jusqu'à la clôture de la prochaine assemblée annuelle des actionnaires.

Le conseil recommande que KPMG soit nommé à titre d'auditeurs. Des représentants de KPMG assisteront à l'assemblée, auront l'occasion de faire une déclaration et répondront aux questions.

KPMG sont nos auditeurs externes depuis 1956 et ont confirmé qu'ils sont **indépendants** par rapport à TransCanada au sens des règles pertinentes et des interprétations connexes prescrites par les organismes professionnels compétents au Canada ainsi que des exigences juridiques applicables.

Le tableau ci-dessous indique les services que KPMG a fournis au cours des deux derniers exercices et les honoraires que nous lui avons versés :

| (en millions de \$) | 2018 | 2017 |
|--|-------------|-------------|
| Honoraires d'audit | 10,3 | 9,7 |
| <ul style="list-style-type: none">audit des états financiers consolidés annuelsservices liés aux dépôts ou aux missions prévus par la loi et réglementairesexamen des états financiers consolidés intermédiaires et des renseignements figurant dans divers prospectus et autres documents relatifs aux placements de valeurs mobilières | | |
| Honoraires pour services liés à l'audit | 0,1 | 0,1 |
| <ul style="list-style-type: none">services liés à l'audit des états financiers des fiducies pour la cessation d'exploitation de pipelines et de certains régimes d'avantages sociaux postérieurs au départ à la retraite de TransCanada | | |
| Honoraires pour services fiscaux | 1,2 | 0,8 |
| <ul style="list-style-type: none">planification fiscale et questions de conformité fiscale canadiennes et internationales, y compris l'examen de déclarations d'impôt sur le revenu et d'autres documents de nature fiscale à produire | | |
| Autres honoraires | 0,2 | 0,2 |
| <ul style="list-style-type: none">services de traduction en français | | |
| Total des honoraires | 11,8 | 10,8 |

Vous voterez aussi afin d'autoriser les administrateurs à fixer la rémunération des auditeurs.

Le conseil vous recommande de voter **en faveur** de la nomination de KPMG à titre d'auditeurs pour un mandat se terminant à la clôture de notre prochaine assemblée annuelle des actionnaires :

IL EST RÉSOLU de nommer KPMG à titre d'auditeurs de TransCanada pour un mandat prenant fin à la clôture de notre prochaine assemblée annuelle des actionnaires et d'autoriser les administrateurs à fixer leur rémunération.

VOTE CONSULTATIF SUR NOTRE APPROCHE À L'ÉGARD DE LA RÉMUNÉRATION DES HAUTS DIRIGEANTS

Vous aurez l'occasion de participer à un vote consultatif sur notre approche à l'égard de la rémunération des hauts dirigeants. Selon le conseil, le vote est utile parce qu'il rend les administrateurs responsables envers les actionnaires de leurs décisions relatives à la rémunération des hauts dirigeants et qu'il fournit une rétroaction précieuse.

Bien que le vote ne lie pas le conseil, celui-ci tiendra compte des résultats lorsqu'il examinera les politiques, les procédures et les décisions relatives à la rémunération à l'avenir. Nous communiquerons les résultats du vote consultatif dans notre rapport sur les résultats du vote pour l'assemblée, qui sera affiché sur notre site Web (www.transcanada.com) et sur SEDAR (www.sedar.com).

Depuis 2010, nous avons tenu des votes consultatifs annuels sur la rémunération à nos assemblées annuelles des actionnaires. Au cours des trois dernières années, ces votes consultatifs ont été approuvés à 97,47 % en 2016, à 97,39 % en 2017 et à 94,02 % en 2018. Les résultats du vote confirment qu'une majorité importante des actionnaires ont accepté notre approche à l'égard de la rémunération des hauts dirigeants.

Le conseil vous recommande de voter **en faveur** de notre approche à l'égard de la rémunération des hauts dirigeants :

IL EST RÉSOLU, à titre consultatif et sans diminuer le rôle et les responsabilités du conseil de TransCanada, que les actionnaires acceptent l'approche à l'égard de la rémunération des hauts dirigeants présentée dans la circulaire de TransCanada datée du 28 février 2019.

MODIFICATION DES STATUTS POUR CHANGER LA DÉNOMINATION SOCIALE

Puisqu'il s'agit d'une résolution spéciale, le changement de dénomination doit être approuvé au moins aux deux tiers (66,66 %) des voix exprimées par les actionnaires, en personne ou par procuration.

Vous voterez sur une résolution spéciale approuvant la modification des statuts de TransCanada afin de changer notre dénomination « TransCanada Corporation » pour :

TC Energy Corporation
Corporation TC Énergie

Cette nouvelle dénomination exprime plus clairement l'ensemble de nos activités commerciales, qui comprennent les pipelines, la production d'électricité et le stockage d'énergie, et reflète la croissance continentale de notre entreprise qui compte maintenant des actifs essentiels et des employés à la grandeur du Canada, des États-Unis et du Mexique. Elle met en évidence l'étendue de nos activités et notre fière histoire en tant que société qui approvisionne des millions de personnes en énergie de manière sécuritaire et responsable jour après jour. Nous croyons également ce que la nouvelle dénomination unifiera davantage les employés et nous permettra de nous rapprocher de nos diverses parties intéressées.

Nous avons l'intention de conserver le symbole boursier TRP à la Bourse de Toronto (TSX) et au New York Stock Exchange (NYSE). La dénomination TC Energía sera utilisée au Mexique, mais il n'est pas nécessaire de l'inclure dans la modification des statuts.

Si le changement de notre dénomination est approuvé, il prendra effet à la date de délivrance d'un certificat de modification par le directeur conformément à la *Loi canadienne sur les sociétés par actions*. Nous prévoyons obtenir le certificat de modification peu après l'assemblée annuelle et extraordinaire des actionnaires.

Le changement n'aura pas d'incidence sur la validité des certificats d'actions actuellement en circulation de TransCanada, et les actionnaires n'auront pas à remettre ou à échanger les certificats d'actions qu'ils détiennent. Après la date de prise d'effet, les actionnaires pourront échanger leurs certificats d'actions auprès de Computershare, notre agent des transferts. Chaque certificat d'actions existant qui indique la dénomination actuelle de la Société continuera d'être un certificat d'actions valide jusqu'à ce qu'il soit transféré, réenregistré ou échangé par ailleurs.

Nos statuts actuels peuvent être consultés sur notre site Web (www.transcanada.com) ou sur SEDAR.

Le conseil vous recommande de voter *en faveur* de la résolution spéciale visant à modifier les statuts.

IL EST RÉSOLU ce qui suit :

- 1. Sous réserve de l'acceptation de Corporations Canada, de la Bourse de Toronto et du New York Stock Exchange, les statuts de TransCanada Corporation sont modifiés afin que la dénomination de TransCanada soit changée pour :***

TC Energy Corporation

Corporation TC Énergie

et afin de prévoir que la Société peut utiliser sa dénomination en anglais ou en français ou dans une combinaison de ces deux langues dans tout territoire.

- 2. Les administrateurs de la Société sont autorisés, à leur seule appréciation et sans autre approbation des actionnaires, à révoquer, à reporter et/ou à abandonner la présente résolution à tout moment avant le dépôt des clauses modificatrices et sont également autorisés à apporter des modifications corrélatives au besoin à tout autre document ou instrument de la Société pour refléter le changement de dénomination sans autre approbation des actionnaires.***

RÉGIME DE DROITS DES ACTIONNAIRES

Vous voterez afin de proroger notre régime de droits des actionnaires et d'approuver les modifications de celui-ci comme il est décrit dans la présente circulaire et affiché sur notre site Web (www.transcanada.com). Des modifications mineures du régime de droits des actionnaires sont proposées.

Le Conseil vous recommande de voter **en faveur** du régime de droits des actionnaires.

IL EST RÉSOLU d'approuver le régime de droits des actionnaires de TransCanada de la façon suivante :

- **proroger et approuver la convention relative au régime de droits des actionnaires modifiée et mise à jour datée du 3 mai 2019 et intervenue entre TransCanada et Computershare, à titre d'agent pour les droits,**
- **autoriser les dirigeants ou les administrateurs de TransCanada à prendre des mesures afin de signer les documents ou les actes nécessaires pour l'approbation du régime de droits des actionnaires.**

Le conseil estime que la prorogation, la modification et la mise à jour du régime de droits des actionnaires sont dans l'intérêt de TransCanada et de ses actionnaires. Si les actionnaires approuvent la prorogation et la modification du régime, celui-ci expirera à la levée de notre assemblée annuelle 2022 (à moins qu'ils ne votent pour le prolonger à ce moment-là). Si la majorité des actionnaires qui votent sur la résolution ne l'approuvent pas, le régime de droits des actionnaires prendra fin et les droits cesseront d'avoir effet.

| Historique du régime de droits des actionnaires | |
|---|---|
| 1994 | TransCanada PipeLines Limited (« TCPL ») met en oeuvre le régime de droits des actionnaires de TCPL en décembre (ce régime est modifié en 1995, en 1998 et en 2001 avec l'approbation des actionnaires de TCPL). |
| 2003 | Dans le cadre de notre arrangement avec TCPL, le 15 mai, nous adoptons le régime qui devient notre nouveau régime de droits des actionnaires, en conservant essentiellement les mêmes conditions, en sa version modifiée. |
| 2004 | Les actionnaires prorogent et approuvent le régime de droits des actionnaires le 23 avril. |
| 2007 | Les actionnaires approuvent des modifications mineures du régime de droits des actionnaires afin qu'il soit conforme à la nouvelle génération des régimes de droits au Canada le 27 avril. |
| 2010 | Les actionnaires prorogent et approuvent le régime de droits des actionnaires le 30 avril. |
| 2013 | Les actionnaires prorogent et approuvent le régime de droits des actionnaires avec des modifications mineures au préambule afin de clarifier le but du régime de droits des actionnaires le 26 avril. |
| 2016 | Les actionnaires prorogent et approuvent le régime de droits des actionnaires le 29 avril. |

Contexte

Notre régime de droits des actionnaires vise à protéger les droits de nos actionnaires, à faire en sorte qu'ils soient traités équitablement et à maximiser la valeur s'il y a une offre publique d'achat visant TransCanada.

Nous sommes tenus de faire approuver le régime par les actionnaires tous les trois ans.

En examinant notre régime de droits des actionnaires cette année, le conseil a passé en revue les modalités et les objectifs de notre régime et a vérifié si des changements législatifs ou d'autres faits nouveaux étaient survenus depuis que le régime de droits des actionnaires a été approuvé pour la dernière fois.

Modifications proposées

Le 25 février 2016, les Autorités canadiennes en valeurs mobilières (les « ACVM ») ont annoncé des modifications du régime des offres publiques d'achat qui ont pris effet le 9 mai 2016. Les modifications des ACVM ont modifié le délai minimal pendant lequel une offre publique d'achat doit être maintenue pour les dépôts de titres en réponse à celle-ci en faisant passer ce délai de 35 à 105 jours et en accordant à l'émetteur visé la possibilité d'abrèger volontairement ce délai pour autant qu'il ne soit pas inférieur à 35 jours. De plus, le délai minimal peut être abrégé en raison de l'existence de certaines offres publiques d'achat concurrentes ou d'autres opérations de changement de contrôle.

Par conséquent, la seule modification de fond proposée du régime de droits des actionnaires est la prolongation du délai pendant lequel une offre permise doit être maintenue uniquement pour tenir compte des modifications apportées au régime des offres publiques d'achat par les ACVM. Afin que la définition d'une offre permise dans le régime demeure conforme au délai minimal pendant lequel une offre publique d'achat doit être maintenue aux termes de la législation en valeurs mobilières canadienne applicable, les modifications proposées du régime de droits des actionnaires comprennent ce qui suit :

- la modification de la définition d'une « offre permise » (*permitted bid*) afin de prévoir qu'une telle offre doit être maintenue pendant au moins 105 jours ou tout délai plus court pendant lequel une offre publique d'achat doit être maintenue pour les dépôts de titres, dans les circonstances pertinentes, aux termes de la législation en valeurs mobilières canadienne,
- certaines autres modifications d'ordre technique et administratif ne touchant pas le fond, notamment afin de rendre le délai pendant lequel une « offre permise concurrente » (*competing permitted bid*) doit être maintenue en cours conforme au nombre minimal de jours requis par la législation en valeurs mobilières canadienne, de permettre l'inscription en compte des droits et de prévoir une exception pour certaines acquisitions dispensées.

Une version soulignée de notre régime de droits des actionnaires indiquant les modifications proposées peut être consultée sur notre site Web (www.transcanada.com).

Sommaire du régime

Le texte qui suit n'est qu'un sommaire de notre régime de droits des actionnaires en sa version modifiée proposée (comme il est précisé ci-après). Le texte intégral du régime de droits des actionnaires est affiché sur notre site Web (www.transcanada.com). Vous pouvez également communiquer avec notre secrétaire pour en recevoir une copie.

Offres permises

Une offre publique d'achat qui comporte l'achat de 20 % ou plus de nos actions est considérée comme une offre permise lorsqu'elle satisfait aux exigences suivantes qui la rendent équitable pour tous les actionnaires :

- une note d'information est publiée, informant tous les actionnaires de l'offre,
- l'offre est présentée à tous les actionnaires,
- l'offre est valide pendant un délai minimal de 105 jours ou tout délai abrégé pendant lequel une offre publique d'achat doit être maintenue pour les dépôts de titres, dans les circonstances pertinentes, aux termes de la législation en valeurs mobilières canadienne,
- les actions déposées en réponse à l'offre publique d'achat peuvent faire l'objet d'une prise de livraison uniquement après ce délai minimal et uniquement si plus de 50 % du total de nos actions en circulation détenues par les actionnaires indépendants (c.-à-d. les actionnaires autres que l'initiateur, les membres de son groupe et toute personne agissant conjointement ou collectivement avec d'autres) ont été déposées sans que leur dépôt ne soit révoqué,
- dès que plus de 50 % des actions détenues par les actionnaires indépendants ont été déposées en réponse à l'offre publique d'achat, l'initiateur doit en faire l'annonce publiquement et maintenir l'offre pendant une période supplémentaire de 10 jours ouvrables afin de permettre tout dépôt supplémentaire d'actions.

Le régime de droits des actionnaires permet que des offres permises concurrentes soient faites pendant qu'une offre permise est en cours, pourvu que les offres concurrentes puissent être acceptées au moins pendant le nombre minimal de jours requis par la législation en valeurs mobilières canadienne.

Le conseil continue d'avoir le pouvoir d'exercer ses responsabilités et de faire des recommandations aux actionnaires, au besoin, pendant que des offres permises sont en cours.

Événements de prise de contrôle

L'acquisition de 20 % ou plus de nos actions par une personne (un « acquéreur ») est considérée comme un événement de prise de contrôle lorsqu'elle ne satisfait pas aux exigences d'une offre permise.

Notre régime de droits des actionnaires prévoit certaines exceptions lorsque l'acquisition de 20 % ou plus de nos actions ne crée pas d'acquéreur et n'engendre pas d'événement de prise de contrôle, notamment lorsque des investisseurs institutionnels acquièrent 20 % ou plus de nos actions s'ils ne font pas d'offre publique d'achat ou ne font pas partie d'un groupe qui fait une offre publique d'achat. Les investisseurs institutionnels comprennent les gestionnaires de placements, les sociétés de fiducie, les organismes créés par une loi, les mandataires de la Couronne et les gestionnaires ou fiduciaires de régimes de retraite ou de fonds communs de placement.

Droits de TransCanada

Le 15 mai 2003, nous avons émis un droit de TransCanada pour chaque action ordinaire en circulation et pour chaque action ordinaire que nous avons émise après cette date et avons rattaché chacun de ces droits à chacune de ces actions.

Ces droits se séparent de nos actions et les actionnaires peuvent alors exercer leurs droits et les transférer ou les négocier séparément 10 jours de bourse après la première des dates suivantes à survenir : (i) la date du lancement ou de l'annonce publique d'une offre publique d'achat visant nos actions (qui n'est pas une offre permise), (ii) la date à laquelle une offre permise ou une offre permise concurrente cesse d'être une offre permise ou une offre permise concurrente, selon le cas, et (iii) la date à laquelle il est annoncé ou communiqué publiquement qu'une personne est devenue un acquéreur (le « moment de séparation »).

Après le moment de séparation et avant un événement de prise de contrôle, chaque droit permet aux actionnaires d'acheter une action de TransCanada au triple du cours (le « prix d'exercice ») après rajustement pour tenir compte des dispositions antidilution.

Après un événement de prise de contrôle, chaque droit permet aux actionnaires autres qu'un acquéreur d'acheter le nombre d'actions dont le cours total correspond au double du prix d'exercice (dans les faits, le cours de chaque action correspondra à la moitié du cours).

L'émission de droits n'est pas initialement dilutive, mais notre bénéficiaire par action déclaré compte tenu de la dilution ou compte non tenu de la dilution peut être touché après la survenance d'un événement de prise de contrôle. Vous pouvez subir une dilution importante si vous n'exercez pas vos droits de TransCanada à la survenance d'un événement de prise de contrôle.

Les droits détenus par un acquéreur sont nuls en cas d'événement de prise de contrôle. Les droits ne peuvent être exercés si les actions sont acquises dans le cadre d'une offre permise.

À propos des droits et des actions

Les droits de TransCanada sont imprimés sur des certificats d'actions et ne peuvent être transférés séparément des actions avant le moment de séparation.

Au moment de séparation, toutefois, les titulaires de droits reçoivent des certificats de droits de TransCanada qui peuvent être transférés, et les droits sont négociés séparément de nos actions.

Renonciation au régime de droits des actionnaires

Le conseil, agissant de bonne foi, peut, jusqu'à la survenance d'un événement de prise de contrôle, renoncer à l'application du régime de droits des actionnaires à l'égard d'un événement de prise de contrôle particulier (appelé une acquisition exonérée) si une note d'information relative à une offre publique d'achat est distribuée à tous les porteurs de nos actions. La renonciation s'appliquera également à toute autre offre publique d'achat et à toute autre note d'information qui est distribuée aux porteurs de nos actions avant que l'offre initiale expire.

Le conseil peut aussi renoncer à l'application du régime de droits des actionnaires si l'acquéreur réduit sa propriété véritable à moins de 20 % de toutes les actions en circulation.

Rachat de droits

Le conseil peut racheter chaque droit à 0,00001 \$ par droit, pourvu qu'il obtienne l'approbation de la majorité des actionnaires (ou des titulaires de droits après le moment de séparation) à une assemblée convoquée à cette fin.

Le conseil rachètera également les droits une fois qu'une offre permise, une offre permise concurrente ou une acquisition exonérée est réalisée, et il n'a pas besoin de l'approbation des actionnaires pour le faire.

Conventions de dépôt

Vous ainsi que d'autres actionnaires de TransCanada pouvez conclure une convention de dépôt avec un initiateur. Vous devenez alors une personne assujettie parce que vous vous engagez à déposer vos actions en réponse à l'offre publique d'achat (l'« offre en cause ») sans engendrer d'événement de prise de contrôle.

Une convention de dépôt doit vous permettre de révoquer le dépôt de vos actions afin que vous puissiez les déposer en réponse à une autre offre publique d'achat ou opération qui offre une plus grande valeur, si, selon le cas :

- le prix d'offre pour chaque action est supérieur au prix d'offre prévu par l'offre en cause,
- le prix d'offre dépasse le prix d'offre prévu par l'offre en cause d'un montant déterminé, pourvu que le montant déterminé ne corresponde pas à plus de 7 % de plus que le prix d'offre prévu par l'offre en cause,
- le nombre d'actions que vous déposez dépasse le nombre d'actions visé par l'offre en cause d'un montant déterminé, pourvu que le montant déterminé soit égal ou inférieur à 7 % et que le prix d'offre ne soit pas inférieur au prix d'offre prévu par l'offre en cause.

La convention de dépôt doit satisfaire aux deux autres exigences suivantes :

- une copie de la convention de dépôt doit être mise à la disposition de TransCanada et du public aux fins d'examen,
- la personne assujettie n'accepte pas de payer des frais de rupture ou des frais complémentaires, des pénalités, le remboursement des frais ou d'autres montants qui totalisent plus que la somme de :
a) 2,5 % de la valeur à payer à la personne assujettie aux termes de l'offre en cause et b) 50 % de la différence entre le montant que la personne assujettie recevrait aux termes d'une autre offre publique d'achat ou opération et le montant qu'elle aurait reçu aux termes de l'offre en cause, si elle ne dépose pas ses actions en réponse à l'offre en cause ou si elle en révoque le dépôt afin de les déposer en réponse à une autre offre ou opération.

Une convention de dépôt peut aussi prévoir un droit de préemption, un délai ou une autre restriction, afin de donner à l'initiateur la possibilité d'égaliser des conditions telles qu'un prix ou un nombre de titres plus élevé, pourvu que l'actionnaire puisse accepter une autre offre ou déposer ses actions en réponse à une autre opération.

Modification du régime de droits des actionnaires

Le conseil peut apporter des modifications au régime de droits des actionnaires si la majorité des voix exprimées par les actionnaires (ou les titulaires de droits si le moment de séparation est arrivé) à une assemblée convoquée à cette fin sont en faveur des modifications.

Le conseil peut corriger des erreurs d'écriture et typographiques et apporter d'autres modifications administratives ou apporter des modifications exigées par la loi, dans chaque cas, sans l'approbation des actionnaires.

PROPOSITION D'ACTIONNAIRE

Nous avons reçu une proposition d'actionnaire. La proposition d'actionnaire, la déclaration à l'appui de celle-ci et notre réponse à celle-ci sont présentées à l'*annexe A*.

Le conseil vous recommande de voter **contre** la proposition d'actionnaire.

AUTRES QUESTIONS

La seule proposition d'actionnaire que nous avons reçue pour l'assemblée est celle qui figure ci-dessus. Le conseil et la direction n'ont connaissance d'aucune autre question devant être dûment soumise à l'assemblée.

LES CANDIDATS À UN POSTE D'ADMINISTRATEUR

Nos statuts stipulent actuellement que le conseil doit compter un minimum de 8 et un maximum de 15 administrateurs. Le conseil a établi que 12 administrateurs seront élus cette année.

Le conseil estime que cette taille est appropriée d'après l'envergure de notre entreprise, les compétences et l'expérience des candidats à un poste d'administrateur et les quatre comités permanents et pour permettre une prise de décisions efficace. Il estime que tous les candidats à un poste d'administrateur sont tout à fait aptes à siéger au conseil.

Chaque candidat à un poste d'administrateur a exprimé son consentement à siéger à notre conseil jusqu'à notre prochaine assemblée annuelle des actionnaires.

S'ils sont élus, ils siégeront aussi au conseil de TCPL, notre principale filiale active.

Deux des candidats à un poste d'administrateur sont mis en candidature pour la première fois. M^{me} Power et M. Williams possèdent une vaste expérience dans les domaines de la direction, de la gouvernance et des infrastructures énergétiques intermédiaires.

Parmi les 12 candidats à un poste d'administrateur, 11 (92 %) sont *indépendants* au sens des lois, des règlements et des politiques sur les valeurs mobilières américains applicables et canadiens et des règles applicables de la TSX et du NYSE, les deux bourses auxquelles les actions de TransCanada sont inscrites. La seule exception est Russell K. Girling en raison de son rôle à titre de président et chef de la direction.

Les profils présentés aux pages suivantes indiquent les avoirs de chaque administrateur en actions de TransCanada au 20 février 2018 et à la date de la présente circulaire. Les UAD sont calculées en fonction de la rétribution versée en 2018 et des équivalents de dividendes crédités jusqu'au 31 janvier 2018 et au 31 janvier 2019. Les profils indiquent aussi l'année au cours de laquelle il s'est joint au conseil et a siégé de façon continue à titre d'administrateur de TransCanada (ou de TCPL avant 2003 lorsqu'elle est devenue une filiale en propriété exclusive de TransCanada). Tous les candidats à un poste d'administrateur sont résidents canadiens, sauf M. Limbacher, M. Lowe, M^{me} Salomone et M. Vandal, qui sont résidents américains, et M. Crétier, qui est résident des Émirats arabes unis. M. Crétier et M. Vandal ont également la citoyenneté canadienne.

Nous avons des exigences relatives à la propriété d'actions pour nos administrateurs et nos hauts dirigeants afin d'harmoniser leurs intérêts avec ceux de nos actionnaires.

Au 28 février 2019, tous nos administrateurs respectent notre politique relative à la propriété d'actions des administrateurs (pour en savoir davantage, voir la page 71). M. Girling respecte les exigences relatives à la propriété d'actions applicables au chef de la direction (pour en savoir davantage, voir la page 89).

L'investissement à risque reflète la valeur marchande totale des actions et des UAD de TransCanada que détient l'administrateur établie en fonction du cours de clôture des actions à la TSX de 58,85 \$ le 28 février 2019. Voir *Investissement à risque* aux pages 75 et 76 pour de plus amples renseignements.



Stéphane Crétier

55 ANS, DUBAÏ, ÉMIRATS ARABES UNIS | ADMINISTRATEUR DEPUIS 2017

M. Crétier est président du conseil, président et chef de la direction de Corporation de sécurité GardaWorld (GardaWorld) (services de sécurité privée). Il est également administrateur de plusieurs filiales directes et indirectes de Garda World.

M. Crétier a auparavant été administrateur d'ORTHOsoft Inc. (technologie logicielle médicale) (anciennement appelée Gestion ORTHOsoft Inc.) d'août 2004 à novembre 2004, administrateur de Corporation Technologies BioEnvelop (fabrication) de 2001 à 2003 et administrateur, président et chef de la direction de Corporation de Capital Rafale (fabrication) de 1999 à 2001. Il joue un rôle actif à titre de membre du conseil de divers organismes, dont l'Institut économique de Montréal, organisme de recherche libéral de premier plan, et l'International Security Ligue. Il siège également au conseil des fiduciaires du Hirshhorn Museum de la Smithsonian Institution, à Washington D.C.

En 2007, M. Crétier a reçu les honneurs de la Société canadienne du cancer pour sa contribution exceptionnelle à la mission de cet organisme et, en 1998, il a été nommé Jeune entrepreneur de l'année par la Jeune chambre de commerce de Québec.

M. Crétier est titulaire d'une maîtrise en administration des affaires de la University of California (Pacific).

Indépendant

Compétences et expérience

- Chef de la direction
- Fusions et acquisitions
- Exploitation/santé, sécurité et environnement
- Gestion du risque
- Stratégie et direction de la croissance

Investissement à risque

2 102 769 \$

Présence aux réunions du conseil/des comités de TransCanada en 2018

- Conseil d'administration
6 réunions sur 6
(100 %)
- Comité d'audit
5 réunions sur 5
(100 %)
- Comité santé, sécurité et environnement
3 réunions sur 3
(100 %)

| Résultats du vote tenu à l'assemblée générale annuelle | Votes en faveur | Abstentions |
|--|-----------------------|--------------------|
| 2018 | 556 188 656 (99,82 %) | 1 023 983 (0,18 %) |
| 2017 | 491 105 654 (99,75 %) | 1 235 741 (0,25 %) |
| 2016 | – | – |
| Autres conseils de sociétés ouvertes et date | Bourses | Comités du conseil |
| – | – | – |
| Titres de TransCanada détenus | 2019 | 2018 |
| Actions | 27 271 | 18 500 |
| UAD | 8 460 | 3 525 |

Respecte les exigences relatives à la propriété d'actions

Avec prise d'effet le 27 novembre 2018, le comité santé, sécurité et environnement a changé de nom pour devenir le comité santé, sécurité, durabilité et environnement.



Russel K. Girling

56 ANS, CALGARY (ALBERTA) CANADA | CHEF DE LA DIRECTION | ADMINISTRATEUR DEPUIS 2010

Non indépendant

(président et chef de la direction de TransCanada)

Compétences et expérience

- Comptabilité/audit
- Marchés financiers
- Électricité
- Énergie, secteur intermédiaire et transport
- Stratégie et direction de la croissance

Investissement à risque

16 746 827 \$

Présence aux réunions du conseil/des comités de TransCanada en 2018

- Conseil d'administration
6 réunions sur 6
(100 %)

M. Girling est président et chef de la direction depuis le 1^{er} juillet 2010. Il a dirigé TransCanada au cours d'une période de croissance sans précédent, y compris pendant l'expansion de son entreprise de pipelines de liquides et de son portefeuille d'actifs de production d'électricité ainsi que l'acquisition fructueuse de Columbia Pipeline Group pour 13 G\$ US en juillet 2016.

Auparavant, M. Girling a occupé les postes de chef de l'exploitation, de président, Pipelines, de vice-président directeur, Expansion de l'entreprise, de chef des finances et de vice-président directeur, Énergie. Avant d'entrer au service de TransCanada en 1994, M. Girling a occupé divers postes en marketing et en gestion au sein de Suncor Inc., de Northridge Petroleum Marketing et de Dome Petroleum.

M. Girling est actuellement administrateur de Nutrien Ltd. (société issue de la fusion de Potash Corporation of Saskatchewan et d'Agrium Inc.). Il a été administrateur de l'American Petroleum Institute et du Conseil canadien des affaires et est membre du National Petroleum Council des États-Unis et de la Business Roundtable des États-Unis. M. Girling a auparavant été président du conseil de l'Interstate Natural Gas Association of America, président du conseil du Natural Gas Council et administrateur de l'Association canadienne de pipelines d'énergie. Il a aussi été président du conseil et chef de la direction de TC PipeLines GP, Inc. (le commandité de TC PipeLines, LP), président du conseil de TransCanada Power, L.P. et administrateur de Bruce Power Inc.

M. Girling a coprésidé la campagne Centraide 2012 de Calgary et est administrateur de Willow Park Charity Golf Classic. Il s'est classé au palmarès des 40 Canadiens performants de moins de 40 ans de 1998/1999, qui souligne le leadership exceptionnel des Canadiens de moins de 40 ans. En 2008, il s'est vu décerner le prix Management Alumni Excellence (MAX) par la Haskayne School of Business.

M. Girling est titulaire d'un baccalauréat en commerce et d'une maîtrise en administration des affaires en finance de la University of Calgary.

| Résultats du vote tenu à l'assemblée générale annuelle | Votes en faveur | | Abstentions |
|--|-----------------------|---------|---|
| 2018 | 556 280 425 (99,83 %) | | 937 576 (0,17 %) |
| 2017 | 491 216 793 (99,77 %) | | 1 125 652 (0,23 %) |
| 2016 | 376 856 536 (99,83 %) | | 646 477 (0,17 %) |
| Autres conseils de sociétés ouvertes et date | Bourses | | Comités du conseil |
| Nutrien Ltd. (agriculture) (depuis mai 2006) | TSX, NYSE | | Audit Gouvernance |
| Titres de TransCanada détenus | 2019 | 2018 | Respecte les exigences relatives à la propriété d'actions |
| Actions | 284 568 | 248 516 | oui (pour le chef de la direction) |
| UAD | – | – | |

À titre de président et chef de la direction de TransCanada, M. Girling n'est membre d'aucun comité mais est invité à assister aux réunions des comités, au besoin.



S. Barry Jackson

66 ANS, CALGARY (ALBERTA) CANADA | ADMINISTRATEUR DEPUIS 2002

M. Jackson est administrateur de sociétés. Il siège actuellement au conseil de WestJet Airlines Ltd.

M. Jackson a auparavant été administrateur de Laricina Energy Ltd. (pétrole et gaz, exploration et production) de 2005 à novembre 2017, administrateur de Nexen Inc. (pétrole et gaz, exploration et production) de 2001 à juin 2013 et président du conseil de cette société à compter de 2012, administrateur de Cordero Energy Inc. de 2005 à 2008, président du conseil de Rolute Energy Inc. de 2002 à 2005, président du conseil de Deer Creek Energy Limited de 2001 à 2005 et administrateur d'ENMAX Corporation de 1999 à 2002, de Westcoast Energy Inc. de 2001 à 2002 et de Ressources Gulf Canada Ltée de 2000 à 2001.

M. Jackson a également été président et chef de la direction de Crestar Energy Inc. de 1993 à 2000 et président du conseil de l'Association canadienne des producteurs pétroliers en 1997. Auparavant, il a occupé divers postes de haute direction au sein du secteur pétrolier et gazier depuis 1974.

M. Jackson est titulaire d'un baccalauréat ès sciences en ingénierie de la University of Calgary.

Indépendant

Compétences et expérience

- Chef de la direction
- Ressources humaines et rémunération
- Exploitation/santé, sécurité et environnement
- Stratégie et direction de la croissance
- Industrie pétrolière et gazière en amont

Investissement à risque

12 089 556 \$

Présence aux réunions du conseil/des comités de TransCanada en 2018

- Conseil d'administration
6 réunions sur 6 (100 %)
- Comité d'audit
3 réunions sur 3 (100 %)
- Comité de la gouvernance
2 réunions sur 2 (100 %)
- Comité des ressources humaines
5 réunions sur 5 (100 %)

| Résultats du vote tenu à l'assemblée générale annuelle | Votes en faveur | Abstentions | |
|---|-----------------------|---|---|
| 2018 | 550 699 101 (98,83 %) | 6 517 588 (1,17 %) | |
| 2017 | 488 982 397 (99,32 %) | 3 357 679 (0,68 %) | |
| 2016 | 368 817 294 (97,70 %) | 8 685 719 (2,30 %) | |
| Autres conseils de sociétés ouvertes et date | Bourses | Comités du conseil | |
| WestJet Airlines Ltd. (transporteur aérien) (depuis février 2009) | TSX | Ressources humaines et rémunération Sécurité, santé et environnement (président) | |
| Titres de TransCanada détenus | 2019 | 2018 | Respecte les exigences relatives à la propriété d'actions |
| Actions | 39 000 | 39 000 | oui |
| UAD | 166 430 | 155 920 | |

Laricina Energy (« Laricina »), société fermée, s'est volontairement prévalué de la *Loi sur les arrangements avec les créanciers des compagnies* (la « LACC ») et a obtenu une ordonnance de la Cour du Banc de la Reine de l'Alberta, Centre judiciaire de Calgary, pour la protection contre les créanciers et la suspension de l'instance avec prise d'effet le 26 mars 2015. Le 28 janvier 2016, le tribunal a rendu une ordonnance définitive autorisant Laricina à s'affranchir de la protection en vertu de la LACC et mettant fin à la suspension de l'instance contre Laricina et ses filiales.



Randy Limbacher

60 ANS, HOUSTON (TEXAS) ÉTATS-UNIS | ADMINISTRATEUR DEPUIS 2018

M. Limbacher est chef de la direction de Meridian Energy, LLC (pétrole et gaz, exploration et production). Il siège également au conseil d'administration de CARBO Ceramics Inc.

M. Limbacher a été président et chef de la direction de Samson Resources Corporation (pétrole et gaz, exploration et production) d'avril 2013 à décembre 2015, et a ensuite été vice-président du conseil de cette société jusqu'en mars 2017. Il a également été président du conseil, président et chef de la direction de Rosetta Resources, Inc. (pétrole et gaz) de novembre 2007 à février 2013.

Auparavant, M. Limbacher a occupé le poste de vice-président directeur, Hémisphère occidental chez ConocoPhillips (pétrole et gaz) de 2006 à 2007. Il a aussi travaillé pendant plus de 20 ans chez Burlington Resources, Inc. (pétrole et gaz), où il a occupé le poste de vice-président directeur et chef de l'exploitation de 2002 jusqu'à l'acquisition de cette société par ConocoPhillips en 2006. Il a été élu au conseil de Burlington Resources en 2004.

M. Limbacher est titulaire d'un baccalauréat ès sciences de la Louisiana State University. Il est un commandité de R&C Hidden Springs Ranch LTD (services de gestion agricole) et est membre de la Society of Petroleum Engineers.

Indépendant

Compétences et expérience

- Chef de la direction
- Ressources humaines et rémunération
- Exploitation/santé, sécurité et environnement
- Stratégie et direction de la croissance
- Industrie pétrolière et gazière en amont

Investissement à risque

107 578 \$

Présence aux réunions du conseil/des comités de TransCanada en 2018

- Conseil d'administration
4 réunions sur 4
(100 %)
- Comité d'audit (président)
3 réunions sur 3
(100 %)
- Comité santé, sécurité et environnement
1 réunion sur 1
(100 %)

| Résultats du vote tenu à l'assemblée générale annuelle | Votes en faveur | | Abstentions |
|--|-----------------|------|--|
| 2018 | – | – | – |
| 2017 | – | – | – |
| 2016 | – | – | – |
| Autres conseils de sociétés ouvertes et date | Bourses | | Comités du conseil |
| CARBO Ceramics Inc. (fabrication) (depuis juillet 2007) | NYSE | | Audit Rémunération Candidatures et gouvernance |
| | 2019 | 2018 | Respecte les exigences relatives à la propriété d'actions |
| Actions | – | – | M. Limbacher a jusqu'au 13 juin 2023 pour respecter les exigences. |
| UAD | 1 828 | – | |

Avec prise d'effet le 27 novembre 2018, le comité santé, sécurité et environnement a changé de nom pour devenir le comité santé, sécurité, durabilité et environnement.



John E. Lowe

60 ANS, HOUSTON (TEXAS) ÉTATS-UNIS | ADMINISTRATEUR DEPUIS 2015

M. Lowe est président du conseil d'administration non membre de la direction d'Apache Corporation. Il siège aussi actuellement au conseil d'administration de Phillips 66 et est conseiller à la direction principal de Tudor, Pickering, Holt & Co. LLC (investissements en énergie et services de banque d'affaires) depuis septembre 2012.

M. Lowe a auparavant siégé au conseil d'Agrium Inc. (agriculture) de mai 2010 à août 2015, de DCP Midstream LLC (pétrole et gaz, exploration et production) et de sa filiale en propriété exclusive DCP Midstream GP, LLC, commandité de DCP Midstream Partners, LP, d'octobre 2008 à avril 2012, ainsi que de Chevron Phillips Chemical Co. LLC d'octobre 2008 à janvier 2011. Il a également occupé divers postes de direction et de haute direction auprès de ConocoPhillips Co. pendant plus de 25 ans, notamment ceux d'adjoint au chef de la direction de ConocoPhillips Co., de vice-président directeur, Exploration et production et de vice-président directeur, Activités commerciales.

M. Lowe siège au comité consultatif de la Kelce School de la Pittsburg State University. Auparavant, il a également été membre du comité consultatif du Texas Children's Hospital West Campus et administrateur de la National Association of Manufacturers.

M. Lowe est titulaire d'un baccalauréat ès sciences en finance et en comptabilité de la Pittsburg State University située à Pittsburg, au Kansas, et a le titre de Certified Public Accountant (inactif).

Indépendant

Compétences et expérience

- Comptabilité/audit
- Marchés financiers
- Énergie, secteur intermédiaire et transport
- Fusions et acquisitions
- Industrie pétrolière et gazière en amont

Investissement à risque

2 045 155 \$

Présence aux réunions du conseil/des comités de TransCanada en 2018

- Conseil d'administration
6 réunions sur 6
(100 %)
- Comité d'audit (président)
5 réunions sur 5
(100 %)
- Comité santé, sécurité et environnement
3 réunions sur 3
(100 %)

| Résultats du vote tenu à l'assemblée générale annuelle | Votes en faveur | Abstentions | |
|---|-----------------------|---|---|
| 2018 | 554 450 991 (99,50 %) | 2 767 011 (0,50 %) | |
| 2017 | 491 289 678 (99,79 %) | 1 044 280 (0,21 %) | |
| 2016 | 376 651 391 (99,77 %) | 851 418 (0,23 %) | |
| Autres conseils de sociétés ouvertes et date | Bourses | Comités du conseil | |
| Apache Corporation (pétrole et gaz) (depuis juillet 2013) | NYSE | Président du conseil non membre de la direction | |
| Phillips 66 Company (pétrole et gaz) (depuis mai 2012) | NYSE | Politique publique (président) Audit | |
| Titres de TransCanada détenus | 2019 | 2018 | Respecte les exigences relatives à la propriété d'actions |
| Actions | 20 000 | 15 000 | oui |
| UAD | 14 752 | 10 959 | |

Avec prise d'effet le 27 novembre 2018, le comité santé, sécurité et environnement a changé de nom pour devenir le comité santé, sécurité, durabilité et environnement.



Una Power

54 ANS, VANCOUVER (C.-B.) CANADA

M^{me} Power est administratrice de sociétés et siège actuellement aux conseils de La Banque de Nouvelle-Écosse, de Kinross Gold Corporation et de Ressources Teck Limitée.

M^{me} Power a été chef des finances de Nexen Energy ULC (Nexen), société d'énergie anciennement cotée en bourse qui est maintenant une filiale en propriété exclusive de CNOOC Limited, de février 2013 à mars 2016. Durant ses 24 ans de carrière chez Nexen, M^{me} Power a occupé divers postes de haute direction et assumé diverses responsabilités dans les domaines de la gestion financière, de la gestion des risques, de la planification stratégique, de l'établissement du budget, du développement des affaires, de la commercialisation et de la négociation de l'énergie, de la technologie de l'information et des dépenses en immobilisations.

M^{me} Power est titulaire d'un baccalauréat en commerce (avec spécialisation) de la Memorial University. Elle est comptable professionnelle agréée, comptable agréée et analyste financière agréée. Elle a également suivi des programmes de perfectionnement des cadres supérieurs à la Wharton Business School et à l'INSEAD.

Indépendante

Compétences et expérience

- Électricité
- Gouvernance
- Ressources humaines et rémunération
- Grands projets
- Exploitation/santé, sécurité et environnement

Investissement à risque

0 \$

| Résultats du vote tenu à l'assemblée générale annuelle | Votes en faveur | Abstentions |
|--|-----------------|-------------|
| 2018 | – | – |
| 2017 | – | – |
| 2016 | – | – |

| Autres conseils de sociétés ouvertes et date | Bourses | Comités du conseil |
|---|-----------|---|
| Kinross Gold Corporation (producteur d'or) (depuis avril 2013) | TSX, NYSE | Audit et gestion des risques Responsabilité d'entreprise et aspects techniques |
| La Banque de Nouvelle-Écosse (banque à charte) (depuis avril 2016) | TSX, NYSE | Audit (présidente) Ressources humaines |
| Ressources Teck Limitée (société minière diversifiée) (depuis avril 2017) | TSX, NYSE | Audit Réserves |

| Titres de TransCanada détenus | 2019 | 2018 | Respecte les exigences relatives à la propriété d'actions |
|-------------------------------|------|------|--|
| Actions | – | – | Si elle est nommée, M ^{me} Power aura jusqu'au 3 mai 2024 pour respecter les exigences. |
| UAD | – | – | |



Mary Pat Salomone

58 ANS, NAPLES (FLORIDE) ÉTATS-UNIS | ADMINISTRATRICE DEPUIS 2013

Indépendante

Compétences et expérience

- Électricité
- Gouvernance
- Ressources humaines et rémunération
- Grands projets
- Exploitation/santé, sécurité et environnement

Investissement à risque

1 267 452 \$

Présence aux réunions du conseil/des comités de TransCanada en 2018

- Conseil d'administration
6 réunions sur 6
(100 %)
- Comité de la gouvernance
2 réunions sur 2
(100 %)
- Comité santé, sécurité et environnement
3 réunions sur 3
(100 %)
- Comité des ressources humaines
2 réunions sur 2
(100 %)

M^{me} Salomone est administratrice de sociétés. Elle siège actuellement au conseil d'administration de Herc Rentals et d'Intertape Polymer Group. Elle siège également au conseil des fiduciaires de la Youngstown State University Foundation. M^{me} Salomone a été vice-présidente principale et chef de l'exploitation de The Babcock & Wilcox Company (B&W) (infrastructures énergétiques) de janvier 2010 au 30 juin 2013. Auparavant, elle a été directrice de l'expansion des affaires de 2009 à 2010 et directrice des acquisitions stratégiques de 2008 à 2009 pour Babcock & Wilcox Nuclear Operations Group, Inc. De 1998 à décembre 2007, M^{me} Salomone a été membre de la direction de Marine Mechanical Corporation, que B&W a acquise en 2007, notamment à titre de présidente et chef de la direction de 2001 à 2007.

M^{me} Salomone a auparavant siégé au conseil d'administration de la United States Enrichment Corporation (matières de base, énergie nucléaire) de décembre 2011 à octobre 2012 et de la Naval Submarine League de 2007 à 2013. Elle a été auparavant membre du Governor's Workforce Policy Advisory Board en Ohio et de l'Ohio Employee Ownership Center, et a siégé au conseil du Manufacturing Advocacy & Growth Network de Cleveland.

M^{me} Salomone a un baccalauréat en ingénierie en génie civil de la Youngstown State University et une maîtrise en administration des affaires du Baldwin Wallace College. Elle a terminé le programme de gestion avancée de la Fuqua School of Business de la Duke University en 2011.

| Résultats du vote tenu à l'assemblée générale annuelle | Votes en faveur | Abstentions | |
|--|-----------------------|---|---|
| 2018 | 555 059 177 (99,61 %) | 2 158 825 (0,39 %) | |
| 2017 | 490 611 527 (99,65 %) | 1 730 918 (0,35 %) | |
| 2016 | 376 547 744 (99,75 %) | 955 268 (0,25 %) | |
| Autres conseils de sociétés ouvertes et date | Bourses | Comités du conseil | |
| Herc Rentals (location de matériel) (depuis juillet 2016) | NYSE | Rémunération Candidatures et gouvernance | |
| Intertape Polymer Group (fabrication) (depuis novembre 2015) | TSX | Audit Rémunération | |
| Titres de TransCanada détenus | 2019 | 2018 | Respecte les exigences relatives à la propriété d'actions |
| Actions | 3 000 | 3 000 | oui |
| UAD | 18 537 | 14 558 | |

Avec prise d'effet le 27 novembre 2018, le comité santé, sécurité et environnement a changé de nom pour devenir le comité santé, sécurité, durabilité et environnement.

M^{me} Salomone a été administratrice de Crucible Materials Corp. (Crucible) de mai 2008 au 1^{er} mai 2009. Le 6 mai 2009, Crucible et l'un des membres de son groupe ont déposé des requêtes volontaires en vue d'être placés sous la protection du redressement en vertu du chapitre 11 du Bankruptcy Code des États-Unis devant la Bankruptcy Court des États-Unis pour le district du Delaware (la Bankruptcy Court). Le 26 août 2010, la Bankruptcy Court a délivré une ordonnance confirmant le deuxième plan de liquidation modifié en vertu du chapitre 11 de Crucible.



Indira V. Samarasekera

66 ANS, VANCOUVER (C.-B.) CANADA | ADMINISTRATRICE DEPUIS 2016

M^{me} Samarasekera est actuellement conseillère principale chez Bennett Jones LLP (cabinet d'avocats) et siège aux conseils de La Banque de Nouvelle-Écosse, de Magna International Inc., de Stelco Holdings Inc. et de la York House School. De plus, elle siège au comité de sélection du chef de la direction de l'année du Canada, est membre de la TriLateral Commission et est fellow de la Société royale du Canada.

M^{me} Samarasekera est mondialement reconnue comme une ingénieure en métallurgie de premier plan au Canada en raison de son travail innovateur en génie des procédés de traitement de l'acier et a été la première titulaire de la chaire Dofasco en techniques avancées de traitement de l'acier (Dofasco Chair in Advanced Steel Processing) de la University of British Columbia. De 2005 à 2015, elle a été présidente de la University of Alberta. Auparavant, elle a été élue à la National Academy of Engineering des États-Unis. Elle a également été présidente du conseil du Worldwide Universities Network et a siégé à divers conseils et comités, notamment à la Fondation Asie-Pacifique, à la Fondation Rideau Hall, au comité consultatif du premier ministre sur le renouvellement de la fonction publique, à un comité présidentiel itinérant du Massachusetts Institute of Technology et au Conseil des sciences, de la technologie et de l'innovation du Canada.

M^{me} Samarasekera est titulaire de diplômes honorifiques de la University of Alberta, de la University of British Columbia, de la University of Toronto, de la University of Waterloo, de l'Université de Montréal et de la Western University au Canada ainsi que de la Queen's University à Belfast en Irlande. Elle a été récipiendaire du prix Peter Lougheed pour le leadership décerné par le Forum des politiques publiques du Canada en 2012 et s'est vu décerner l'Ordre du Canada en 2002. En 1980, M^{me} Samarasekera a également obtenu un PhD en génie des métaux de la University of British Columbia et, en 1976, alors boursière Fulbright-Hays, elle a obtenu une maîtrise ès sciences de la University of California.

Indépendante

Compétences et expérience

- Chef de la direction
- Gouvernance
- Gouvernement et réglementation
- Ressources humaines et rémunération
- Stratégie et direction de la croissance

Investissement à risque

704 376 \$

Présence aux réunions du conseil/des comités de TransCanada en 2018

- Conseil d'administration
6 réunions sur 6
(100 %)
- Comité d'audit
5 réunions sur 5
(100 %)
- Comité de la gouvernance
2 réunions sur 2
(100 %)
- Comité des ressources humaines
3 réunions sur 3
(100 %)

| Résultats du vote tenu à l'assemblée générale annuelle | Votes en faveur | Abstentions |
|---|-----------------------|------------------------------------|
| 2018 | 555 355 807 (99,67 %) | 1 860 882 (0,33 %) |
| 2017 | 491 121 319 (99,75 %) | 1 218 760 (0,25 %) |
| 2016 | 376 140 498 (99,64 %) | 1 362 311 (0,36 %) |
| Autres conseils de sociétés ouvertes et date | Bourses | Comités du conseil |
| La Banque de Nouvelle-Écosse (banque à charte) (depuis mai 2008) | TSX, NYSE | Gouvernance Ressources humaines |
| Magna International Inc. (fabrication, pièces d'automobiles) (depuis mai 2014) | TSX, NYSE | Gouvernance et candidatures |
| Stelco Holdings Inc. (fabrication) (depuis mai 2018) | TSX | Environnement, santé et sécurité |
| Titres de TransCanada détenus | 2019 | 2018 |
| Actions | – | – |
| UAD | 11 969 | 6 833 |
| Respecte les exigences relatives à la propriété d'actions | | |
| M ^{me} Samarasekera a jusqu'au 29 avril 2021 pour respecter les exigences. | | |



D. Michael Stewart

67 ANS, CALGARY (ALBERTA) CANADA | ADMINISTRATEUR DEPUIS 2006

Indépendant

Compétences et expérience

- Énergie, secteur intermédiaire et transport
- Grands projets
- Exploitation/santé, sécurité et environnement
- Gestion du risque
- Industrie pétrolière et gazière en amont

Investissement à risque

3 337 384 \$

Présence aux réunions du conseil/des comités de TransCanada en 2018

- Conseil d'administration
6 réunions sur 6
(100 %)
- Comité d'audit
2 réunions sur 2
(100 %)
- Comité de la gouvernance
2 réunions sur 2
(100 %)
- Comité santé, sécurité et environnement (président)
3 réunions sur 3
(100 %)

M. Stewart est administrateur de sociétés. Il siège au conseil d'administration de Pengrowth Energy Corporation et de CES Energy Solutions Corp. Il a été administrateur de Northpoint Resources Ltd. (pétrole et gaz, exploration et production) de juillet 2013 à février 2015, administrateur de C&C Energia Ltd. (pétrole et gaz) de mai 2010 à décembre 2012, administrateur d'Orleans Energy Ltd. d'octobre 2008 à décembre 2010, administrateur de Pengrowth Corporation (administrateur de Pengrowth Energy Trust) d'octobre 2006 à décembre 2010, administrateur de Canadian Energy Services Inc. (commandité de Canadian Energy Services L.P.) de janvier 2006 à décembre 2009, président du conseil et fiduciaire d'Esprit Energy Trust d'août 2004 à octobre 2006 et administrateur de Creststreet Power & Income General Partner Limited (commandité de Creststreet Power & Income Fund L.P.) de décembre 2003 à février 2006.

M. Stewart a occupé divers postes de haute direction au sein de Westcoast Energy Inc. de septembre 1993 à mars 2002, y compris le poste de vice-président directeur, Expansion des affaires.

Il oeuvre dans le secteur canadien de l'énergie depuis plus de 40 ans et est membre de l'Institut des administrateurs de sociétés et de l'Association of Professional Engineers and Geoscientists de l'Alberta (non-praticien).

M. Stewart est titulaire d'un baccalauréat ès sciences (géosciences) avec mention très honorable de la Queen's University.

| Résultats du vote tenu à l'assemblée générale annuelle | Votes en faveur | Abstentions | |
|---|-----------------------|---|---|
| 2018 | 556 082 270 (99,80 %) | 1 135 731 (0,20 %) | |
| 2017 | 490 975 180 (99,72 %) | 1 358 778 (0,28 %) | |
| 2016 | 376 770 778 (99,81 %) | 732 173 (0,19 %) | |
| Autres conseils de sociétés ouvertes et date | Bourses | Comités du conseil | |
| CES Energy Solutions Corp. (services relatifs aux champs pétrolifères) (depuis janvier 2010) | TSX | Audit Gouvernance et candidatures (président) | |
| Pengrowth Energy Corporation (pétrole et gaz, exploration et production) (depuis décembre 2010) | TSX, NYSE | Rémunération Gouvernance et candidatures (président) | |
| Titres de TransCanada détenus | 2019 | 2018 | Respecte les exigences relatives à la propriété d'actions |
| Actions | 18 188 | 17 310 | oui |
| UAD | 38 522 | 34 299 | |

Avec prise d'effet le 27 novembre 2018, le comité santé, sécurité et environnement a changé de nom pour devenir le comité santé, sécurité, durabilité et environnement.



Siim A. Vanaselja

62 ANS, TORONTO (ONTARIO) CANADA | PRÉSIDENT DU CONSEIL | ADMINISTRATEUR DEPUIS 2014

M. Vanaselja est administrateur de sociétés. Il est actuellement président du conseil de TransCanada. Il siège également au conseil d'administration de Great-West Lifeco Inc., de Corporation Financière Power et du Fonds de placement immobilier RioCan.

M. Vanaselja a été vice-président exécutif et chef des affaires financières de BCE Inc. et de Bell Canada (télécommunications et médias) de janvier 2001 à juin 2015. Avant d'entrer au service de BCE Inc., il a été associé au sein du cabinet d'experts-comptables KPMG Canada à Toronto.

M. Vanaselja a auparavant été membre du Conseil national des cadres en finances du Conference Board du Canada, du Working Council for Chief Financial Officers du Corporate Executive Board et du Council of Chief Financial Officers de Moody's. Pendant la période de la crise financière mondiale de 2008, il a été membre du comité consultatif spécial du ministre des Finances qui se penchait sur la continuité des marchés financiers et du crédit au Canada.

Il est membre de l'Institut des administrateurs de sociétés et fellow des Comptables professionnels agréés de l'Ontario. Il est titulaire d'un baccalauréat spécialisé en administration des affaires de la Schulich School of Business. Dans le cadre de son engagement communautaire, il a notamment travaillé auprès de l'organisme Big Brothers Big Sisters of Toronto, du Centre hospitalier St. Mary et de la Fondation des maladies du cœur du Québec et a participé à la marche annuelle de Jeunesse, J'écoute.

Indépendant

Compétences et expérience

- Comptabilité/audit
- Marchés financiers
- Fusions et acquisitions
- Gestion du risque
- Stratégie et direction de la croissance

Investissement à risque

2 536 906 \$

Présence aux réunions du conseil/des comités de TransCanada en 2018

- Conseil d'administration (président)
6 réunions sur 6 (100 %)
- Comité de la gouvernance
4 réunions sur 4 (100 %)
- Comité des ressources humaines
5 réunions sur 5 (100 %)

| Résultats du vote tenu à l'assemblée générale annuelle | Votes en faveur | Abstentions |
|--|-----------------------|---------------------|
| 2018 | 554 477 504 (99,51 %) | 2 740 498 (0,49 %) |
| 2017 | 460 603 007 (93,55 %) | 31 739 438 (6,45 %) |
| 2016 | 376 082 537 (99,62 %) | 732 173 (0,19 %) |

| Autres conseils de sociétés ouvertes et date | Bourses | Comités du conseil |
|--|---------|--|
| Great-West Lifeco Inc. (services financiers) (depuis mai 2014) | TSX | Audit Gestion du risque Investissements Direction |
| Corporation Financière Power (services financiers) (depuis mai 2018) | TSX | Audit |
| Fonds de placement immobilier RioCan (immobilier) (depuis mai 2017) | TSX | Audit Ressources humaines |

| Titres de TransCanada détenus | Respecte les exigences relatives à la propriété d'actions | |
|-------------------------------|---|--------|
| | 2019 | 2018 |
| Actions | 12 000 | 12 000 |
| UAD | 31 108 | 20 232 |



Thierry Vandal

58 ANS, MAMARONECK (NEW YORK) ÉTATS-UNIS | ADMINISTRATEUR DEPUIS 2017

M. Vandal est président d’Axium Infrastructure U.S., Inc. (société indépendante de gestion de fonds d’infrastructures) et siège actuellement au conseil d’administration d’Axium Infrastructure Inc. (gestion de fonds d’infrastructures) et de la Banque Royale du Canada. Il siège également au conseil consultatif international de l’École des Hautes Études Commerciales (HEC) Montréal.

Auparavant, M. Vandal a été président et chef de la direction d’Hydro-Québec (services publics d’électricité) de 2005 à mai 2015. Il a également été administrateur de HEC Montréal de 2006 à octobre 2017 et de Veresen Inc. (infrastructures énergétiques) de 2015 à juillet 2017, président du conseil de BioFuelNet Canada (industrie des biocarburants) de 2013 à 2015 et du Conference Board du Canada de 2009 à 2010, ainsi que gouverneur de l’Université McGill de 2006 à 2017 et président de son comité des finances de 2010 à 2017.

M. Vandal est titulaire d’un baccalauréat en génie de l’École Polytechnique de Montréal et d’une maîtrise en administration des affaires avec spécialisation en finance de HEC Montréal. En 2012, il a été nommé personnalité canadienne de l’année dans le domaine de l’énergie par le Conseil canadien de l’énergie. L’Université de Montréal lui a également décerné un doctorat honorifique en 2007.

Indépendant

Compétences et expérience

- Chef de la direction
- Électricité
- Énergie, secteur intermédiaire et transport
- Gouvernement et réglementation
- Grands projets

Investissement à risque

431 547 \$

Présence aux réunions du conseil/des comités de TransCanada en 2018

- Conseil d’administration
6 réunions sur 6
(100 %)
- Comité d’audit
4 réunions sur 5
(80 %)
- Comité santé, sécurité et environnement
2 réunions sur 3
(67 %)

| Résultats du vote tenu à l’assemblée générale annuelle | Votes en faveur | Abstentions |
|--|-----------------------|--|
| 2018 | 556 161 094 (99,81 %) | 1 056 908 (0,19 %) |
| 2017 | – | – |
| 2016 | – | – |
| Autres conseils de sociétés ouvertes et date | Bourses | Comités du conseil |
| Banque Royale du Canada (banque à charte) (depuis août 2015) | TSX, NYSE | Audit Ressources humaines |
| Titres de TransCanada détenus | 2019 | 2018 |
| Actions | 269 | 261 |
| UAD | 7 064 | 804 |
| | | Respecte les exigences relatives à la propriété d’actions |
| | | M. Vandal a jusqu’au 6 novembre 2022 pour respecter les exigences. |

Avec prise d’effet le 27 novembre 2018, le comité santé, sécurité et environnement a changé de nom pour devenir le comité santé, sécurité, durabilité et environnement.



Steven W. Williams

63 ANS, CALGARY (ALBERTA) Canada

M. Williams est chef de la direction et administrateur de Suncor Énergie Inc. depuis novembre 2018 et occupait auparavant les postes de président et chef de la direction et d'administrateur de cette société depuis mai 2012. Il siège également au conseil d'administration d'Alcoa Corporation et est membre du Conseil canadien des affaires. M. Williams quittera Suncor Énergie Inc. le 2 mai 2019.

Pendant sa carrière chez Suncor Énergie Inc., M. Williams a été président et chef de l'exploitation de décembre 2011 à avril 2012, chef de l'exploitation d'avril 2007 à novembre 2011, vice-président directeur, Sables bitumineux de juillet 2003 à mars 2007 et vice-président directeur, Expansion de l'entreprise et chef des finances de mai 2002 à juin 2003.

M. Williams compte plus de 40 ans d'expérience dans le secteur international de l'énergie et soutient activement des organismes sans but lucratif. En 2005, il a été nommé à la Table ronde nationale sur l'environnement et l'économie par le premier ministre du Canada. Il est également membre du comité consultatif de la Commission de l'écofiscalité du Canada depuis sa création. De plus, il est l'un des 12 chefs de la direction fondateurs de la Canada's Oil Sands Innovations Alliance et a assisté à la Conférence des Nations Unies sur le changement climatique de 2015 à Paris, en France, en tant que membre officiel du gouvernement du Canada.

M. Williams est titulaire d'un baccalauréat ès sciences (avec spécialisation) en génie chimique de la Exeter University et est fellow de l'Institution of Chemical Engineers. Il est également diplômé du programme d'économie de l'entreprise de la Oxford University ainsi que du programme de gestion avancée de la Harvard Business School.

Indépendant

Compétences et expérience

- Chef de la direction
- Grands projets
- Exploitation/santé, sécurité et environnement
- Stratégie et direction de la croissance
- Industrie pétrolière et gazière en amont

Investissement à risque

0 \$

| Résultats du vote tenu à l'assemblée générale annuelle | Votes en faveur | | Abstentions |
|--|-----------------|------|--|
| 2018 | – | | – |
| 2017 | – | | – |
| 2016 | – | | – |
| Autres conseils de sociétés ouvertes et date | Bourses | | Comités du conseil |
| Suncor Énergie Inc. (pétrole et gaz) (depuis mai 2012) | TSX, NYSE | | |
| Alcoa Corporation (aluminium) (depuis mai 2016) | NYSE | | Gouvernance et candidatures Rémunération et avantages sociaux Direction |
| Titres de TransCanada détenus | 2019 | 2018 | Respecte les exigences relatives à la propriété d'actions |
| Actions | – | – | S'il est nommé, M. Williams aura jusqu'au 3 mai 2024 pour respecter les exigences. |
| UAD | – | – | |

CANDIDATS SIÉGEANT ENSEMBLE À D'AUTRES CONSEILS

Le conseil n'interdit pas l'appartenance commune des administrateurs à d'autres conseils, mais il se penche sur les possibilités d'appartenance commune lorsqu'elles surgissent afin de déterminer si elles ont une incidence sur la capacité qu'ont ces administrateurs d'exercer un jugement indépendant à titre de membre du conseil de TransCanada.

À l'heure actuelle, il n'existe aucune situation d'appartenance commune à d'autres conseils. Si M^{me} Power et M^{me} Samarasekera sont élues toutes les deux à l'assemblée annuelle et extraordinaire 2019 des actionnaires, il y aura une situation d'appartenance commune, car elles sont toutes deux administratrices de La Banque de Nouvelle-Écosse. Le conseil a déterminé que cette situation n'aura pas d'incidence sur la capacité de M^{me} Power ou de M^{me} Samarasekera d'exercer un jugement indépendant.

Nous imposons également des limites quant au nombre de conseils de sociétés ouvertes auxquels nos administrateurs peuvent siéger. Voir la rubrique *Gouvernance – Appartenance à d'autres conseils*.

PRÉSENCE AUX RÉUNIONS

Nous nous attendons à ce que nos administrateurs accordent beaucoup d'importance à leur rôle et à leurs responsabilités en siégeant à notre conseil. Le tableau ci-dessous indique la présence des administrateurs aux réunions en 2018, qui a été en moyenne de 98 % pour toutes les réunions du conseil et des comités. Le conseil a aussi tenu trois séances sur des questions stratégiques et une réunion de planification stratégique d'une durée de deux jours en 2018.

| | Comités du conseil | | | | | | | | | | |
|-----------------------|--------------------------|-----|------------------|-----|------------------|-----|----------------------------------|-----|---------------------|-----|------------------|
| | Conseil d'administration | | Audit | | Gouvernance | | Santé, sécurité et environnement | | Ressources humaines | | Présence globale |
| | n ^{bre} | % | n ^{bre} | % | n ^{bre} | % | n ^{bre} | % | n ^{bre} | % | % |
| Kevin E. Benson | 6/6 | 100 | 2/2 | 100 | 4/4 | 100 | – | – | 3/3 | 100 | 100 |
| Derek H. Burney | 2/2 | 100 | 2/2 | 100 | 2/2 | 100 | – | – | – | – | 100 |
| Stéphan Crétier | 6/6 | 100 | 5/5 | 100 | – | – | 3/3 | 100 | – | – | 100 |
| Russell K. Girling | 6/6 | 100 | – | – | 4/4 | 100 | – | – | 5/5 | 100 | 100 |
| S. Barry Jackson | 6/6 | 100 | 3/3 | 100 | 2/2 | 100 | – | – | 5/5 | 100 | 100 |
| Randy Limbacher | 4/4 | 100 | 3/3 | 100 | – | – | 1/1 | 100 | – | – | 100 |
| John E. Lowe | 6/6 | 100 | 5/5 | 100 | – | – | 3/3 | 100 | – | – | 100 |
| Paula Rosput Reynolds | 6/6 | 100 | – | – | 4/4 | 100 | – | – | 5/5 | 100 | 100 |
| Mary Pat Salomone | 6/6 | 100 | – | – | 2/2 | 100 | 3/3 | 100 | 2/2 | 100 | 100 |
| Indira Samarasekera | 6/6 | 100 | 5/5 | 100 | 2/2 | 100 | – | – | 3/3 | 100 | 100 |
| D. Michael G. Stewart | 6/6 | 100 | 2/2 | 100 | 2/2 | 100 | 3/3 | 100 | – | – | 100 |
| Siim A. Vanaselja | 6/6 | 100 | – | – | 4/4 | 100 | – | – | 5/5 | 100 | 100 |
| Thierry Vandal | 6/6 | 100 | 4/5 | 80 | – | – | 2/3 | 67 | – | – | 86 |
| Richard E. Waugh | 2/2 | 100 | – | – | – | – | 1/2 | 50 | 2/2 | 100 | 83 |

Notes

- M. Girling n'est membre d'aucun comité, mais il est invité à assister aux réunions des comités, au besoin.
- M. Benson a été membre du comité d'audit jusqu'au 27 avril 2018, date à laquelle il est devenu membre du comité des ressources humaines.
- M. Jackson a été membre du comité de la gouvernance jusqu'au 27 avril 2018, date à laquelle il est devenu membre du comité d'audit.
- M^{me} Salomone a été membre du comité des ressources humaines jusqu'au 27 avril 2018, date à laquelle elle est devenue membre du comité de la gouvernance.
- M^{me} Samarasekera a été membre du comité de la gouvernance jusqu'au 27 avril 2018, date à laquelle elle est devenue membre du comité des ressources humaines.
- M. Stewart a été membre du comité d'audit jusqu'au 27 avril 2018, date à laquelle il est devenu membre du comité de la gouvernance.
- Le 13 juin 2018, M. Limbacher a été nommé administrateur et est devenu membre du comité d'audit et du comité santé, sécurité et environnement.
- M. Burney et M. Waugh ont quitté le conseil le 27 avril 2018.
- À la fin de 2018, le comité santé, sécurité et environnement a changé de nom pour devenir le comité santé, sécurité, durabilité et environnement.

Gouvernance

Nous croyons qu'une solide gouvernance améliore le rendement de l'entreprise et profite à toutes les parties intéressées.

La présente section aborde notre approche de la gouvernance et décrit notre conseil et la façon dont il fonctionne.

À propos de nos pratiques en matière de gouvernance

Notre conseil et notre équipe de direction se sont engagés à appliquer les normes les plus élevées de conduite éthique et de gouvernance.

TransCanada est une société ouverte inscrite à la cote de la TSX et de la NYSE et nous reconnaissons et respectons les règles et les règlements tant du Canada que des États-Unis.

Nos pratiques en matière de gouvernance sont conformes aux lignes directrices canadiennes en matière de gouvernance, ce qui comprend les règles relatives à la gouvernance de la TSX et des autorités canadiennes en valeurs mobilières (ACVM) :

- **Règlement 52-110 sur le comité d'audit** (Règlement 52-110)
- **Instruction générale 58-201 relative à la gouvernance**
- **Règlement 58-101 sur l'information concernant les pratiques en matière de gouvernance** (Règlement 58-101).

Nous nous conformons également aux normes d'inscription en matière de gouvernance de la NYSE et aux règles relatives à la gouvernance de la Securities and Exchange Commission des États-Unis (SEC) qui s'appliquent dans chaque cas aux émetteurs fermés étrangers.

Nos pratiques en matière de gouvernance sont conformes aux normes de la NYSE visant les sociétés des États-Unis à tous les égards importants, hormis tel qu'il est résumé sur notre site Web (www.transcanada.com). À titre de société non américaine, nous ne sommes pas tenus de nous conformer à la plupart des normes d'inscription en matière de gouvernance de la NYSE. À titre d'émetteur fermé étranger, cependant, nous devons indiquer comment nos pratiques en matière de gouvernance diffèrent de celles qui sont suivies par les sociétés américaines assujetties aux normes de la NYSE.

Nous comparons nos politiques et nos procédures à celles des principales sociétés nord-américaines afin d'évaluer nos normes et nous adoptons les meilleures pratiques, tel qu'il est approprié. Certaines de nos meilleures pratiques s'inspirent des règles de la NYSE et sont conformes aux règles applicables adoptées par la SEC pour satisfaire aux exigences de la **Sarbanes-Oxley Act of 2002** et de la **Dodd-Frank Wall Street Reform and Consumer Protection Act** (loi Dodd-Frank).

OÙ TROUVER QUOI

| | |
|---|----|
| > À propos de nos pratiques en matière de gouvernance | 34 |
| Caractéristiques du conseil | 35 |
| Philosophie en matière de gouvernance | 38 |
| Rôle et responsabilités du conseil | 40 |
| Orientation et formation | 48 |
| Efficacité du conseil et évaluation des administrateurs | 50 |
| Dialogue | 54 |
| Communication avec le conseil | 54 |
| Propositions d'actionnaires | 55 |
| Règlement sur les préavis | 55 |
| Comités du conseil | 56 |

CARACTÉRISTIQUES DU CONSEIL

Notre conseil et ses membres sont l'exemple de solides principes de gouvernance :

- un président indépendant, non membre de la direction,
- des administrateurs tous indépendants, à l'exception de notre chef de la direction,
- des administrateurs bien informés, diversifiés et expérimentés qui s'assurent que nous préconisons un comportement éthique dans l'ensemble de TransCanada,
- des administrateurs compétents qui peuvent apporter une contribution significative au conseil, à l'élaboration de notre stratégie, à l'expansion de notre entreprise et à la surveillance de nos processus de gestion des risques,
- des exigences importantes relatives à la propriété d'actions afin d'harmoniser les intérêts des administrateurs avec ceux de nos actionnaires,
- des évaluations annuelles de l'efficacité du conseil, du président, des comités et des administrateurs
- une taille du conseil assurant l'efficacité.

Taille et composition

Les statuts de TransCanada stipulent que le conseil doit compter entre 8 et 15 administrateurs. Le conseil a déterminé que 12 administrateurs seront élus cette année à l'assemblée annuelle et extraordinaire. Le conseil estime cette taille adéquate compte tenu de la portée de notre entreprise, des compétences et de l'expérience des candidats aux postes d'administrateur et des quatre comités permanents et afin de permettre la prise efficace de décisions. Il estime que tous les candidats ont les compétences nécessaires pour être administrateur.

Nous croyons que notre conseil doit être constitué d'administrateurs compétents, diversifiés et bien informés et comprendre des administrateurs ayant une expérience directe des secteurs pétrolier et gazier, des pipelines et de l'énergie.

Diversité au sein du conseil

Nous nous sommes engagés à maintenir un conseil diversifié en 1999, lorsque nous avons révisé nos lignes directrices relatives à la gouvernance pour y inclure un ensemble de critères de diversité dans le but d'apporter une variété de points de vue au conseil qui ne se limitent pas à la mixité. TransCanada n'impose pas de limite à la durée du mandat des administrateurs, mais elle a une politique de départ à la retraite qui vise à encourager le renouvellement du conseil, comme il est précisé à la rubrique *Mandat des administrateurs* à la page 53.

En février 2018, le conseil a approuvé et adopté une politique sur la diversité au sein du conseil qui porte sur la recherche et la sélection des candidats aux postes d'administrateur. L'objectif de la politique est d'accroître la diversité au sein du conseil en cherchant des candidats qualifiés tout en tenant compte de critères de diversité. Ces critères comprennent les compétences, l'expertise, l'expérience du secteur et des caractéristiques personnelles telles que l'âge, le sexe, l'origine ethnique et les autres traits distinctifs des éventuels candidats aux postes d'administrateur.

Plus précisément, dans sa recherche de candidats qualifiés, le comité de la gouvernance :

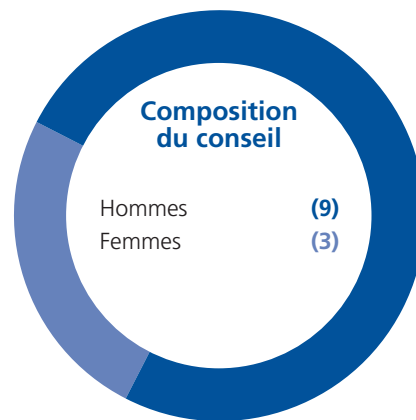
- prendra en considération tous les aspects de la diversité,
- évaluera les compétences et les antécédents représentés collectivement au conseil afin de s'assurer qu'ils reflètent la nature diversifiée du contexte commercial dans lequel nous exerçons nos activités,
- évaluera les candidats au mérite par rapport à des critères objectifs en tenant dûment compte des avantages de la diversité au sein du conseil,
- retiendra les services de conseillers externes indépendants qualifiés, à son appréciation, pour la recherche et l'évaluation de candidats qui respectent les critères du conseil en matière de compétences et de diversité.

Le conseil s'est donné comme objectif ambitieux de compter au moins 30 % de femmes parmi ses membres d'ici la fin de 2020.

Chaque année, le comité de la gouvernance :

- évaluera l'efficacité de la politique sur la diversité au sein du conseil,
- surveillera et examinera nos progrès vers l'atteinte de notre objectif de mixité ambitieux,
- supervisera la mise en œuvre de la politique sur la diversité au sein du conseil,
- fera rapport au conseil et recommandera toute modification éventuellement nécessaire.

À l'heure actuelle, 25 % des membres du conseil sont des femmes, ce qui représente une hausse de 2 % par rapport au 20 février 2018, qui s'explique par le fait que la taille du conseil a été ramenée de 13 à 12 administrateurs. Après l'assemblée annuelle et extraordinaire, si tous les candidats à un poste d'administrateur sont élus, le pourcentage de femmes siégeant au conseil ne changera pas, car M^{me} Power est candidate à un poste d'administrateur alors que M^{me} Reynolds prend sa retraite. Bien que le nombre de femmes siégeant au conseil ne changera pas, le comité de la gouvernance demeure résolu à atteindre, voire à dépasser, l'objectif de 30 % susmentionné. Bien que le comité ait fixé à 2020 l'échéance pour atteindre ce niveau de mixité, il entend agir plus rapidement, à mesure qu'il trouve des candidates disponibles pour occuper des postes d'administratrice.



Indépendance

Un conseil indépendant est un principe fondamental de la gouvernance. Nous croyons que la majorité de nos administrateurs doivent être *indépendants* en conformité avec les exigences juridiques et les lignes directrices canadiennes applicables et conformément aux critères d'indépendance applicables des règlements de la SEC et des règles de la NYSE.

Le comité de la gouvernance et le conseil examinent l'indépendance de chacun des membres du conseil et des candidats à un poste d'administrateur par rapport à ces critères une fois par année. Le comité de la gouvernance examine également les relations familiales et les associations avec des sociétés qui ont des liens avec TransCanada lorsqu'ils examinent l'indépendance des administrateurs.

Le conseil a établi que tous les candidats à un poste d'administrateur sont indépendants, sauf M. Girling en raison de son rôle à titre de président et chef de la direction. À l'exception de M. Girling, aucun des administrateurs n'a de relation importante directe ou indirecte avec TransCanada dont on pourrait raisonnablement s'attendre à ce qu'elle nuise à l'indépendance de son jugement.

Président du conseil indépendant

Le président est nommé par le conseil et n'est pas membre de la direction. Nous avons des postes distincts de président du conseil et de chef de la direction depuis notre constitution en société en 2003 (et au sein de notre société devancière depuis 1994). M. Vanaselja siège à titre de président du conseil non membre de la direction indépendant depuis le 5 mai 2017.

Conseil indépendant

Le conseil et chacun de ses quatre comités permanents peuvent retenir les services de conseillers indépendants pour les aider à s'acquitter de leurs fonctions et de leurs responsabilités.

Appartenance à d'autres conseils

Afin que nous n'ayons pas d'interrelation ou d'interdépendance qui entrerait en conflit avec l'indépendance d'un administrateur ou qui nuirait à l'exercice de ses fonctions et de ses responsabilités comme membre du conseil, nous avons adopté la politique suivante :

- les administrateurs externes ne peuvent siéger à plus de quatre conseils de sociétés ouvertes au total,
- le chef de la direction ne peut siéger à plus de deux conseils de sociétés ouvertes au total (y compris TransCanada),
- les membres du comité d'audit ne peuvent siéger à plus de trois comités d'audit au total.

À l'heure actuelle, tous nos administrateurs respectent les exigences de notre politique en matière d'appartenance à d'autres conseils, à l'exception de M^{me} Reynolds, qui prendra sa retraite à l'assemblée annuelle et extraordinaire 2019 des actionnaires.

Nous discutons du temps à consacrer ainsi que des fonctions et des responsabilités avec tous les candidats afin qu'ils comprennent bien le rôle des administrateurs ainsi que nos attentes à leur égard. Le comité de la gouvernance surveille les relations des administrateurs pour s'assurer que leurs associations commerciales ne nuisent pas à leur rôle à titre d'administrateur de TransCanada ou au rendement du conseil dans son ensemble.

Selon le conseil, il est important d'avoir des administrateurs compétents et bien informés. Par conséquent, en raison de la nature spécialisée des activités liées aux infrastructures énergétiques, certains des candidats à un poste d'administrateur sont associés à des sociétés, ou siègent au conseil de sociétés, qui expédient du gaz naturel ou des liquides sur nos réseaux de pipelines. Les services de transport sur la plupart des réseaux de pipelines de TransCanada au Canada et aux États-Unis sont réglementés et nous ne pouvons donc pas refuser, règle générale, des services de transport à un expéditeur solvable. Comme il est décrit à la rubrique **Conflits d'intérêts**, le comité de la gouvernance surveille les relations entre les administrateurs afin de garantir que les associations commerciales ne nuisent pas au rendement du conseil.

Voir les profils des administrateurs à partir de la page 21 pour connaître les autres conseils de sociétés ouvertes auxquels chaque candidat à un poste d'administrateur siège.

Indépendance à l'égard de la direction

Nos lignes directrices relatives à la gouvernance stipulent que le conseil doit se réunir à huis clos à la fin de chaque réunion du conseil, en l'absence de la direction. En 2018, les administrateurs indépendants se sont rencontrés séparément avant chaque réunion régulière du conseil et à la fin de chacune de ces réunions.

Notre conseil a adopté la politique de tenir des séances à huis clos à chaque réunion de ses comités, en l'absence de la direction. Les membres de la direction rencontrent les administrateurs indépendants sur demande.

PHILOSOPHIE EN MATIÈRE DE GOUVERNANCE

Nous estimons qu'une gouvernance efficace améliore le rendement de l'entreprise et profite à tous les actionnaires et que l'honnêteté et l'intégrité sont vitales pour garantir une bonne gouvernance.

Le conseil a adopté officiellement les lignes directrices relatives à la gouvernance recommandées par le comité de la gouvernance. Ces lignes directrices portent sur la structure et la composition du conseil et de ses comités et clarifient les responsabilités du conseil et de la direction.

Code d'éthique des affaires

Notre code d'éthique des affaires (le code) intègre des principes de bonne conduite et de comportement éthique et responsable afin de guider nos décisions et nos actions ainsi que la façon dont nous dirigeons notre entreprise.

Le code s'applique à tous les employés, dirigeants et administrateurs ainsi qu'aux travailleurs contractuels de TransCanada et de ses filiales en propriété exclusive et entités exploitées dans les pays où nous exerçons des activités. Tous les employés (y compris les hauts dirigeants) et administrateurs doivent attester leur conformité au code.

Tout comportement inhabituel ou toute violation soupçonnée du code doit être signalé immédiatement. Les employés peuvent faire part d'une préoccupation à leur superviseur, à la conformité, à l'audit interne, à leur coordonnateur de la conformité ou à notre ligne d'aide pour l'éthique. La ligne d'aide permet à tous – employés, entrepreneurs, consultants, autres parties intéressées et public en général – de faire part d'une préoccupation, confidentiellement et anonymement, au sujet d'irrégularités comptables perçues, de violations juridiques ou éthiques ou d'autres manquements soupçonnés au code. Le numéro de téléphone est publié sur notre site Web et sur l'intranet des employés, dans d'autres communications destinées aux employés ainsi que dans notre rapport annuel. Notre politique interdit rigoureusement les représailles contre quiconque fait part, de bonne foi, d'une préoccupation ou dépose une plainte concernant l'éthique.

L'audit interne s'occupe de la plupart des enquêtes, y compris les préoccupations au sujet des administrateurs et de la haute direction. Les professionnels des ressources humaines s'occupent des préoccupations concernant les questions liées aux ressources humaines, par exemple le harcèlement.

Le comité d'audit surveille la conformité au code et signale les violations importantes au conseil. Le comité d'audit supervise les procédures relatives à la réception et à l'examen des plaintes et à l'établissement d'une ligne de conduite. Il supervise également le fonctionnement de la ligne d'aide pour l'éthique dans le cadre de ses responsabilités.

Toute dérogation à un aspect du code pour nos hauts dirigeants et nos administrateurs doit être approuvée par le conseil ou le comité approprié. Il n'y a pas eu de dérogation importante au code en 2018.

Le code est affiché sur notre site Web (www.transcanada.com).

Conflits d'intérêts

Le code couvre des conflits d'intérêts éventuels.

Siéger à d'autres conseils

Le conseil étudie si le fait que des administrateurs siègent au conseil d'autres entités ou occupent des fonctions de dirigeants ou d'autres fonctions analogues auprès d'autres entités, y compris des sociétés ouvertes et fermées, des sociétés d'État et d'autres entités appartenant à l'État et des organismes sans but lucratif, crée un conflit éventuel. Le conseil examine ces relations annuellement afin d'établir qu'elles ne nuisent pas à la capacité de l'un ou l'autre de nos administrateurs d'agir dans notre intérêt. Si un administrateur déclare un intérêt important dans un contrat important ou une opération importante qui est considéré au cours d'une réunion, il ne participe pas à la discussion et au vote sur la question.

Notre code exige que les employés obtiennent un consentement avant d'accepter un poste d'administrateur au sein d'une entité qui n'est pas membre du groupe. Le chef de la direction et les vice-présidents directeurs doivent obtenir le consentement du comité de la gouvernance. Tous les autres employés doivent obtenir le consentement de la secrétaire ou de son délégué.

Membres du groupe

Le conseil surveille les relations entre TransCanada et les membres du groupe afin d'éviter des conflits d'intérêts éventuels. Cela comprend notre relation avec TC PipeLines, LP, société en commandite maîtresse inscrite à la cote de la NYSE.

Indépendance des auditeurs

Aux termes des règles du comité d'audit, le comité d'audit examine et approuve nos politiques d'embauche pour les associés, employés et anciens associés et employés de nos auditeurs externes actuels et anciens et surveille le respect de ces politiques afin de garantir que l'indépendance des auditeurs est maintenue. Le comité a également une politique d'approbation préalable des services non liés à l'audit autorisés.

Notre notice annuelle comprend davantage d'informations sur le comité d'audit, notamment les règles du comité (à partir de la page 38 de la notice annuelle). La notice annuelle 2018 est disponible sur notre site Web (www.transcanada.com) et sur SEDAR (www.sedar.com).

Vote à la majorité

Notre politique relative au vote à la majorité s'applique à l'élection d'un nouveau conseil lorsque le nombre de candidats à un poste d'administrateur est le même que le nombre de postes d'administrateur à combler. Si, avant une assemblée, un candidat à un poste d'administrateur fait l'objet d'« abstentions » exprimées par procuration qui totalisent plus que 5 % de l'ensemble des voix exprimées par procuration, nous tenons un scrutin secret pour tous les administrateurs. Si un administrateur ne reçoit pas une majorité de voix « en faveur » de son élection lors de la tenue de ce scrutin secret, l'administrateur est tenu de démissionner du conseil. Le conseil acceptera la démission s'il n'y a pas de circonstances exceptionnelles. Nous nous attendons à ce que le conseil annonce sa décision d'accepter ou de refuser la démission dans un communiqué dans les 90 jours suivant l'assemblée annuelle et mentionne les raisons pour lesquelles il refuse la démission, s'il y a lieu.

La présente politique ne s'applique pas dans le cas d'une course aux procurations pour l'élection des administrateurs.

Propriété d'actions

Nous avons des exigences relatives à la propriété d'actions pour nos administrateurs et nos hauts dirigeants afin d'harmoniser leurs intérêts avec ceux de nos actionnaires. Les niveaux de propriété sont importants et les administrateurs et les hauts dirigeants doivent satisfaire aux exigences dans les cinq ans de l'acceptation de leur poste.

Au 28 février 2019, tous nos administrateurs respectent notre politique relative à la propriété d'actions des administrateurs.

Voir *Harmoniser les intérêts des administrateurs et des actionnaires* à la page 71 et *Harmonisation des intérêts des hauts dirigeants et des actionnaires* à la page 89 pour de plus amples renseignements.

RÔLE ET RESPONSABILITÉS DU CONSEIL

Le conseil a pour principales responsabilités de favoriser le succès à long terme et la viabilité de TransCanada, de superviser notre entreprise et nos affaires et notre gestion et d'agir honnêtement, de bonne foi et dans l'intérêt de TransCanada.

Le principal objectif du conseil consiste à promouvoir notre intérêt, à maximiser la valeur à long terme pour les actionnaires et à améliorer les rendements pour les actionnaires.

Le conseil a des fonctions et des responsabilités clés, il délègue certaines fonctions à ses quatre comités permanents et d'autres à la direction pour la gestion des affaires quotidiennes de l'entreprise.

Il incombe au président du conseil de s'assurer que le conseil est dûment organisé, qu'il fonctionne efficacement et qu'il s'acquitte de ses obligations et responsabilités. Le président a notamment pour rôle de coordonner les affaires du conseil, de travailler de concert avec la direction (principalement avec le chef de la direction) et d'assurer des relations efficaces avec les membres du conseil, les actionnaires, les autres parties intéressées et le public.

Règles et descriptions de poste

Le conseil et chaque comité ont adopté des règles qui énoncent leurs principales responsabilités.

Les règles sont examinées chaque année afin de s'assurer qu'elles reflètent les faits nouveaux en ce qui concerne la gouvernance et les meilleures pratiques d'affaires, et le conseil approuve les modifications nécessaires.

Les règles du conseil décrivent :

- la composition et la structure du conseil,
- les fonctions et les responsabilités de gestion des affaires du conseil,
- les responsabilités de supervision pour :
 - la direction et les ressources humaines
 - la stratégie et la planification
 - les questions générales et financières
 - la gestion des affaires et des risques, notamment le risque lié à la rémunération
 - les politiques et les procédures
 - le rapport sur la conformité à la réglementation et les communications générales
 - les obligations légales générales, notamment sa capacité de recourir à des conseillers indépendants, au besoin.

Le conseil a aussi élaboré des descriptions de poste pour le président du conseil, pour le président de chacun des comités et pour le chef de la direction. Les descriptions de poste du président du conseil et du chef de la direction font partie de leur mandat. La description de poste du président de chaque comité est contenue dans les règles du comité.

Voir l'**annexe B** qui présente une copie des règles du conseil. Les règles du conseil, les règles des comités et les descriptions de poste pour le président du conseil et le chef de la direction sont affichées sur notre site Web (www.transcanada.com).

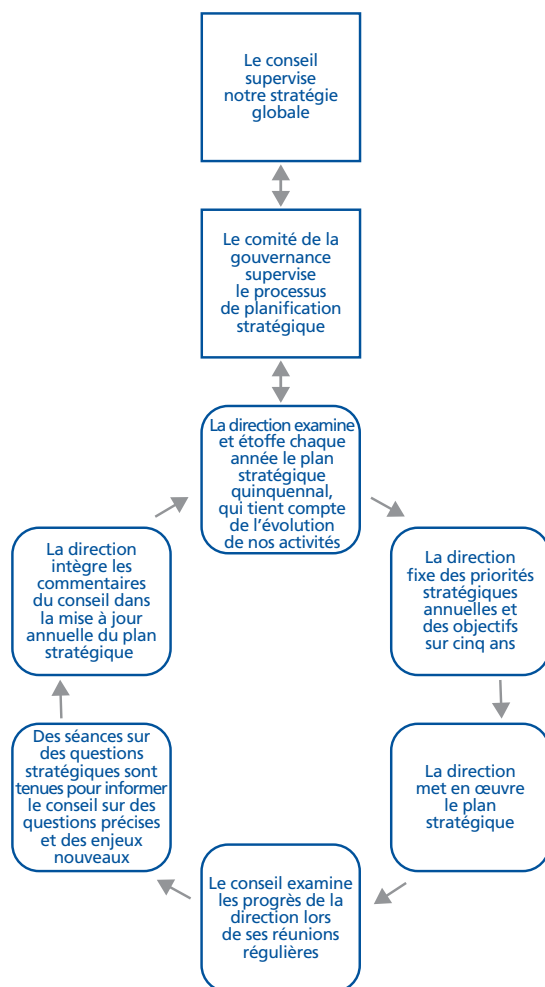
Planification stratégique

Nous avons un plan stratégique pluriannuel qui équilibre les risques et les avantages.

Le conseil supervise et oriente le processus de planification stratégique afin de veiller à ce que nous ayons une stratégie solide qui soutient notre vision de devenir la société d'infrastructures énergétiques de premier plan en Amérique du Nord. À cette fin, nous avons un plan stratégique quinquennal que nous mettons à jour et étoffons chaque année et tenons des séances sur des questions stratégiques avec le conseil au cours de l'année afin d'examiner des questions précises et des enjeux nouveaux. Le comité de la gouvernance a la responsabilité de superviser le processus d'élaboration de la stratégie et travaille en collaboration avec la direction pour cerner les nouveaux enjeux et en discuter et, au besoin, il aborde certains sujets avec l'ensemble du conseil. De plus, il guide la direction dans la planification de la séance de stratégie annuelle.

Nous mettons à jour notre plan stratégique quinquennal chaque année lors d'une séance de planification stratégique de deux jours dans le cadre de laquelle le conseil examine le plan stratégique révisé et étoffé, en discute et l'approuve. À cette occasion, la direction procède à une évaluation des principes fondamentaux du secteur de l'énergie, du contexte concurrentiel et du milieu des parties intéressées afin de repérer les occasions et les menaces liées à notre stratégie commerciale. Cette séance oriente nos priorités stratégiques annuelles et nos mesures du rendement.

Tout au long de l'année, le conseil surveille les progrès réalisés par la direction dans l'atteinte des objectifs stratégiques. À chaque réunion régulière du conseil, la direction fait le point sur les ressources humaines, technologiques et financières nécessaires pour mettre en œuvre notre stratégie et sur des questions réglementaires, environnementales et sociales pertinentes qui sont susceptibles d'avoir une incidence sur l'exécution de notre stratégie.



Voir *Présence aux réunions* à la page 33 pour de plus amples renseignements sur les réunions tenues en 2018 et *Orientation et formation* aux pages 48 et 49 pour de plus amples renseignements sur les séances sur des questions stratégiques et de planification auxquelles ont assisté les membres du conseil en 2018.

Surveillance des risques et gestion des risques d'entreprise

Au début de 2018, la direction a entrepris une révision approfondie du processus de gestion des risques dans le cadre de notre engagement d'amélioration continue, à la lumière de la récente acquisition de Columbia Pipeline Group (« Columbia ») et de changements opérationnels.

À la fin de 2018, après que la direction a achevé sa révision avec le concours du comité de la gouvernance et du conseil, le conseil a approuvé un nouveau programme et un nouveau cadre de gestion des risques d'entreprise (GRE), y compris :

- un tableau des risques d'entreprise critiques
- un registre des risques d'entreprise
- un rapport sur les risques à l'intention du conseil, qui présente une liste des risques d'entreprise classés par ordre de priorité, une évaluation de ces risques et les activités d'atténuation en cours, ainsi que les responsabilités de la direction et du conseil à l'égard de chaque risque.

Les modifications apportées à notre programme de gestion des risques sont conformes aux pratiques exemplaires en matière de surveillance et de gestion des risques. L'objectif du programme de GRE consiste à gérer les risques à l'égard de l'exécution de notre stratégie ou qui en découlent, ainsi qu'à promouvoir des pratiques qui nous permettent d'identifier et de surveiller les risques émergents. Plus particulièrement, le programme de GRE fournit un cadre et un processus de bout en bout pour l'identification, l'analyse, l'évaluation et la réduction des risques, ainsi que pour la surveillance continue et la présentation de rapports au conseil, au chef de la direction et aux vice-présidents directeurs.

Le programme de GRE vise à développer une culture du risque axée sur des rôles clairs et une bonne compréhension de l'incidence de chaque décision sur notre capacité d'atteindre nos objectifs stratégiques, à établir un langage commun pour l'identification et l'évaluation des risques, à élaborer un cadre permettant d'organiser les activités de gestion des risques et de renforcer la culture de risque, ainsi qu'à définir clairement l'imputabilité et la responsabilité à l'égard des risques.

Processus

Le conseil et ses comités sont responsables de la surveillance des risques, notamment de la surveillance des mécanismes et des procédés de gestion pour le repérage, l'évaluation, la priorisation, l'atténuation et le suivi des risques. Nos administrateurs comptant une grande variété d'expériences et d'aptitudes en matière de gestion des risques, le conseil possède toutes les compétences nécessaires pour participer à des discussions constructives sur les risques commerciaux clés avec la direction au cours des réunions du conseil et de comités.

Un risque commercial clé désigne généralement une exposition qui pourrait avoir une incidence importante sur la capacité de TransCanada d'atteindre ou de maintenir ses objectifs d'entreprise ou d'exploitation ou ses objectifs stratégiques.

TransCanada tient un registre des risques d'entreprise qui répertorie les risques associés à notre entreprise et sollicite la participation de tous les échelons de l'organisation afin de s'assurer d'inclure les nouveaux risques commerciaux clés qui surgissent au fil de la croissance de notre entreprise et de l'évolution de notre environnement. En outre, nos membres de la haute direction sont invités à échanger des renseignements sur les risques émergents avec le comité de la gouvernance et le conseil. Ce processus tient compte de l'environnement commercial dynamique et en constante évolution dans lequel nous exerçons nos activités et permet à la direction de tenir le conseil informé des risques existants et émergents et de la façon dont ces risques sont gérés ou atténués conformément aux paramètres relatifs aux risques et à la tolérance aux risques de TransCanada.

Le registre des risques d'entreprise établit clairement les responsabilités du conseil, des comités et des hauts dirigeants responsables de la surveillance précise de chaque risque.

Nos risques sont classés selon les domaines principaux qui suivent :

Risques touchant l'ensemble de l'entreprise

- gouvernance et réputation
- gestion financière
- risque d'entreprise général
- systèmes d'information
- risques organisationnels
- risques politiques et réglementaires
- stratégie et expansion

Risques propres à chaque unité d'exploitation

- occasions d'affaires
- risque commercial
- offre de produits de base et approvisionnement des bassins
- exploitation physique
- exécution de projets

Le comité de la gouvernance surveille nos activités de gestion des risques. Le comité passe en revue les risques émergents avec la direction à chacune de ses réunions et le registre des risques d'entreprise avec la direction chaque année afin de s'assurer qu'il y a une surveillance appropriée du conseil et des comités conformément à leurs règles et que nous avons en place des programmes de gestion visant à atténuer ces risques. Il recommande aussi au conseil, avec le comité (ou le haut dirigeant) respectif responsable de risques particuliers, des améliorations à apporter à notre programme et à nos politiques de gestion des risques.

En outre, l'ensemble des projets et des occasions recommandés par la direction au conseil à des fins d'approbation comprennent des descriptions spécifiques des risques connexes. La description des risques associée à chaque projet fait partie de la décision du conseil d'approuver ou non les projets ou de donner suite ou non aux occasions.

Notre processus permet au conseil d'être pleinement informé de l'interrelation entre l'environnement commercial et les risques et vise à faciliter et à stimuler la discussion portant sur nos principaux risques commerciaux.

Notre notice annuelle et notre rapport annuel comportent plus d'information sur les risques auxquels est exposée TransCanada. La notice annuelle 2018 et le rapport annuel 2018 peuvent être consultés sur notre site Web (www.transcanada.com) et sur SEDAR (www.sedar.com).

Responsabilités des comités

Les divers comités du conseil participent également à la surveillance des risques dans leurs domaines respectifs afin d'assurer l'application d'un processus de gestion des risques rigoureux où chaque risque commercial clé fait l'objet d'une expertise, d'une attention et d'une diligence adéquates. Le tableau suivant présente les domaines de risque qui relèvent de chaque comité et des renseignements sur chaque domaine de risque. Les comités reçoivent régulièrement des comptes rendus de la direction sur leurs domaines de risque et rendent régulièrement compte au conseil de leurs activités de surveillance des risques. Outre ses domaines de risque particuliers, chaque comité se tient au courant de façon générale de la gestion des risques de TransCanada et, au besoin, il inclut d'autres questions dans ses rapports au conseil.

| Comité | Domaines de risque | Description |
|--|--|--|
| Audit | Risque financier | <ul style="list-style-type: none"> Superviser le rôle de la direction dans le contrôle de la conformité aux politiques et aux procédures de gestion du risque financier et l'examen du caractère adéquat de notre gestion du risque financier. S'assurer que : <ul style="list-style-type: none"> nos stratégies, nos politiques et nos limites relatives à la gestion du risque financier visent à garantir que nos risques et expositions connexes correspondent à nos objectifs commerciaux et à notre tolérance au risque, les risques sont gérés ultimement en respectant les limites qui sont établies par le conseil, mises en œuvre par les cadres supérieurs et contrôlées par nos groupes de gestion du risque et d'audit interne. Surveiller les questions de cybersécurité et les risques que celles-ci posent pour TransCanada. |
| Gouvernance | Processus de gestion des risques et attribution des risques par la direction | <ul style="list-style-type: none"> Examiner les risques émergents de TransCanada avec la direction à chaque réunion du comité. Surveiller le registre des risques d'entreprise et la schématisation des risques d'entreprise avec la direction chaque année afin de s'assurer que le conseil et les comités exercent une surveillance appropriée conformément à leurs règles. S'assurer que nous avons en place des programmes de gestion visant à atténuer ces risques. Recommander au conseil, avec le comité (ou le haut dirigeant) respectif responsable de risques particuliers, des améliorations à apporter à notre programme et à nos politiques de gestion des risques. |
| Santé, sécurité, durabilité et environnement | Risque opérationnel, sécurité des personnes et des procédés, durabilité et risques relatifs à la sécurité et à l'environnement | <ul style="list-style-type: none"> Contrôler la conformité à nos politiques d'entreprise sur la santé, la sécurité et l'environnement (la « SSE ») au moyen de rapports réguliers de la direction, conformément au cadre de notre système de gestion de la SSE intégré qui sert à saisir, à organiser et à consigner nos politiques, nos programmes et nos procédures connexes. Voir la page suivante pour de plus amples renseignements. Contrôler la gestion des risques liés à la santé, à la sécurité, à la durabilité et à l'environnement, y compris les risques liés au changement climatique. |
| Ressources humaines | Risques liés aux ressources humaines et à la rémunération | <ul style="list-style-type: none"> Surveiller les politiques et les pratiques en matière de rémunération afin de détecter et d'atténuer efficacement les risques liés à la rémunération et de dissuader le chef de la direction, les vice-présidents directeurs ou d'autres personnes de prendre des risques inappropriés ou excessifs et veiller à ce que nos politiques en matière de rémunération ne soient pas raisonnablement susceptibles d'avoir un effet défavorable important sur TransCanada. Voir la rubrique Gouvernance relative à la rémunération à partir de la page 61 pour de plus amples renseignements sur la façon dont nous gérons nos risques liés à la rémunération. |

Systeme de gestion des risques pour la SSDE

Le comité santé, sécurité, durabilité et environnement (« SSDE ») du conseil de TransCanada supervise le risque opérationnel, la sécurité des personnes et des procédés, la sécurité du personnel et les risques liés à l'environnement et au changement climatique, et il surveille l'élaboration et la mise en œuvre de systèmes, de programmes et de politiques en matière de SSDE au moyen de rapports réguliers de la direction. Nous utilisons un système de gestion intégré qui définit le cadre de gestion de ces risques et qui nous permet de cerner, d'organiser, de documenter, de surveiller et d'améliorer nos politiques, programmes et procédures connexes. En 2019, la direction évaluera les enjeux et les tendances en matière de durabilité et amorcera une réflexion sur ces questions lorsqu'elle fera rapport au comité.

Notre système de gestion s'inspire des normes internationales, est conforme aux normes consensuelles sectorielles externes et à des programmes volontaires et respecte les exigences législatives applicables. Il suit un cycle d'amélioration continue divisé en quatre domaines principaux :

- **Planification** : évaluation du risque et des règlements, fixation d'objectifs et de cibles et définition des rôles et des responsabilités.
- **Mise en œuvre** : élaboration et mise en œuvre de programmes, de procédures et de normes pour gérer le risque opérationnel.
- **Rapports** : rapports et enquêtes sur les incidents et surveillance du rendement.
- **Action** : activités d'assurance et examen du rendement par la direction.

Le comité examine le rendement en ce qui concerne la SSDE et la gestion du risque opérationnel. Il reçoit des rapports détaillés sur ce qui suit :

- la gouvernance générale en matière de SSDE,
- les mesures du rendement opérationnel et de l'entretien préventif,
- les programmes d'intégrité des actifs,
- la préparation aux situations d'urgence, les interventions en cas d'incident et l'évaluation des incidents,
- les mesures du rendement de la sécurité des personnes et des procédés,
- notre programme environnemental,
- l'évolution des lois et règlements applicables, notamment en ce qui concerne l'environnement, et la conformité à ces lois et règlements,
- la prévention, la réduction et la gestion des risques liés aux questions de SSDE, y compris les risques liés au changement climatique susceptibles d'avoir une incidence négative sur TransCanada,
- les questions de durabilité, y compris les questions sociales, environnementales et liées au changement climatique,
- l'approche de la direction à l'égard de la communication volontaire au public d'information sur les questions de SSDE.

Le comité reçoit aussi des comptes rendus sur des centres d'intérêts particuliers de l'examen de la gestion du risque opérationnel et du risque lié à la construction effectué par la direction ainsi que les résultats et les plans de mesures correctives émanant des services d'audit interne et externes. À compter de 2019, le comité recevra également des comptes rendus périodiques sur les enjeux et les tendances en matière de durabilité.

En règle générale, le comité ou le président du comité effectue chaque année une visite d'un de nos actifs existants ou de nos projets en développement dans le cadre de sa responsabilité de contrôler et d'examiner nos pratiques en matière de SSE. De plus, le comité santé, sécurité, durabilité et environnement effectue chaque année une visite de site à laquelle tous les membres du conseil sont invités à participer.

La sécurité de nos employés, de nos entrepreneurs et du public de même que l'intégrité de nos infrastructures énergétiques et pipelinaires sont une priorité absolue.

Planification de la relève

Le conseil est responsable de la planification de la relève à l'échelon de la haute direction, notamment de l'élaboration du plan de relève du chef de la direction. La planification de la relève pour le poste de chef de la direction est un processus continu qui comprend une analyse du rendement, des compétences et de l'expérience de chaque candidat éventuel, une évaluation des attributs et des caractéristiques personnels que le conseil estime nécessaires pour le rôle et une évaluation des occasions de perfectionnement pour renforcer la relève de la haute direction.

Le chef de la direction prépare un aperçu des rôles des vice-présidents directeurs, en notant les compétences et l'expertise requises pour chaque poste et les points forts du dirigeant actuellement en poste. Il prépare aussi des plans de perfectionnement pour chaque haut dirigeant et les présente au conseil. Le chef de la direction rencontre officiellement chaque haut dirigeant au moins deux fois par an et plus souvent au besoin afin de discuter de sa progression par rapport à son plan de perfectionnement.

Le chef de la direction identifie d'éventuels candidats futurs pour les postes de vice-président directeur et soumet les candidatures au conseil à des fins de discussion des suggestions du comité des ressources humaines. Chaque candidat est évalué en fonction de ses compétences et de son expérience ainsi que des compétences nécessaires à la promotion au niveau de la haute direction. Des occasions de perfectionnement sont aussi identifiées afin que chaque candidat puisse bénéficier d'occasions éducatives, de perfectionnement, de formation et d'expérience de la gestion supplémentaires ou variées. Le conseil passe en revue chaque poste et l'évaluation du rendement ainsi que les compétences des successeurs éventuels au moins une fois par année et prend les décisions qui s'imposent.

Accès à la direction

Le conseil dispose d'un accès complet à la direction mais donne un préavis raisonnable afin d'éviter de perturber les activités et l'exploitation. Le président du conseil et les présidents des comités font également la liaison avec le chef de la direction et les vice-présidents directeurs concernés au besoin.

Le conseil encourage le chef de la direction et les vice-présidents directeurs à inviter des gestionnaires clés à assister aux réunions du conseil et des comités afin qu'ils puissent partager leur expertise sur des questions spécifiques. Cette approche permet au conseil de rencontrer des personnes qui ont le potentiel pour assumer plus tard des postes supérieurs, et à ces personnes, d'entrer en contact avec le conseil.

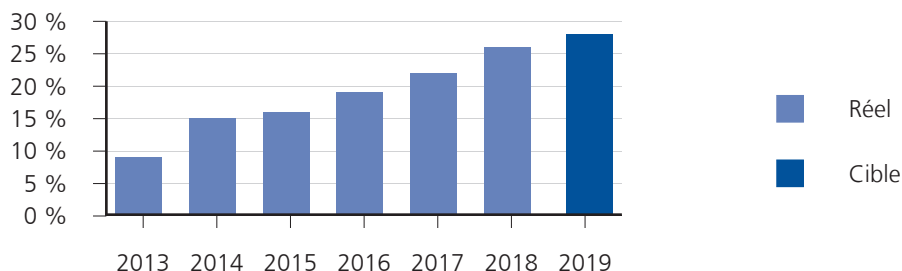
Diversité au sein de la direction

Notre équipe de haute direction est composée de notre chef de la direction et de nos vice-présidents directeurs. Nos cadres supérieurs comprennent les membres de notre équipe de haute direction ainsi que tous nos premiers vice-présidents et nos vice-présidents.

La direction a établi et le conseil a examiné des objectifs visant à accroître le nombre de femmes occupant des postes de cadres supérieurs. À l'heure actuelle, 26 % des postes de cadres supérieurs sont occupés par des femmes, ce qui dépasse notre objectif de 25 % d'ici la fin de 2018.

À l'avenir, notre objectif est que le pourcentage de femmes occupant des postes de cadres supérieurs soit égal ou supérieur au pourcentage de femmes faisant partie de notre personnel dans son ensemble, qui s'élève actuellement à 28 %.

Femmes occupant des postes de direction



L'établissement de ces objectifs s'inscrit dans notre engagement à long terme de faire en sorte que TransCanada dispose d'une équipe de cadres supérieurs qualifiée et diversifiée. Par ailleurs, si plus de femmes occupent des postes de premières vice-présidentes et de vice-présidentes, un plus grand groupe de femmes sont susceptibles de voir leur candidature envisagée pour être promues à des postes de vice-présidente directrice.

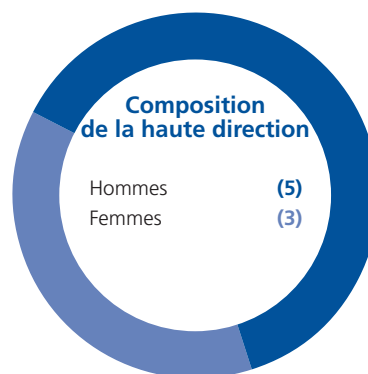
Afin d'atteindre ces objectifs, nous nous sommes efforcés de repérer, d'évaluer et de former des candidats très prometteurs à partir de notre bassin de talents existant et avons procédé à des embauches stratégiques. Chaque candidat très prometteur est parrainé par un vice-président directeur qui, de concert avec son supérieur, travaille avec lui afin de renforcer sa position au sein de l'entreprise et auprès du conseil.

Le chef de la direction et les vice-présidents directeurs examinent ce bassin de talents régulièrement et approuvent toutes les nominations de cadres supérieurs. Le conseil approuve les nominations au poste de chef de la direction ou de vice-président directeur.

Le comité des ressources humaines, le chef de la direction et les vice-présidents directeurs examinent et évaluent les progrès réalisés par rapport à ces objectifs au moins une fois par année pour s'assurer que nous avons un bassin de femmes qualifiées et que les femmes occupant des postes de cadres supérieurs sont bien soutenues et formées. Le conseil reçoit chaque année des rapports sur les progrès réalisés par rapport à nos objectifs. En outre, le comité des ressources humaines examine chaque année les mesures que prend la société pour offrir des occasions de perfectionnement à des candidats prometteurs et diversifiés occupant des postes de niveau hiérarchique inférieur à celui de membre de la direction.

Le conseil encourage l'inclusion de femmes parmi les candidats évalués pour tous les postes de vice-président directeur.

Nous n'avons pas d'objectifs de diversité précis pour l'équipe de haute direction. En date du 28 février 2019, trois des huit membres (38 %) de notre équipe de haute direction étaient des femmes, ce qui représente une augmentation par rapport au 20 février 2018, où trois des dix membres (30 %) de notre équipe de haute direction étaient des femmes.



ORIENTATION ET FORMATION

Les nouveaux administrateurs participent à un programme d'orientation qui comprend des séances sur la stratégie de l'entreprise, nos principales questions commerciales et de l'information historique et financière à propos de TransCanada. Ils ont aussi l'occasion de visiter nos installations et le site de nos projets et de rencontrer le chef de la direction, les vice-présidents directeurs et les autres administrateurs.

Nous adaptons les séances à chaque administrateur en fonction de ses besoins individuels et de ses domaines particuliers d'intérêt. Par ailleurs, les nouveaux administrateurs rencontrent individuellement le chef de la direction et chaque vice-président directeur, qui leur présentent un aperçu de nos différents domaines d'activité et d'exploitation et avec lequel ils discutent de leurs principaux domaines d'intérêt. Des séances d'information sont également tenues à l'intention des nouveaux membres des comités.

Les administrateurs reçoivent un manuel de référence qui contient :

- des renseignements au sujet de leurs fonctions et obligations à titre de membre du conseil,
- des renseignements au sujet de notre entreprise, de notre stratégie et de nos activités,
- des exemplaires des règles du conseil et des comités,
- des exemplaires des documents d'information publics déposés récemment,
- des documents provenant des réunions récentes du conseil.

Le comité de la gouvernance passe en revue le programme d'orientation et le manuel de référence chaque année afin que ceux-ci continuent de répondre à nos besoins et à ceux des nouveaux administrateurs.

Le comité élabore également le programme de formation continue chaque année en fonction des questions actuelles et émergentes, de nos objectifs d'entreprise et des suggestions des administrateurs. Notre programme de formation de 2018 comprenait trois séances de réflexion approfondie sur les principes fondamentaux du secteur de l'énergie, le contexte concurrentiel et le milieu des parties intéressées, qui ont permis de fournir un contexte pour les discussions sur la stratégie.

La formation continue aide à renforcer la connaissance et la compréhension qu'ont les administrateurs de l'entreprise, du secteur d'activité, de la gouvernance et d'autres questions. Des membres de la haute direction ainsi que des experts externes font des présentations au conseil et à ses comités de temps à autre sur divers sujets liés à l'entreprise, notamment aux modifications des exigences imposées par la loi, les règlements et le secteur. La formation continue est également offerte de façon informelle, et des articles et publications dignes d'intérêt sont transmis à nos administrateurs.

Nous suggérons des séminaires et des programmes de formation à l'intention de nos administrateurs qui peuvent être pertinents et payons les frais d'inscription et de déplacement, s'il y a lieu. Nous offrons aussi de payer les droits annuels pour l'appartenance à des organisations appropriées qui offrent des possibilités de publication et d'études pertinentes à nos administrateurs.

Programme de formation des administrateurs de 2018

| Date | Sujet | Présenté/animé par | Présents |
|--|--|--|--------------------------|
| 28 février | Influence du conseil sur la culture | NACD | Mary Pat Salomone |
| 26 avril | Séance sur des questions stratégiques - Stratégie de communication et de mobilisation | Chef de la direction et vice-présidents directeurs | Tous les administrateurs |
| Juin | Rôle des femmes dans la gouvernance | Joele Frank | Indira Samarasekera |
| 13 juin | Séance sur des questions stratégiques - <ul style="list-style-type: none"> • Examens et discussions portant sur diverses questions stratégiques internes et externes • Cybersécurité • Gestion des risques d'entreprise | <ul style="list-style-type: none"> • Chef de la direction, vice-présidents directeurs et représentants de la direction • Joram Borenstein, Microsoft | Tous les administrateurs |
| 17 septembre | Séance de réflexion - Gaz naturel | IHS Markit | Tous les administrateurs |
| 19 septembre | Séance de réflexion - Marché mondial du pétrole | IHS Markit | Tous les administrateurs |
| 3 octobre | Visite de site - Exercice d'incident pétrolier, Regina SK | Équipe de gestion des urgences (pipelines de liquides canadiens) | D. Michael G. Stewart |
| 10 octobre | Séance de réflexion - Énergie | IHS Markit | Tous les administrateurs |
| 31 octobre et 1 ^{er} novembre | Séances de planification stratégique - <ul style="list-style-type: none"> • Tour d'horizon de l'intégration environnementale, sociale et en matière de gouvernance et de l'investissement responsable • Marché mondial de l'énergie et son importance par rapport au marché nord-américain de l'énergie • Contexte commercial, principes fondamentaux du marché et répartition de l'actif | <ul style="list-style-type: none"> • Judy Cotte et Sarah Neilson, RBC Gestion mondiale d'actifs • Colin Fenton, Blacklight Research, LLC • Chef de la direction et vice-présidents directeurs | Tous les administrateurs |
| 28 novembre | Séance sur des questions stratégiques - stratégie commerciale relative aux pipelines de liquides | Chef de la direction et vice-présidents directeurs | Tous les administrateurs |

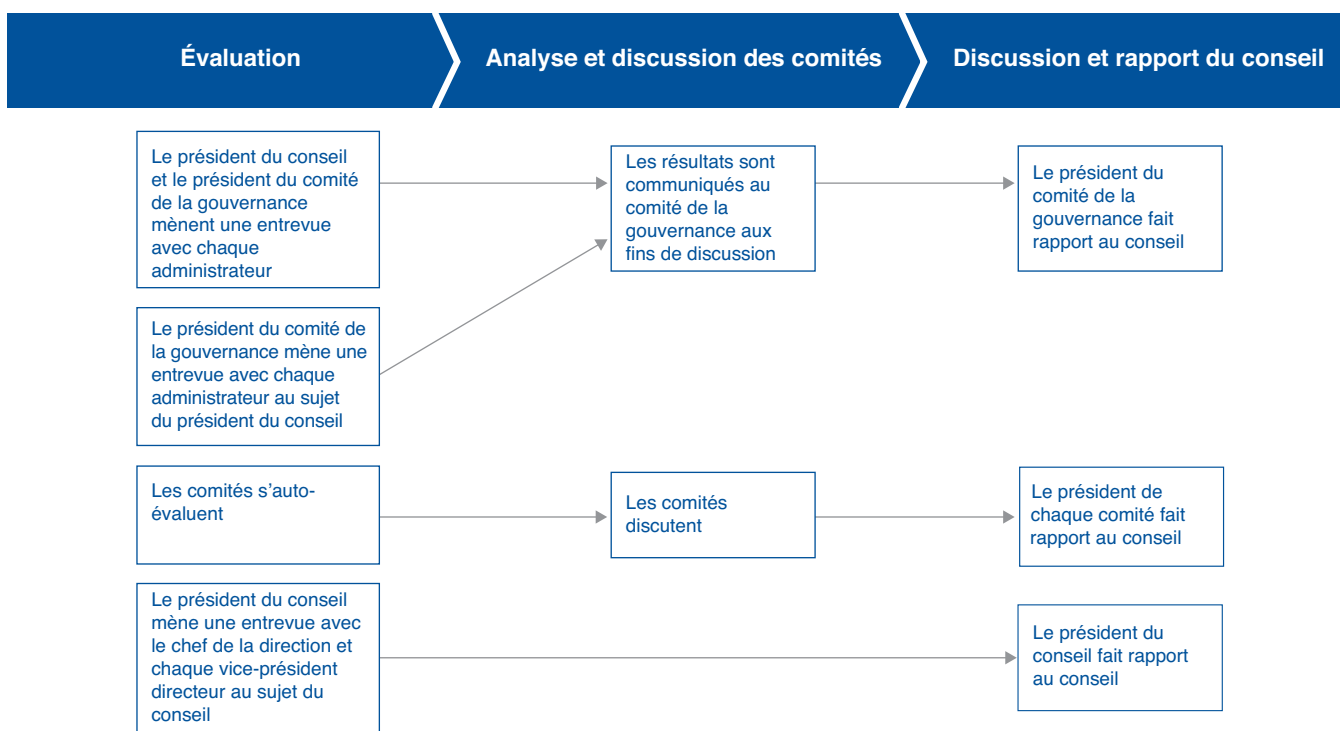
EFFICACITÉ DU CONSEIL ET ÉVALUATION DES ADMINISTRATEURS

Le comité de la gouvernance supervise l'évaluation du rendement du conseil, du président du conseil, des comités et de chacun des administrateurs chaque année et communique les résultats au conseil.

Dans le cadre du processus d'évaluation, le président du conseil et le président du comité de la gouvernance rencontrent chaque administrateur séparément aux fins de son évaluation individuelle. L'évaluation individuelle de chaque administrateur comporte également une discussion au sujet des attentes à l'égard des administrateurs siégeant à notre conseil et une rétroaction précise donnée à chaque administrateur sur son rendement en tant que membre du conseil.

Les entrevues comprennent des questions sur l'efficacité, la communication et le rendement personnel et individuel des pairs et sollicitent des commentaires des administrateurs sur les domaines qui pourraient être améliorés. Elles comportent des questions ouvertes, de façon à encourager la discussion et à obtenir des commentaires précis sur des sujets comme le risque, la stratégie et la gouvernance.

Le comité de la gouvernance estime que le processus d'entrevue est la façon la plus efficace pour que les administrateurs donnent une rétroaction qui peut ensuite être examinée par l'ensemble du conseil. Le comité surveille aussi les faits nouveaux en matière de gouvernance du conseil et l'évolution des meilleures pratiques en matière de gouvernance.



En 2018, le processus d'évaluation a indiqué que le président du conseil, les administrateurs et tous les comités fonctionnent efficacement et remplissent les mandats énoncés dans les règles du conseil et des comités.

Compétences financières

Le conseil a déterminé que tous les membres du comité d'audit possédaient des *compétences financières*, ce qui signifie que chaque membre est capable de lire et de comprendre un jeu d'états financiers généralement comparable au nôtre pour ce qui est de la portée et du niveau de complexité quant aux questions comptables. Vous pouvez trouver plus de renseignements sur leur formation et leur expérience financière dans les profils des administrateurs à partir de la page 21, dans le rapport du comité d'audit à la page 57 et dans la notice annuelle qui est disponible sur notre site Web (www.transcanada.com) et sur SEDAR (www.sedar.com).

Renouvellement du conseil

Le comité de la gouvernance évalue périodiquement l'ensemble des compétences de chaque administrateur et les passe en revue par rapport au calendrier de départ à la retraite de l'administrateur, à son âge et à la composition de chaque comité. L'examen prend aussi en compte les avantages du maintien d'une diversité raisonnable d'antécédents ainsi que le caractère et les qualités comportementales, comme l'intégrité.

Le comité de la gouvernance, bénéficiant des suggestions du président du conseil et du chef de la direction, est responsable de l'identification d'éventuels administrateurs convenables et sonde tout le conseil au sujet de candidats éventuels. À l'occasion, le comité fait appel à un spécialiste du recrutement tiers afin de repérer d'éventuels candidats aux postes d'administrateur. Le comité est chargé d'évaluer ces personnes et de proposer les meilleures en vue de leur mise en candidature. Une banque de candidats compétents aux postes d'administrateur est maintenue à jour par le comité.

Le comité recherche une combinaison de compétences et d'expériences requises pour la supervision de notre entreprise et de nos affaires. Le conseil prend en considération des caractéristiques personnelles telles que le genre, l'origine ethnique et le lieu de résidence lorsqu'il examine la diversité. Bien que les candidats aux postes d'administrateur soient sélectionnés en fonction de leurs antécédents et de leur capacité d'apporter une contribution aux réunions du conseil et des comités, le conseil prend précisément aussi en considération la mixité au sein du conseil. Des renseignements à ce sujet sont présentés à la rubrique **Gouvernance - Caractéristiques du conseil - Diversité au sein du conseil**.

Les personnes qui sont mises en candidature pour la première fois doivent avoir de l'expérience dans des secteurs d'activités semblables aux nôtres ou de l'expérience dans la gestion commerciale générale ou au sein de sociétés ou d'organismes dont la taille et l'ampleur sont semblables aux nôtres. Elles doivent aussi manifester la volonté de siéger au conseil, être en mesure de consacrer le temps nécessaire à leurs fonctions et à leurs responsabilités et être âgées de moins de 70 ans.

Le comité recommande d'éventuels candidats en fonction de leurs qualifications et de leur indépendance et de la façon dont ces qualités équilibrent l'ensemble de compétences du conseil actuel, la structure et la composition des comités et le calendrier de départ à la retraite des administrateurs. Cette évaluation aide le conseil à déterminer la meilleure combinaison de compétences et d'expérience pour guider notre exploitation de l'entreprise et notre stratégie à long terme.

Bien que tous nos administrateurs possèdent un vaste éventail de compétences et d'expériences, le comité de la gouvernance a déterminé qu'il est plus efficace de mettre l'accent sur les cinq principaux domaines d'expertise de chaque administrateur pour évaluer les candidats aux postes d'administrateur et pour s'assurer que notre conseil dispose d'une base de connaissances approfondies dans chacun des principaux domaines d'expertise.

Le comité s'assure que le conseil recherche une expertise dans les domaines suivants :

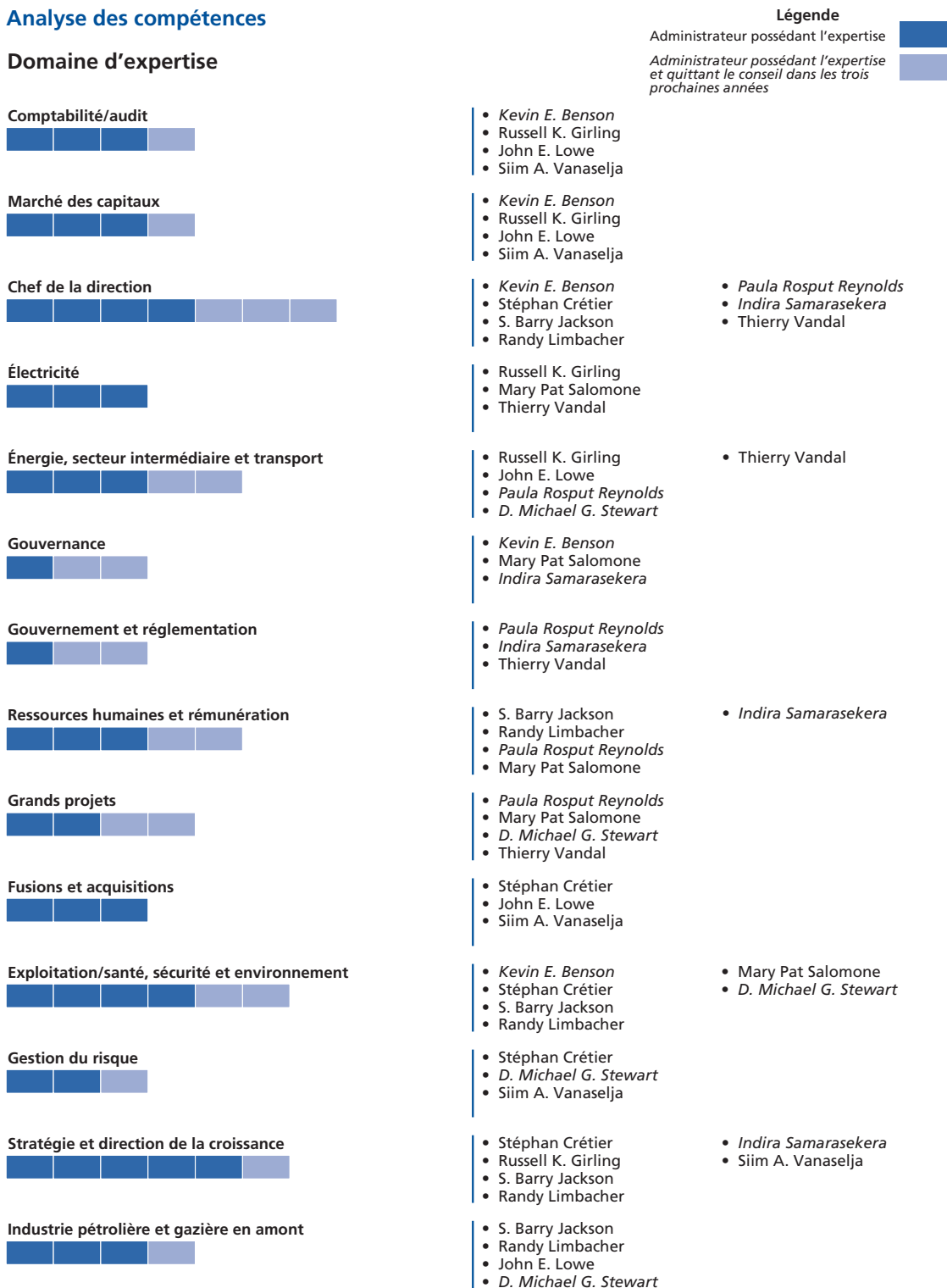
- Comptabilité/audit
- Marchés financiers
- Chef de la direction
- Électricité
- Énergie, secteur intermédiaire et transport
- Gouvernance
- Gouvernement et réglementation
- Ressources humaines et rémunération
- Grands projets
- Fusions et acquisitions
- Exploitation/santé, sécurité et environnement
- Gestion du risque
- Stratégie et direction de la croissance
- Industrie pétrolière et gazière en amont

Analyse des compétences

Le graphique qui suit indique les cinq principaux domaines d'expertise de chacun des administrateurs actuels. La grande majorité des administrateurs ont été évalués par un spécialiste du recrutement tiers indépendant, qui a déterminé leurs cinq principaux domaines d'expertise. Le comité de la gouvernance tient compte de ces facteurs et d'autres facteurs au moment de discuter du renouvellement du conseil.

Analyse des compétences

Domaine d'expertise



Années de départ à la retraite prévues

Le tableau suivant présente l'année de départ à la retraite prévue de chacun des administrateurs non membres de la direction en fonction de leur âge actuel.

| Année où les administrateurs sont censés prendre leur retraite | | | |
|--|--|-------------|-------------------|
| 2019 | Kevin E. Benson, Paula Rosput Reynolds | 2029 | John E. Lowe |
| 2022 | D. Michael G. Stewart, Indira Samarasekera | 2030 | Mary Pat Salomone |
| 2023 | S. Barry Jackson | 2031 | Thierry Vandal |
| 2027 | Siim A. Vanaselja | 2033 | Stéphan Crétier |
| 2028 | Randy Limbacher | | |

Mandat des administrateurs

Une fois qu'un administrateur atteint l'âge de 70 ans, il ne se représente pas à la prochaine assemblée annuelle. Le conseil peut déroger à cette politique de départ à la retraite dans les cas suivants :

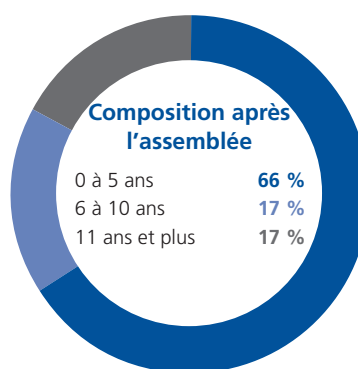
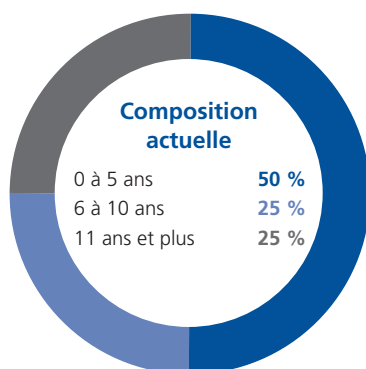
- un administrateur n'a pas siégé au conseil durant sept années consécutives avant l'âge de 70 ans
- il est dans l'intérêt de la société qu'un administrateur soit maintenu en poste en raison de ses compétences et de son expérience particulières.

Le comité de la gouvernance examine des facteurs comme l'âge, des changements dans l'occupation principale, des absences répétées aux réunions, un rendement médiocre et d'autres circonstances pertinentes qui peuvent déclencher la démission ou le départ à la retraite d'un administrateur.

TransCanada n'impose pas de limite à la durée du mandat des administrateurs. Selon nous, de telles limites ne constituent pas un mécanisme efficace pour promouvoir le renouvellement du conseil. Outre l'évaluation annuelle des administrateurs, qui assure que chaque administrateur, les comités et le conseil fonctionnent efficacement, le comité examine la planification de la relève des administrateurs au moins une fois l'an. Cet examen lui permet de veiller à ce que le conseil soit composé d'une combinaison d'expériences et de compétences appropriée afin de guider notre stratégie à long terme et l'exploitation continue de notre entreprise. Notre politique de départ à la retraite souple favorise un renouvellement efficace du conseil sans limiter la combinaison de compétences et d'expériences de ses membres.

Les graphiques suivants illustrent la composition de notre conseil selon les années de service à la date de la présente circulaire et après l'assemblée annuelle dans l'hypothèse où tous les administrateurs mis en candidature sont élus.

Le conseil a été renouvelé en grande partie au cours des cinq dernières années; en effet, un nouvel administrateur s'y est joint chaque année depuis 2013.



DIALOGUE

Nous croyons qu'il est important de nouer le dialogue avec nos parties intéressées.

Les membres de notre conseil sont en contact avec des organisations en matière de gouvernance et des groupes de défense des actionnaires afin de discuter des meilleures pratiques émergentes et de commenter la façon dont nous maintenons nos normes élevées en matière de gouvernance.

TransCanada a mis en place un programme complet afin d'entretenir un dialogue régulier avec ses actionnaires et ses autres parties intéressées. Notre assemblée annuelle offre aux actionnaires l'occasion d'être informés sur l'évolution de notre entreprise et d'interagir avec le conseil, le chef de la direction, les vice-présidents directeurs et les cadres supérieurs. Nous publions des communiqués pour annoncer les faits nouveaux importants concernant la société et nos résultats financiers trimestriels. Notre chef de la direction et nos vice-présidents directeurs tiennent des téléconférences portant sur nos résultats financiers et nos résultats d'exploitation trimestriels ainsi que sur les importants faits nouveaux concernant la société. Notre chef de la direction et nos vice-présidents directeurs tiennent également une journée annuelle des investisseurs pour discuter de la stratégie de la société, des faits nouveaux et des perspectives commerciales à long terme. Les téléconférences et la journée des investisseurs sont diffusées sur le Web et sont accessibles aux analystes, aux actionnaires, aux médias et au grand public sur notre site Web. Notre chef de la direction, nos vice-présidents directeurs et nos cadres supérieurs prononcent des allocutions lors de conférences à l'intention des investisseurs et des intervenants du secteur et tiennent des rencontres individuelles en personne ou par téléphone avec les investisseurs dans le cadre de notre programme de dialogue régulier avec les actionnaires. De plus, notre service des relations avec les investisseurs est disponible en personne ou par téléphone pour répondre aux questions et aux préoccupations des actionnaires et pour fournir de l'information publique sur TransCanada.

Des communiqués, de l'information sur la société, des foires aux questions et des renseignements sur les événements et les présentations passés et à venir peuvent être consultés en ligne au www.transcanada.com.

Notre service des relations avec les investisseurs est ouvert à toute occasion de dialogue avec nos actionnaires, les investisseurs éventuels et les autres parties intéressées. Vous pouvez communiquer avec notre service des relations avec les investisseurs directement par téléphone, par courriel ou par la poste à l'adresse suivante :

Relations avec les investisseurs
TransCanada Corporation
450 - 1 Street S.W.
Calgary (Alberta)
T2P 5H1 Canada
investor_relations@transcanada.com
1-800-361-6522

COMMUNICATION AVEC LE CONSEIL

Le dialogue avec les actionnaires nous permet de connaître directement l'opinion des actionnaires et des autres importantes parties intéressées sur n'importe quelle question ou préoccupation.

Les actionnaires, les employés et les autres personnes peuvent communiquer avec le conseil directement en écrivant à l'adresse suivante :

Président du conseil d'administration
a/s de la secrétaire
TransCanada Corporation
450 - 1 Street S.W.
Calgary (Alberta) T2P 5H1

Les membres du conseil, y compris les présidents de comité, seront également disponibles à l'assemblée annuelle et extraordinaire pour recevoir les questions des actionnaires.

PROPOSITIONS D'ACTIONNAIRES

Selon la loi canadienne, les propositions d'actionnaires ne peuvent être prises en considération pour l'assemblée annuelle des actionnaires ordinaires que si elles sont soumises au plus tard à une date précise.

Notre secrétaire doit recevoir les propositions d'actionnaires **avant 17 h (HAR) le 2 décembre 2019** afin que celles-ci soient prises en considération pour la circulaire pour notre assemblée annuelle 2020 des actionnaires ordinaires.

RÈGLEMENT SUR LES PRÉAVIS

Les actionnaires qui souhaitent proposer un candidat au conseil d'administration à l'assemblée annuelle et extraordinaire 2019 des actionnaires ordinaires autrement qu'au moyen d'une proposition d'actionnaire doivent :

- en aviser la secrétaire par écrit et
- fournir les renseignements requis par notre règlement administratif numéro 1, qui peut être consulté sur notre site Web (www.transcanada.com) ou sur SEDAR (www.sedar.com).

Pour qu'une personne soit incluse dans notre liste des candidats aux postes d'administrateurs pour l'assemblée annuelle et extraordinaire 2019 des actionnaires ordinaires, l'avis de mise en candidature doit parvenir à notre secrétaire **avant 17 h (HAR) le 3 avril 2019**.

Le tableau suivant indique les délais de préavis à respecter pour les mises en candidature d'administrateurs aux assemblées annuelles et extraordinaires.

| Type d'assemblée | Moment de l'annonce | Délai de préavis |
|---|--|---|
| Assemblée annuelle | Annonce publique plus de 50 jours avant l'assemblée | Au moins 30 jours avant l'assemblée |
| | Annonce publique 50 jours ou moins avant l'assemblée | Au moins 10 jours après la première annonce publique de l'assemblée |
| Assemblée extraordinaire aux fins de l'élection d'administrateurs | Annonce publique plus de 50 jours avant l'assemblée | Au moins 15 jours avant l'assemblée |
| | Annonce publique 50 jours ou moins avant l'assemblée | Au moins 15 jours après la première annonce publique de l'assemblée |

COMITÉS DU CONSEIL

Le conseil compte quatre comités permanents :

- le comité d'audit,
- le comité de la gouvernance,
- le comité santé, sécurité, durabilité et environnement,
- le comité des ressources humaines.

Chacun des comités est entièrement composé d'administrateurs indépendants.

Le comité de la gouvernance est responsable de l'examen de la composition de chaque comité et de la recommandation de changements une fois que de nouveaux administrateurs sont nommés ou élus au conseil. Chaque comité doit être composé entièrement d'administrateurs indépendants, sauf le comité santé, sécurité, durabilité et environnement, qui doit avoir une majorité d'administrateurs indépendants. À l'heure actuelle, tous les membres du comité santé, sécurité, durabilité et environnement sont indépendants. Chaque comité a le pouvoir de retenir les services de conseillers afin de l'aider à s'acquitter de ses responsabilités. Le conseil n'a pas de comité de direction.

Chaque comité passe en revue ses règles au moins une fois par année et recommande des changements au comité de la gouvernance et au conseil. Vous pouvez trouver les règles des comités sur notre site Web (www.transcanada.com).

Le comité d'audit et le comité de la gouvernance tiennent des réunions simultanées, tout comme le comité des ressources humaines et le comité santé, sécurité, durabilité et environnement, afin que chaque comité ait suffisamment de temps pour se concentrer sur ses responsabilités. Par conséquent, M. Vanaselja, le président du conseil non membre de la direction indépendant, est un membre votant du comité de la gouvernance et du comité des ressources humaines et n'est pas membre du comité d'audit ou du comité santé, sécurité, durabilité et environnement.

Les comités seront reconstitués après l'assemblée annuelle et extraordinaire.

À toutes les réunions, il y a du temps réservé pour que les membres discutent des activités et des responsabilités du comité en l'absence de la direction.

Changements touchant les comités en 2018 - durabilité et changement climatique

À la fin de 2018, le comité santé, sécurité et environnement a changé de nom pour devenir le comité santé, sécurité, durabilité et environnement, afin de mettre en évidence la surveillance qu'exerce le conseil à l'égard du risque lié au changement climatique et des enjeux environnementaux et sociaux, ainsi que de démontrer l'engagement de TransCanada en matière de durabilité.

Le conseil a également passé en revue le cadre de gouvernance interne de la direction en matière de durabilité, notamment le rôle d'un chef de la durabilité, la mise sur pied d'un comité de durabilité composé de membres de la direction et la stratégie de communication d'information sur les risques et les occasions liés au changement climatique.

En plus de ses activités existantes, le comité santé, sécurité, durabilité et environnement fera également ce qui suit :

- examiner des rapports sur les lois et règlements en matière de changement climatique et leur incidence éventuelle sur TransCanada,
- examiner des rapports sur les risques et les occasions liés au climat (d'ordre physique, technologique, réglementaire et social),
- recevoir de l'information sur la mobilisation des parties intéressées à l'égard des enjeux de durabilité
- superviser la stratégie de communication volontaire d'information sur les questions de durabilité de la direction,
- faire rapport sur les initiatives opérationnelles, les activités de recherche et de développement et les projets qui soutiennent la durabilité.

Comité d'audit

| | |
|--|---|
| Membres actuels John E. Lowe (président) Stéphan Crétier S. Barry Jackson (depuis le 27 avril 2018) Randy Limbacher (depuis le 13 juin 2018) Indira Samarasekera Thierry Vandal | Réunions 5 réunions régulières (février, avril, août, octobre et novembre) |
| Autres membres qui ont siégé au cours de l'année Kevin E. Benson (jusqu'au 27 avril 2018) Derek H. Burney (a pris sa retraite le 27 avril 2018) D. Michael G. Stewart (jusqu'au 27 avril 2018) | Indépendance 6 administrateurs indépendants, totalement indépendants et possédant tous des compétences financières. MM. Lowe et Vandal sont des « experts financiers du comité d'audit » au sens attribué à l'expression « audit committee financial expert » par la SEC aux États-Unis et ont chacun l'expérience en comptabilité ou en gestion financière connexe requise aux termes des règles de la NYSE. |
| | Mandat Le comité d'audit est chargé d'assister le conseil dans sa surveillance de l'intégrité de nos états financiers et de notre conformité aux exigences légales et réglementaires. Il est aussi responsable de la surveillance et du contrôle du processus comptable et d'information et du processus d'audit interne et externe ainsi que du rendement et de l'indépendance de nos auditeurs internes et externes. |

Le comité d'audit se réunit à huis clos avec le chef des finances au début de chaque réunion et rencontre aussi séparément les auditeurs externes et le vice-président, Conformité et audit interne. Le comité se réunit aussi à huis clos à la fin de chaque réunion.

Faits saillants de 2018

- **Examen** de nos documents d'information annuels et intermédiaires de 2018, y compris les états financiers consolidés annuels audités et intermédiaires non audités et le rapport de gestion connexe, la notice annuelle et la circulaire et recommandation de ceux-ci au conseil pour approbation.
- **Surveillance** de nos risques liés à l'information financière, y compris les questions concernant l'importance relative et l'évaluation des risques.
- **Réception** de la déclaration d'indépendance écrite officielle de l'auditeur externe (qui énonce toutes ses relations avec TransCanada) et de ses commentaires à l'intention de la direction au sujet de nos contrôles et de nos procédés internes.
- **Examen** de la nomination de l'auditeur externe et de ses honoraires estimatifs et recommandation de ceux-ci au conseil pour approbation.
- **Examen** des plans d'audit des auditeurs internes et externes et approbation préalable des services non liés à l'audit fournis par KPMG se rapportant principalement à la fiscalité, aux audits réglementaires de fiducies pipelinières, à la conformité et aux régimes d'avantages sociaux.
- **Approbation** de la nomination de l'auditeur externe pour les régimes de retraite 401(k) des employés.
- **Recommandation** de la capitalisation du régime de retraite agréé et du régime de retraite complémentaire.
- **Examen** des principales conventions et estimations comptables.
- **Réception** de rapports de la direction sur nos plans et nos initiatives en matière de cybersécurité.
- **Surveillance** des exigences, de la structure et des résultats du programme de conformité d'entreprise, y compris les pratiques de corruption à l'étranger et les lois et politiques anticorruption.
- **Surveillance** de l'information financière canadienne et américaine et des faits nouveaux juridiques et réglementaires touchant notre processus de présentation de l'information financière, nos contrôles financiers et notre information à l'égard de celle-ci.
- **Examen et recommandation** de modifications à l'ensemble des politiques de gestion du risque et examen des faits nouveaux et des rapports relatifs aux risques de contrepartie, d'assurance et du marché.
- **Examen et recommandation** de prospectus liés à l'émission de titres, notamment la reconstitution du programme d'émission d'actions ordinaires « au cours du marché ».
- **Examen et recommandation** du renouvellement de prospectus préalables visant des titres de capitaux propres et des titres de créance canadiens ainsi que du renouvellement et de modifications de facilités de crédit et de programmes de papier commercial.
- **Recommandation** de modifications des actes de fiducie canadiens.
- **Approbation** du choix annuel de conclure des swaps non compensés comme le permet la législation américaine et suivi de la conformité.
- **Réception** de rapports périodiques de la direction sur la gestion des risques, les finances et la liquidité, la trésorerie, les pensions, la fiscalité, la conformité, les litiges importants et les contrôles de sécurité des services d'information (cybersécurité).
- **Approbation** des règles d'audit interne.
- **Réception** de rapports périodiques du service d'audit interne.
- **Examen** du caractère adéquat des effectifs en comptabilité et en fiscalité.
- **Renouvellement** du code d'éthique des affaires et des politiques de communication d'information au public.
- **Examen** des règles du comité d'audit.

Notre notice annuelle renferme davantage d'information sur le comité d'audit, notamment les règles du comité, les responsabilités de surveillance, la formation et l'expérience de chaque membre et les politiques et procédures établies pour l'approbation au préalable des services non liés à l'audit autorisés. La notice annuelle 2018 peut être consultée sur notre site Web (www.transcanada.com) et sur SEDAR (www.sedar.com).

Comité de la gouvernance

Membres actuels

Kevin E. Benson (président, prendra sa retraite le 3 mai 2019)
Paula Rospud Reynolds (prendra sa retraite le 3 mai 2019)
Mary Pat Salomone (depuis le 27 avril 2018)
D. Michael G. Stewart (depuis le 27 avril 2018)
Siim A. Vanaselja

Autres membres qui ont siégé au cours de l'année

Derek H. Burney (a pris sa retraite le 27 avril 2018)
S. Barry Jackson (jusqu'au 27 avril 2018)
Indira Samarasekera (jusqu'au 27 avril 2018)

Réunions

4 réunions régulières (février, avril, septembre et novembre)

Indépendance

5 administrateurs indépendants, totalement indépendants

Mandat

Le comité de la gouvernance est chargé d'aider le conseil à maintenir de solides politiques et pratiques en matière de gouvernance au sein de TransCanada, d'examiner l'indépendance et les compétences financières des administrateurs, de gérer la rémunération des administrateurs et le processus d'évaluation du conseil et de surveiller notre processus de planification stratégique ainsi que les activités de gestion du risque.

Il surveille la relation entre la direction et le conseil, les niveaux de propriété d'actions des administrateurs, les faits nouveaux en matière de gouvernance et les nouvelles pratiques exemplaires. Il lui incombe aussi de trouver des candidats compétents que le conseil pourrait envisager comme administrateurs éventuels.

Il recommande également le calendrier des réunions du conseil et des comités et des visites des lieux et surveille les questions liées au moment de notre assemblée annuelle.

Le comité de la gouvernance se réunit à huis clos au début et à la fin de chaque réunion.

Faits saillants de 2018

- **Recommandation** au conseil d'appuyer une proposition d'actionnaire concernant l'information fournie sur le changement climatique.
- **Recommandation** au conseil d'approuver une politique sur la diversité au sein du conseil, y compris un objectif ambitieux d'atteindre une représentation féminine de 30 % dans les postes d'administrateurs d'ici la fin de 2020.
- **Surveillance** de l'élaboration d'un cadre de GRE, y compris l'examen du registre des risques d'entreprise et l'approbation de la schématisation des risques d'entreprise.
- **Examen** de l'indépendance de chaque administrateur en fonction de nos critères écrits pour orienter le conseil dans son évaluation annuelle de l'indépendance, de la structure et de la composition de chaque comité et des autres postes d'administrateur occupés par les membres du conseil (y compris au sein de sociétés ouvertes et fermées, de sociétés d'État et d'organismes sans but lucratif).
- **Surveillance** de notre processus de planification stratégique, y compris les questions stratégiques à examiner et la planification de nos questions stratégiques et des séances de planification.
- **Surveillance** de nos activités de gestion des risques, y compris la réception de comptes rendus sur les principaux risques commerciaux et la formulation de recommandations à l'intention du conseil, au besoin.
- **Examen** des principaux risques identifiés avec la direction afin de garantir que le conseil et les comités sont adéquatement encadrés et que nous disposons de programmes de gestion afin d'atténuer les risques.
- **Approbation** d'augmentations de la rétribution des présidents des comités en fonction du marché et harmonisation officielle du groupe de référence pour la rémunération des administrateurs avec le groupe de référence pour la rémunération des dirigeants.
- **Surveillance** des exigences relatives à la propriété d'actions par les administrateurs.
- **Examen** de comptes rendus sur le vote consultatif sur la rémunération et des tendances en matière de vote.
- **Examen** de nos politiques, activités et dépenses de lobbying.
- **Examen** de nos lignes directrices relatives à la gouvernance et des règles de nos comités et recommandation de modifications appropriées au conseil aux fins d'approbation. Ces modifications comprennent la révision des règles du comité de la gouvernance pour tenir compte du cadre de GRE et la révision des règles du conseil et du comité santé, sécurité et environnement pour intégrer la notion de durabilité dans les documents de gouvernance.
- **Supervision** de l'évaluation annuelle du conseil, des comités et du président.
- **Surveillance** de mises à jour de la réglementation en valeurs mobilières (réglementation et mises à jour juridiques touchant nos politiques, nos procédures et nos pratiques en matière d'information) et de questions concernant les marchés financiers. Le comité continue de surveiller les faits nouveaux d'ordre juridique et les nouvelles pratiques exemplaires au Canada, aux États-Unis et à l'échelle internationale.
- **Supervision** de la politique en matière de retraite du conseil, du renouvellement du conseil et de la sélection de nouveaux candidats à des postes d'administrateurs.
- **Examen** des évaluations externes des pratiques de gouvernance et formulation de recommandations sur les modifications à apporter aux pratiques de gouvernance à l'intention du conseil, au besoin.
- **Réception** de renseignements sur l'accès aux procurations.

Comité santé, sécurité, durabilité et environnement

Membres actuels

D. Michael G. Stewart (président)
Stéphan Crétier
John Lowe
Randy Limbacher (depuis le 13 juin 2018)
Mary Pat Salomone
Thierry Vandal

Autres membres qui ont siégé au cours de l'année

Richard E. Waugh (a pris sa retraite le 27 avril 2018)

Réunions

3 réunions régulières (février, avril et novembre)

Indépendance

6 administrateurs indépendants, totalement indépendants

Mandat

Le comité santé, sécurité, durabilité et environnement est chargé de surveiller les questions concernant la santé, la sécurité, la durabilité et l'environnement (les « questions de SSDE »).

Le comité examine et surveille ce qui suit :

- le rendement et les activités de TransCanada en ce qui a trait aux questions de SSDE, notamment le respect des lois, des règlements et des ordonnances applicables et projetés; la conformité aux normes et aux pratiques exemplaires de l'industrie; la santé et la sécurité du personnel; la durabilité; la sécurité des procédés; la fiabilité des actifs; la gestion du risque opérationnel et les plans et les programmes relatifs à l'intégrité des actifs; et les plans et les programmes d'intervention en cas d'urgence,
- les systèmes, les programmes et les politiques relatifs aux questions de SSDE et la question de savoir s'ils sont élaborés adéquatement et mis en oeuvre efficacement,
- les mesures et les initiatives prises par TransCanada pour prévenir, atténuer et gérer les risques liés aux questions de SSDE, y compris les risques liés au changement climatique, qui pourraient avoir une incidence défavorable sur nos actifs, notre exploitation, nos activités, nos plans, nos stratégies ou notre réputation, ou encore pour éviter que nos employés, nos actifs ou nos activités ne subissent des pertes ou des préjudices en raison d'actes malveillants, de catastrophes naturelles ou d'autres situations de crise,
- tous les incidents critiques touchant nos actifs ou nos activités, notamment : le décès ou une blessure mettant en danger la vie d'une personne; une rupture de pipeline causant des dommages matériels ou des pertes de produit importants; une dénonciation concernant des questions de SSDE; ou tout incident relatif à la sécurité du personnel et du public, à des dommages matériels, à des dommages environnementaux ou à la sécurité matérielle qui est susceptible d'avoir une incidence grave sur notre réputation ou sur la continuité de nos activités,
- les audits réglementaires, les constatations, les ordonnances, les rapports et/ou les recommandations importants effectués, formulés ou délivrés par TransCanada ou à celle-ci relativement à des incidents ou à des questions de SSDE, ainsi que la réponse de la direction à leur égard,
- la communication volontaire au public d'information sur les questions de SSDE.

Le comité santé, sécurité, durabilité et environnement s'est réuni séparément avec la vice-présidente directrice, Relations avec les parties intéressées et services techniques et chef du contentieux et avec des représentants des cadres supérieurs à la fin de chaque réunion. Le comité se réunit aussi à huis clos à la fin de chaque réunion.

Faits saillants de 2018

- **Réception et examen** de rapports périodiques sur les activités, le rendement et la conformité en ce qui concerne les questions de SSE.
- **Réception** de rapports périodiques sur la gestion du risque opérationnel, la sécurité des personnes et des procédés et les questions de conformité à la réglementation relatives à l'intégrité des actifs.
- **Examen** de l'état des incidents critiques, de l'analyse des causes profondes et du suivi des incidents.
- **Surveillance** de la réponse de la direction et de la situation des plans de mesures correctives par rapport à d'importants audits effectués par l'Office national de l'énergie, la Pipeline and Hazardous Materials Safety Administration et d'autres organismes de réglementation.
- **Surveillance** de nos activités de gestion des risques relatives à la santé, à la sécurité et à l'environnement et présentation de rapports au conseil au besoin.
- **Surveillance** de l'efficacité des politiques, des systèmes de gestion, des programmes, des procédures et des pratiques en matière de SSE par la réception de rapports concernant nos quatre niveaux d'activités de gouvernance relativement aux constatations d'audits internes et externes.
- **Surveillance** des mises à jour apportées aux législations canadienne et américaine sur les émissions atmosphériques et les gaz à effet de serre, des initiatives en matière de changement climatique et des questions de conformité connexes.
- **Réception** de l'exposé annuel sur la santé et l'hygiène industrielle.
- **Mise en place** d'une surveillance de la communication volontaire au public d'information sur les questions de durabilité par la Société.
- **Observation** par le président du comité de l'exercice d'incident relatif aux activités de liquides à Regina, en Saskatchewan, y compris d'une démonstration du plan d'intervention d'urgence de la Société.
- **Réception** et examen de rapports périodiques sur le rendement opérationnel et le rendement en matière de SSE à l'installation Bruce Power.
- **Réception** d'une présentation faite par des consultants externes portant sur l'analyse des causes fondamentales des catastrophes environnementales historiques.
- **Recommandation** de modifications de ses règles pour inclure la surveillance des questions de durabilité, y compris le risque lié au changement climatique.

Comité des ressources humaines

Membres actuels

Paula Rospud Reynolds (présidente, prendra sa retraite le 3 mai 2019)
Kevin Benson (depuis le 27 avril 2018) (prendra sa retraite le 3 mai 2019)
S. Barry Jackson
Indira Samarasekera (depuis le 27 avril 2018)
Siim A. Vanaselja

Autres membres qui ont siégé au cours de l'année

Mary Pat Salomone (jusqu'au 27 avril 2018)
Richard E. Waugh (a pris sa retraite le 27 avril 2018)

Réunions

5 réunions régulières (janvier, février, septembre et deux en novembre)

Indépendance

5 administrateurs indépendants, totalement indépendants

Mandat

Le comité des ressources humaines est chargé d'aider le conseil à élaborer des politiques et des plans solides en matière de ressources humaines, de surveiller les programmes de rémunération, d'évaluer le rendement du chef de la direction et de chaque vice-président directeur par rapport à des objectifs préétablis et de recommander leur rémunération au conseil.

Il approuve et, s'il y a lieu, recommande au conseil les attributions d'incitatifs aux membres de la direction et les principales modifications des programmes de rémunération et des régimes d'avantages à l'intention des employés. Il examine également les prestations prévues par nos régimes de retraite canadiens et les exigences relatives à la propriété d'actions pour les hauts dirigeants.

Le comité des ressources humaines se réunit à huis clos au début et à la fin de chaque réunion.

Faits saillants de 2018

- **Évaluation** du rendement du chef de la direction et de chaque vice-président directeur et recommandation de la rémunération de la haute direction pour 2018 au conseil aux fins d'approbation.
- **Renouvellement de la nomination** de Meridian Compensation Partners (Meridian) à titre de consultant en rémunération indépendant du comité après avoir établi que Meridian est indépendante d'après les facteurs énumérés par la NYSE.
- **Examen** et approbation de modifications des régimes de retraite et d'avantage sociaux canadiens afin de les harmoniser avec les pratiques du marché.
- **Examen** des risques associés aux programmes de rémunération.
- **Examen** et approbation du groupe de référence pour la rémunération des membres de la haute direction visés.
- **Examen** du régime d'options d'achat d'actions et recommandation d'apporter des modifications aux dispositions d'attribution et d'évaluation conformément aux pratiques exemplaires.
- **Examen** de la composition de la rémunération incitative à long terme et des tendances actuelles du marché.
- **Examen** de la correspondance entre la rémunération réellement gagnée et le rendement au cours des périodes de mesure applicables.

- **Bien que** le comité reçoive habituellement un compte rendu annuel sur la gestion des compétences, en 2018, ce compte rendu a été présenté à l'ensemble des administrateurs à l'occasion d'une réunion du conseil.

Le comité a également entrepris diverses activités durant l'année, qui prendront effet en 2019 :

- **Approbation** d'un changement dans la composition de la rémunération incitative à long terme pour le chef de la direction et les vice-présidents directeurs.
- **Approbation** d'augmentations des exigences relatives à la propriété d'actions applicables aux vice-présidents directeurs et aux premiers vice-présidents et adoption d'une exigence de détention pour les vice-présidents.
- **Adoption** d'une exigence relative à la propriété d'actions postérieure au départ à la retraite pour le chef de la direction.
- **Examen** de nos mesures de rendement aux termes du régime d'unités d'actions à l'intention des dirigeants et modification du groupe de référence représenté par l'indice S&P/TSX 60 pour n'inclure qu'un sous-ensemble de sociétés offrant un rendement en dividende élevé.

Rémunération

Nous visons le respect de normes élevées de gouvernance, notamment la gouvernance relative à la rémunération.

La présente section vous indique comment le conseil prend les décisions en matière de rémunération des administrateurs et des hauts dirigeants au sein de TransCanada et explique ses décisions pour 2018.

Gouvernance relative à la rémunération

Le conseil, le comité des ressources humaines et le comité de la gouvernance sont responsables de l'intégrité de nos pratiques en matière de gouvernance relative à la rémunération.

Comité des ressources humaines

Paula Rosput Reynolds (présidente, prendra sa retraite le 3 mai 2019)

Kevin E. Benson (prendra sa retraite le 3 mai 2019)

S. Barry Jackson

Mary Pat Salomone (jusqu'au 27 avril 2018)

Indira Samarasekera (depuis le 27 avril 2018)

Siim A. Vanaselja

Richard E. Waugh (a pris sa retraite le 27 avril 2018)

Comité de la gouvernance

Kevin E. Benson (président, prendra sa retraite le 3 mai 2019)

Derek H. Burney (a pris sa retraite le 27 avril 2018)

S. Barry Jackson (jusqu'au 27 avril 2018)

Paula Rosput Reynolds (prendra sa retraite le 3 mai 2019)

Mary Pat Salomone (depuis le 27 avril 2018)

Indira Samarasekera (jusqu'au 27 avril 2018)

D. Michael G. Stewart (depuis le 27 avril 2018)

Siim A. Vanaselja

Le conseil approuve toutes les questions liées à la rémunération des hauts dirigeants et des administrateurs. Il incombe aux comités d'examiner les questions relatives à la rémunération et de faire des recommandations. Les deux comités sont entièrement indépendants. Chaque membre du comité des ressources humaines est indépendant aux termes des exigences de la NYSE relatives à l'indépendance du comité de la rémunération.

OÙ TROUVER QUOI

| | |
|---|-----|
| > Gouvernance relative à la rémunération | 61 |
| Expertise | 62 |
| Surveillance de la rémunération .. | 63 |
| Consultant indépendant | 68 |
| > Rémunération des administrateurs | 69 |
| Analyse portant sur la rémunération des administrateurs | 69 |
| Renseignements détaillés sur la rémunération des administrateurs de 2018 | 73 |
| > Rémunération des hauts dirigeants | 81 |
| Lettre du comité des ressources humaines aux actionnaires | 78 |
| Analyse portant sur la rémunération des hauts dirigeants | 81 |
| Renseignements détaillés sur la rémunération des hauts dirigeants de 2018 | 108 |

EXPERTISE

Ressources humaines et rémunération des hauts dirigeants

Le comité des ressources humaines est responsable de la rémunération des hauts dirigeants. Il est composé de cinq administrateurs indépendants dont l'ensemble de compétences et d'expérience dans les domaines de la gestion, des affaires, de l'industrie, des ressources humaines, de la rémunération de la haute direction et de l'obligation de rendre des comptes au public leur permet de s'acquitter de leurs responsabilités.

| Nom | Expérience en ressources humaines/ rémunération | Compatibilité/ audit | Marchés financiers | Expérience à titre de chef de la direction | Gouvernance | Gestion du risque |
|--|---|----------------------|--------------------|--|-------------|-------------------|
| Paula Rosput Reynolds (présidente, prendra sa retraite le 3 mai 2019) | X | X | | X | X | X |
| Kevin E. Benson (depuis le 27 avril 2018, prendra sa retraite le 3 mai 2019) | X | X | X | X | X | |
| S. Barry Jackson | X | | X | X | X | |
| Indira Samarasekera (depuis le 27 avril 2018) | X | | | X | X | |
| Siim A. Vanaselja | X | X | X | | X | X |

Tous les membres ont de l'expérience à titre de membres de comité des ressources humaines ou de la rémunération d'autres sociétés ouvertes.

M^{me} Reynolds, la présidente du comité, est actuellement membre du comité de la rémunération d'une autre société ouverte. En tant qu'ancienne chef de la direction de deux sociétés ouvertes américaines, elle a été responsable de la supervision de régimes de rémunération et de leur mise en oeuvre et a une expérience de la conception et de l'évaluation d'objectifs fondés sur le rendement pour les hauts dirigeants. Elle a travaillé en étroite collaboration avec des consultants en rémunération et s'est occupée de tous les aspects de la conception, de la mise en oeuvre et de l'administration de programmes de rémunération.

M. Benson a auparavant été président et chef de la direction de trois sociétés ouvertes. Il a également été administrateur de six sociétés ouvertes et a siégé au comité de la rémunération de trois d'entre elles. Il possède de l'expérience dans la supervision et l'administration de programmes et de régimes de rémunération des hauts dirigeants.

M. Jackson a agi à titre de président ou été membre du comité de la rémunération de plusieurs sociétés ouvertes. À titre d'ancien chef de la direction d'une société pétrolière et gazière ouverte, il a l'expérience de la supervision de programmes de rémunération des hauts dirigeants, notamment de la collaboration étroite avec des consultants en rémunération, et a participé à tous les aspects de la conception, de la mise en oeuvre et de l'administration de programmes de rémunération à titre de haut dirigeant et d'administrateur.

M^{me} Samarasekera siège au comité de sélection du P.-D. G. de l'année du Canada. De plus, elle est administratrice de trois sociétés ouvertes et siège au comité des ressources humaines de deux d'entre elles. Elle est également administratrice de divers organismes sans but lucratif et possède une vaste expérience dans la supervision et l'administration de programmes de rémunération.

M. Vanaselja a été vice-président directeur et chef des finances d'une société ouverte. Il a également siégé aux comités des ressources de direction et de la rémunération d'une société ouverte et de plusieurs sociétés fermées et possède de l'expérience dans la mise en oeuvre, l'administration et la gestion de programmes et de régimes de rémunération des hauts dirigeants.

En plus de l'expérience collective du comité dans les questions de rémunération, tous les membres se tiennent au courant des tendances et des faits nouveaux en matière de rémunération et des cadres juridique et réglementaire applicables.

Gouvernance

Vous pouvez trouver des renseignements précis sur les antécédents et l'expérience de chaque administrateur dans les profils des administrateurs à partir de la page 21 et de plus amples renseignements sur les comités à partir de la page 56.

Le comité de la gouvernance est responsable de la rémunération des administrateurs et de la surveillance du risque. Il est composé de cinq administrateurs indépendants qui ont des compétences et une expérience diverses dans les domaines des affaires, du risque, de la gouvernance, des ressources humaines et de la rémunération. Cinq des membres sont actuellement ou ont été membres de comités des ressources humaines ou de la rémunération d'autres sociétés ouvertes. Deux des membres ont aussi été chef de la direction d'une ou de plusieurs sociétés ouvertes, ce qui leur a donné de l'expérience dans la surveillance des questions de rémunération et la participation directe à celles-ci.

SURVEILLANCE DE LA RÉMUNÉRATION

La surveillance de la rémunération vise à s'assurer que les hauts dirigeants et les administrateurs sont rémunérés équitablement par rapport au marché sans que l'entreprise et l'exploitation de TransCanada courent un risque injustifié.

Le conseil examine nos politiques et nos pratiques en matière de rémunération chaque année, prend en compte les risques éventuels et apporte les redressements qu'il juge nécessaires pour que nos politiques relatives à la rémunération ne soient pas raisonnablement susceptibles d'avoir un effet défavorable important sur TransCanada. Il effectue ce travail directement ou par l'intermédiaire du comité des ressources humaines et du comité de la gouvernance.

Le conseil a approuvé diverses politiques et pratiques en matière de rémunération afin d'identifier et d'atténuer efficacement les risques liés à la rémunération et de dissuader le chef de la direction, les vice-présidents directeurs ou d'autres personnes de prendre des risques inappropriés ou excessifs.

Plan stratégique pluriannuel

Nous avons un plan stratégique pluriannuel qui identifie nos stratégies fondamentales afin de réaliser notre vision, à savoir être la société d'infrastructures énergétiques de pointe en Amérique du Nord. Nos stratégies fondamentales visent à :

- maximiser la valeur de nos actifs d'infrastructure et de nos positions commerciales tout au long de leur cycle de vie,
- concevoir sur le plan commercial et créer des programmes d'investissement à l'égard de nouveaux actifs,
- entretenir un portefeuille axé sur des possibilités de développement de grande qualité,
- maximiser notre capacité concurrentielle.

La rémunération des hauts dirigeants est étroitement reliée au plan stratégique. Nos objectifs d'entreprise annuels soutiennent le plan stratégique et sont intégrés à notre processus de prise de décisions en matière de rémunération. À la fin de chaque année, le conseil évalue notre rendement par rapport aux objectifs de l'entreprise afin d'établir le coefficient de la société qui est utilisé pour le calcul des attributions d'incitatifs à court terme du chef de la direction, des vice-présidents directeurs et de tous les autres employés. Le conseil s'assure aussi que les objectifs de rendement individuel annuels du chef de la direction et de chaque vice-président directeur sont harmonisés avec nos objectifs d'entreprise et reflètent les domaines de rendement propres à chaque rôle lorsqu'il établit la rémunération directe totale de chaque haut dirigeant.

Philosophie en matière de rémunération

Notre philosophie en matière de rémunération guide toute la conception des programmes de rémunération et les décisions en matière de rémunération. Notre approche de la rémunération est structurée afin d'atteindre quatre objectifs clés : rémunérer en fonction du rendement, être concurrentielle par rapport au marché, harmoniser les intérêts des hauts dirigeants avec ceux de nos diverses parties intéressées, et attirer, recruter et garder nos hauts dirigeants. En fixant les niveaux de rémunération, chaque composante – salaire de base, incitatifs à court terme et incitatifs à long terme – ainsi que la rémunération directe totale sont établies par rapport aux niveaux médians de notre groupe de référence (voir les pages 86 à 98 pour de plus amples renseignements).

La rémunération des hauts dirigeants vise à récompenser le rendement, étant donné qu'une partie importante de la rémunération directe totale est une rémunération variable ou à risque. Pour ce qui est de la composition de la rémunération de chacun des membres de la haute direction visés, voir les pages 103 à 107.

Rémunération des hauts dirigeants structurée de façon à gérer le risque

Le comité des ressources humaines et le conseil ont structuré le programme de rémunération des hauts dirigeants de façon à garantir que les hauts dirigeants sont rémunérés équitablement sans que TransCanada coure un risque injustifié et sans que les hauts dirigeants soient encouragés à prendre des risques inappropriés. Le comité est déterminé à améliorer continuellement les pratiques de rémunération des hauts dirigeants et examine régulièrement les pratiques exemplaires courantes.

- **Processus structuré** : Le comité a mis en oeuvre un processus de prise de décision officiel faisant intervenir la direction, le comité et le conseil. Le comité suit un processus d'examen en plusieurs étapes pour toutes les questions relatives à la rémunération, d'abord en adoptant des objectifs et des mesures du rendement et en examinant la façon dont le rendement se compare aux mesures préétablies, puis en sollicitant les commentaires du conseil concernant le caractère raisonnable des résultats.
- **Évaluation comparative afin de garantir l'équité** : La rémunération des hauts dirigeants fait l'objet d'une évaluation annuelle. La rémunération des administrateurs fera l'objet d'une évaluation biennale par le comité de la gouvernance et le conseil. La rémunération des administrateurs et des hauts dirigeants est comparée par rapport à des groupes de référence composés de sociétés de taille comparable afin d'en évaluer le caractère concurrentiel et l'équité, et le caractère adéquat de la composition des groupes de référence applicables est passé en revue.
- **Modélisation et test de tension** : Le comité utilise la modélisation afin de soumettre à un test de tension différents scénarios de rémunération et la rémunération des hauts dirigeants future éventuelle. Cela comprend une analyse de l'effet éventuel de différents scénarios du rendement de l'entreprise sur la rémunération attribuée antérieurement et en cours afin d'évaluer si les résultats sont raisonnables. Le comité utilise aussi la modélisation pour évaluer les paiements conformément aux conditions des contrats d'emploi des hauts dirigeants en cas de cessation d'emploi et de changement de contrôle.
- **Conseil indépendant** : Le comité a recours à un consultant en rémunération externe indépendant qui fournit des conseils sur l'évaluation comparative de la rémunération de la haute direction, la conception des régimes incitatifs, la gouvernance relative à la rémunération et la rémunération au rendement.
- **Harmonisation avec les intérêts des actionnaires** : Le comité et le conseil mettent un accent important sur les incitatifs à long terme lorsqu'ils établissent la rémunération directe totale du chef de la direction et de chaque vice-président directeur. Nos incitatifs à long terme comprennent les options d'achat d'actions et les unités d'actions à l'intention des dirigeants (UAID) acquises en fonction du rendement – ces deux incitatifs encouragent la création de valeur à long terme et harmonisent les intérêts des hauts dirigeants avec ceux de nos actionnaires.
- **Objectifs préétablis** : Chaque année, le conseil approuve des objectifs pour l'entreprise et les diverses unités d'exploitation et des objectifs individuels qui concordent avec le plan d'entreprise général pour le chef de la direction et chaque vice-président directeur. Ces objectifs servent à évaluer le rendement et à établir la rémunération.
- **Rémunération fondée sur le rendement sur plusieurs années** : Les attributions aux termes du régime d'UAID sont versées en fonction de notre rendement par rapport aux objectifs établis pour la période d'acquisition de trois ans.
- **Limites pour les paiements de rémunération variable** : La fourchette de paiement des attributions d'incitatifs à court terme varie entre un minimum de zéro et un maximum correspondant au double de la cible. Les attributions d'incitatifs à long terme aux termes du régime d'UAID sont assujetties à un paiement minimal de zéro et à un paiement maximal de deux fois le nombre final d'unités accumulées à la fin de la période d'acquisition.
- **Latitude** : Le conseil effectue une évaluation officielle annuellement et a la latitude d'augmenter ou de diminuer ensuite la rémunération à attribuer s'il le juge approprié en fonction de facteurs du marché ou d'autres circonstances atténuantes. Toutefois, afin de maintenir l'intégrité du cadre de travail fondé sur des paramètres, le conseil exerce son pouvoir discrétionnaire avec parcimonie.

Politiques et lignes directrices visant à gérer le risque

Le comité de la gouvernance, le comité des ressources humaines et le conseil ont instauré plusieurs politiques afin de garantir que le risque lié à la rémunération est géré de façon appropriée et que les intérêts tant des administrateurs que des hauts dirigeants sont harmonisés avec ceux de nos actionnaires. Ces politiques sont tirées des meilleures pratiques en matière de gouvernance et des exigences légales.

- **Objectifs d'entreprise** : Nous adoptons des objectifs d'entreprise qui concordent avec notre plan stratégique approuvé pour que le conseil puisse surveiller la façon dont la rémunération influence les décisions d'affaires.
- **Exigences relatives à la propriété d'actions** : Nous avons mis en oeuvre des exigences relatives à la propriété d'actions tant pour les administrateurs que pour les hauts dirigeants, reflétant l'opinion du conseil selon laquelle les administrateurs et les hauts dirigeants peuvent représenter les intérêts des actionnaires plus efficacement s'ils ont un investissement important dans TransCanada.
- **Exigence relative à la propriété d'actions postérieure au départ à la retraite** : À partir de 2019, le chef de la direction doit conserver le niveau de propriété exigé pour son poste pendant un an après son départ à la retraite.
- **Couverture interdite** : Notre politique de négociation inclut une politique anticouverture, qui empêche les administrateurs et les dirigeants de recourir à des produits dérivés ou à d'autres instruments afin de se prémunir contre les fluctuations du cours de notre action. Cela comprend les contrats à terme de gré à gré variables prépayés, les swaps sur actions, les tunnels, les parts de fonds cotés et les autres mécanismes de couverture.
- **Remboursement** : Nous avons une politique de remboursement de la rémunération incitative, qui exige que les employés occupant un poste de vice-président ou un poste de rang hiérarchique supérieur remboursent la rémunération incitative à court terme et à long terme acquise et non acquise (y compris le produit tiré de l'exercice d'options d'achat d'actions) attribuée au cours de la période de trois ans précédant un redressement des résultats financiers ou une erreur importante dans l'information financière si le redressement ou l'erreur résulte d'une faute intentionnelle de l'employé. Nous continuons de surveiller les meilleures pratiques à l'égard des politiques de remboursement et mettrons à jour la politique à mesure que ces pratiques évoluent. De plus, si notre information financière fait l'objet d'une inconduite et que nous devons redresser nos états financiers en raison d'un non-respect important d'une exigence relative à l'information financière, notre chef de la direction et notre chef des finances sont tenus par la loi de rembourser à TransCanada la rémunération incitative liée à la période où l'inconduite a eu lieu. Ils doivent aussi nous rembourser les profits qu'ils ont tirés de la négociation de titres de TransCanada au cours des 12 mois qui ont suivi la publication des états financiers erronés.
- **Vote consultatif sur la rémunération** : Nous avons mis en oeuvre un vote consultatif des actionnaires non obligatoire à l'égard de notre approche de la rémunération des hauts dirigeants depuis 2010. Les résultats présentés dans le tableau ci-dessous confirment qu'une importante majorité des actionnaires ont accepté notre approche de la rémunération des hauts dirigeants. Les pourcentages des voix exprimées en faveur de notre approche de la rémunération des hauts dirigeants au cours des trois dernières années sont les suivants :

| Année | Pourcentage des voix en faveur (%) |
|-------|------------------------------------|
| 2018 | 94,02 |
| 2017 | 97,39 |
| 2016 | 97,47 |

- **Code d'éthique des affaires** : Notre code s'applique aux employés, aux travailleurs contractuels, aux consultants indépendants et aux administrateurs. Le code intègre des principes de bonne conduite et de comportement éthique et responsable afin de guider nos décisions et nos actions ainsi que la façon dont nous exerçons les activités commerciales.

Après avoir tenu compte des répercussions de nos politiques et de nos pratiques en matière de rémunération, avoir effectué un examen de nos politiques et de nos pratiques décrites ci-dessus et s'être fait conseiller par le consultant indépendant du comité des ressources humaines, le conseil estime que :

- nos pratiques sont appropriées pour identifier et atténuer efficacement le risque éventuel,
- les politiques et les pratiques en matière de rémunération de TransCanada n'encouragent pas le chef de la direction, les vice-présidents directeurs ni aucun employé à prendre des risques inappropriés ou excessifs et elles ne sont pas raisonnablement susceptibles d'avoir une incidence défavorable importante sur notre société.

Outre nos politiques et pratiques en matière de rémunération, nos valeurs d'entreprise – la sécurité, la responsabilité, l'intégrité et la collaboration – guident aussi le comportement des administrateurs, des dirigeants et des employés, sous-tendent la culture de notre société et définissent le caractère de l'organisation que nous partageons et au sein de laquelle nous travaillons chaque jour.

CONSULTANT INDÉPENDANT

Le comité des ressources humaines retient les services d'un consultant en rémunération indépendant afin d'obtenir des conseils sur des questions touchant la rémunération.

Le comité a créé un mandat pour le consultant qui comprend :

- la prestation de conseils sur les niveaux de rémunération du chef de la direction et des membres de la haute direction visés,
- l'évaluation des recommandations du chef de la direction concernant la rémunération des autres membres de la haute direction visés,
- la présence à toutes les réunions du comité (sauf instruction contraire du président du comité),
- la communication de données, d'analyses ou d'avis sur des questions liées à la rémunération demandée par le comité ou son président,
- des rapports au comité sur toutes questions pouvant survenir relativement à la rémunération de la haute direction.

Meridian est le consultant en rémunération indépendant depuis septembre 2014. Le comité obtient des conseils indépendants du consultant, qui fournit une source neutre de renseignements et d'information sur les pratiques et tendances en matière de rémunération. Même si les conseils du consultant constituent un outil important dans le processus du comité, il incombe au seul comité de prendre ses propres décisions et de faire ses propres recommandations au conseil.

Meridian fournit des conseils au comité sur des questions liées à la rémunération de la haute direction. Elle ne fournit pas de services de consultation ni d'autres services à TransCanada et n'est pas autorisée à fournir des services à la direction. Avant de retenir les services de Meridian, et chaque année après avoir pris en compte tous les facteurs ayant trait à l'indépendance du consultant, y compris les facteurs prescrits par la NYSE, le comité a déterminé que Meridian était indépendante.

En 2018, Meridian a fourni au comité de la gouvernance une analyse du marché portant sur la rémunération des administrateurs.

Le tableau ci-dessous indique les honoraires liés à la rémunération de la haute direction versés en 2017 et en 2018 :

Honoraires liés à la rémunération de la haute direction

(en millions de dollars)

| Meridian | 2018 | 2017 |
|--|----------------|----------------|
| Conseils au comité des ressources humaines | 0,20 | 0,22 |
| Conseils au comité de la gouvernance | 0,01 | — |
| Tous les autres honoraires | — | — |
| Total des honoraires | 0,21 \$ | 0,22 \$ |

Analyse portant sur la rémunération des administrateurs

APPROCHE

Notre programme de rémunération des administrateurs reflète notre taille et notre complexité et renforce l'importance que nous accordons à la création de valeur pour les actionnaires. La rémunération des administrateurs comprend la rétribution annuelle et les indemnités de déplacement qui sont versées en espèces et en UAD afin de lier une partie importante de leur rémunération à la valeur de nos actions (voir *Unités d'actions différées* ci-dessous pour de plus amples renseignements sur le régime d'UAD).

Le conseil suit un processus d'évaluation du rendement officiel pour garantir que les administrateurs s'investissent dans le conseil et les comités dont ils font partie et y apportent des contributions significatives.

Le comité de la gouvernance examine la rémunération des administrateurs tous les deux ans et fait des recommandations au conseil à ce sujet en vue de son examen et de son approbation. Les recommandations tiennent compte du temps consacré par les administrateurs, de leurs fonctions et de leurs responsabilités, et des pratiques en matière de rémunération des administrateurs de sociétés comparables.

Les administrateurs de TransCanada sont également les administrateurs de TCPL. Les réunions du conseil et des comités de TransCanada et de TCPL se tiennent en même temps, et la rémunération des administrateurs décrite ci-dessous s'applique au service au sein des deux conseils. TransCanada ne détient aucun actif important directement, sauf les actions ordinaires de TCPL et les comptes débiteurs de certaines de nos filiales. Par conséquent, TCPL assume tous les frais des administrateurs conformément à une convention de services de gestion intervenue entre les deux sociétés.

OÙ TROUVER QUOI

| | |
|--|-----|
| > Analyse portant sur la rémunération des administrateurs | 69 |
| Approche | 69 |
| Composantes | 72 |
| > Renseignements détaillés sur la rémunération des administrateurs de 2018 | 73 |
| Tableau de la rémunération des administrateurs | 73 |
| Investissement à risque | 75 |
| Attributions en vertu d'un régime incitatif | 112 |

Évaluation comparative

La rémunération des administrateurs est évaluée comparativement à deux groupes de référence. Les sociétés du groupe de référence personnalisé correspondent à peu près au groupe de sociétés canadiennes cotées en bourse comprises dans le groupe de référence pour la rémunération des hauts dirigeants et ce groupe fournit un point de référence du marché propre à un secteur. Comme les administrateurs tendent à être recrutés à partir de divers secteurs, le groupe de référence de divers secteurs fournit un autre point de référence du marché de sociétés cotées en bourse dont la taille et l'envergure sont analogues à celles de TransCanada. La rémunération totale est établie par rapport aux niveaux médians de nos groupes de référence afin que nous puissions attirer et garder des administrateurs compétents. Le comité de la gouvernance examine la rémunération des administrateurs tous les deux ans en se fondant sur des conseils indépendants concernant la rémunération payée par les sociétés de nos groupes de référence. Le comité de la gouvernance se reporte au rapport lorsqu'il effectue son examen de la rémunération.

En 2018, le comité de la gouvernance a déterminé qu'il est approprié que le groupe de référence personnalisé corresponde au groupe de référence pour la rémunération des hauts dirigeants.

Groupes de référence de 2018

| Groupe de référence personnalisé | | Groupe de référence de divers secteurs |
|--|----------------------------------|--|
| American Electric Power Co. Inc. | NextEra Energy Inc. | Agrium Inc. |
| BCE Inc. | Occidental Petroleum Corporation | Compagnie des chemins de fer nationaux du Canada |
| Compagnie des chemins de fer nationaux du Canada | PG&E Corporation | Chemin de fer Canadien Pacifique Limitée |
| Canadian Natural Resources Ltd. | Sempra Energy | Cenovus Energy Inc. |
| Cenovus Energy Inc. | Southern Company | Enbridge Inc. |
| Dominion Energy Inc. | Suncor Énergie Inc. | Encana Corporation |
| Duke Energy Corporation | Ressources Teck Limitée | Les Aliments Maple Leaf Inc. |
| Enbridge Inc. | Williams Companies Inc. | Metro Inc. |
| Exelon Corporation | | Banque Nationale du Canada |
| Fortis Inc. | | Potash Corporation of Saskatchewan Inc. |
| Husky Energy Inc. | | Resolute Forest Products Inc. |
| Compagnie Pétrolière Impériale Ltée | | Suncor Énergie Inc. |
| Kinder Morgan Inc. | | TELUS Corporation |

Harmoniser les intérêts des administrateurs et des actionnaires

Le conseil estime que les administrateurs peuvent représenter les intérêts des actionnaires plus efficacement s'ils ont un investissement important dans TransCanada. Les administrateurs doivent détenir des actions ou des UAD correspondant au moins à quatre fois leur rétribution annuelle dans les cinq ans suivant leur arrivée au conseil.

Les administrateurs peuvent satisfaire aux exigences en achetant des actions de TransCanada, en participant à notre régime de réinvestissement des dividendes ou en demandant que la totalité ou une partie de leur rémunération soit payée en UAD. Nous recalibrerons les valeurs de propriété requise si la rétribution est augmentée.

Si leurs avoirs tombent sous le niveau minimal à cause de fluctuations du cours de nos actions, nous nous attendons à ce que les administrateurs atteignent le seuil minimal dans un délai raisonnable fixé par le comité de la gouvernance.

À titre de président et chef de la direction, M. Girling doit plutôt satisfaire à nos exigences relatives à la propriété d'actions établies pour le chef de la direction, soit cinq fois son salaire de base. M. Girling satisfait à ces exigences relatives à la propriété (voir la page 89 pour de plus amples renseignements).

Au 28 février 2019, tous nos administrateurs respectent notre politique relative à la propriété d'actions des administrateurs. M. Limbacher, M^{me} Samarasekera et M. Vandal ont chacun cinq ans à compter de la date de leur nomination pour se conformer aux exigences relatives à la propriété d'actions.

| Administrateur | Date de nomination | Date limite pour respecter les exigences relatives à la propriété d'actions |
|------------------------------|--------------------|---|
| M. Limbacher | 13 juin 2018 | 13 juin 2023 |
| M ^{me} Samarasekera | 29 avril 2016 | 29 avril 2021 |
| M. Vandal | 6 novembre 2017 | 6 novembre 2022 |

Unités d'actions différées

Les UAD sont des actions théoriques qui ont la même valeur que les actions de TransCanada. Les UAD gagnent des équivalents de dividendes à titre d'unités supplémentaires, au même taux que les dividendes versés sur nos actions.

Notre régime d'UAD permet aux administrateurs de choisir de recevoir une partie de leur rétribution et de leur indemnité de déplacement en UAD plutôt qu'en espèces. Le régime permet aussi au comité de la gouvernance d'octroyer, à son gré, des UAD aux administrateurs à titre de rémunération supplémentaire (en excluant les administrateurs employés, comme notre président et chef de la direction). Aucune attribution discrétionnaire d'UAD n'a été faite aux administrateurs en 2018.

Les administrateurs font racheter leurs UAD lorsqu'ils quittent le conseil. Les administrateurs peuvent faire racheter leurs UAD contre des espèces ou des actions sur le marché libre.

COMPOSANTES

Les administrateurs reçoivent une rétribution annuelle et des indemnités de déplacement, s'il y a lieu. Ils sont également remboursés des frais remboursables qu'ils engagent lorsqu'ils assistent à des réunions et participent à d'autres activités du conseil. Les administrateurs qui sont résidents des États-Unis reçoivent les mêmes montants en dollars américains. M. Girling est rémunéré à titre de président et chef de la direction; il ne reçoit pas de rémunération à titre d'administrateur. La rétribution de membre du conseil annuelle et la rétribution distincte pour le président du conseil sont toutes deux versées en espèces et en UAD selon le barème suivant :

| Rémunération de 2018 | | |
|--|---|--|
| Rétribution versée trimestriellement à compter de la date à laquelle l'administrateur est nommé au conseil et aux comités | | |
| Conseil versée à chaque administrateur, sauf le président du conseil Rémunération fixe (aucun jeton de présence versé) | 235 000 \$ par année (110 000 \$ en espèces + 125 000 \$ en UAD) | représentait 2 374 UAD pour les administrateurs canadiens et 3 128 UAD pour les administrateurs américains en 2018 |
| Président du conseil reçoit une rétribution plus élevée en raison de son niveau de responsabilité Rémunération fixe (aucun jeton de présence versé) | 491 000 \$ par année (201 000 \$ en espèces + 290 000 \$ en UAD) | représentait 5 509 UAD en 2018 |
| Présidents de comités reçoivent une rétribution de membre de comité plus élevée en raison des fonctions et des responsabilités supplémentaires | 24 000 \$ par année | Audit |
| | 18 000 \$ par année | Ressources humaines |
| | 12 000 \$ par année | Gouvernance et santé, sécurité et environnement |
| Indemnités de déplacement si le déplacement aller-retour prend plus de trois heures | 1 500 \$ par aller-retour | |

Les UAD sont créditées trimestriellement, à terme échu, en utilisant le cours de clôture des actions de TransCanada à la TSX à la fin de chaque trimestre.

Depuis le 1^{er} janvier 2019, la rétribution du président du comité d'audit a augmenté de 1 000 \$, passant de 24 000 \$ à 25 000 \$, la rétribution des présidents du comité de la gouvernance et du comité santé, sécurité, durabilité et environnement a augmenté de 8 000 \$, passant de 12 000 \$ à 20 000 \$, et la rétribution du président du comité des ressources humaines a augmenté de 2 000 \$, passant de 18 000 \$ à 20 000 \$. Ces augmentations reflètent la charge de travail associée au poste de président des comités et harmonisent davantage nos pratiques de rétribution différenciée des présidents de comités avec la médiane de nos groupes de référence.

Renseignements détaillés sur la rémunération des administrateurs de 2018

Le tableau ci-dessous illustre la rémunération totale des administrateurs attribuée, créditée ou payée en 2018.

TABLEAU DE LA RÉMUNÉRATION DES ADMINISTRATEURS

| Nom | Rémunération gagnée (\$) | Attributions fondées sur des actions (\$) | Attributions fondées sur des options (\$) | Rémunération en vertu d'un régime incitatif non fondé sur des titres de capitaux propres (\$) | Valeur du régime de retraite (\$) | Autre rémunération (\$) | Total (\$) |
|--|--------------------------|---|---|---|-----------------------------------|-------------------------|------------|
| Kevin E. Benson | 123 500 | 125 000 | — | — | — | 4 237 | 248 500 |
| Derek H. Burney (a pris sa retraite le 27 avril 2018) | 38 659 | 40 522 | — | — | — | — | 79 181 |
| Stéphan Crétier | 117 500 | 125 000 | — | — | — | — | 242 500 |
| S. Barry Jackson | 111 500 | 125 000 | — | — | — | 6 220 | 236 500 |
| Randy Limbacher (est entré au conseil le 13 juin 2018) | 86 311 | 91 224 | — | — | — | — | 177 535 |
| John Lowe | 186 318 | 164 528 | — | — | — | — | 350 846 |
| Paula Rosput Reynolds | 182 337 | 164 528 | — | — | — | — | 346 866 |
| Mary Pat Salomone | 154 762 | 164 528 | — | — | — | — | 319 290 |
| Indira Samarasekera | 119 | 125 000 | — | — | — | — | 244 000 |
| D. Michael G. Stewart | 123 500 | 125 000 | — | — | — | — | 248 500 |
| Siim A. Vanaselja | 211 500 | 290 000 | — | — | — | — | 501 500 |
| Thierry Vandal | 152 716 | 164 528 | — | — | — | — | 317 244 |
| Richard E. Waugh (a pris sa retraite le 27 avril 2018) | 38 659 | 40 522 | — | — | — | — | 79 181 |

Notes

- M. Limbacher, M. Lowe, M^{me} Reynolds, M^{me} Salomone et M. Vandal ont reçu leurs attributions fondées sur des actions, leur rétribution et leurs indemnités de déplacement en dollars américains. Les valeurs présentées dans le présent tableau sont exprimées en dollars canadiens en fonction d'un taux de change entre le dollar américain et le dollar canadien de 1,2894 au 29 mars 2018, de 1,3168 au 29 juin 2018, de 1,2945 au 28 septembre 2018 et de 1,3642 au 31 décembre 2018.
- M. Girling est rémunéré à titre de président et chef de la direction; il ne reçoit pas de rémunération à titre d'administrateur.
- La rémunération gagnée comprend la rétribution des membres du conseil et des présidents des comités et les indemnités de déplacement payées en espèces, y compris la partie qu'ils décident de recevoir en UAD.
- Les attributions fondées sur des actions comprennent la partie de la rétribution de membre du conseil (125 000 \$) et de la rétribution de président du conseil (290 000 \$) que nous payons automatiquement en UAD. Il n'y a pas eu d'attributions supplémentaires d'UAD en 2018.
- M. Benson a bénéficié d'une place de stationnement non réservée évaluée à 4 237 \$ et M. Jackson a bénéficié d'une place de stationnement réservée évaluée à 6 220 \$.

Le tableau ci-dessous est une ventilation de la rémunération des administrateurs par composante. Il comprend la rémunération totale payée en espèces et les UAD créditées à la date d'attribution, sauf indication contraire. Les **UAD créditées** comprennent la partie minimale de la rétribution de membre du conseil payée en UAD ainsi que les rétributions, les jetons de présence et les indemnités de déplacement que les administrateurs choisissent de recevoir en UAD en 2018.

| Nom | Rétribution | | Déplacement | | Totaux | |
|--|--------------|--------------------------|-------------------------------|------------------------------------|--------------------|---|
| | Conseil (\$) | Président de comité (\$) | Indemnité de déplacement (\$) | Rémunération payée en espèces (\$) | UAD créditées (\$) | Total des espèces et des UAD créditées (\$) |
| Kevin E. Benson | 110 000 | 12 000 | 1 500 | 123 500 | 125 000 | 248 500 |
| Derek H. Burney (a pris sa retraite le 27 avril 2018) | 35 659 | — | 3 000 | 38 659 | 40 522 | 79 181 |
| Stéphane Crétier | 110 000 | — | 7 500 | — | 242 500 | 242 500 |
| S. Barry Jackson | 110 000 | — | 1 500 | 111 500 | 125 000 | 236 500 |
| Randy Limbacher (est entré au conseil le 13 juin 2018) | 80 277 | — | 6 034 | 86 311 | 91 224 | 177 535 |
| John Lowe | 144 785 | 31 589 | 9 943 | 186 318 | 164 528 | 350 846 |
| Paula Rosput Reynolds | 144 785 | 23 692 | 13 860 | 86 253 | 260 613 | 346 866 |
| Mary Pat Salomone | 144 785 | — | 9 977 | 154 762 | 164 528 | 319 290 |
| Indira Samarasekera | 110 000 | — | 9 000 | — | 244 000 | 244 000 |
| D. Michael G. Stewart | 110 000 | 12 000 | 1 500 | 123 500 | 125 000 | 248 500 |
| Siim A. Vanaselja | 201 000 | — | 10 500 | — | 501 500 | 501 500 |
| Thierry Vandal | 144 785 | — | 7 930 | — | 317 244 | 317 244 |
| Richard E. Waugh (a pris sa retraite le 27 avril 2018) | 35 659 | — | 3 000 | — | 79 181 | 79 181 |

Notes

- M. Limbacher, M. Lowe, M^{me} Reynolds, M^{me} Salomone et M. Vandal ont reçu leurs attributions fondées sur des actions, leur rétribution et leurs indemnités de déplacement en dollars américains. Les valeurs présentées dans le présent tableau sont exprimées en dollars canadiens en fonction d'un taux de change entre le dollar américain et le dollar canadien de 1,2894 au 29 mars 2018, de 1,3168 au 29 juin 2018, de 1,2945 au 28 septembre 2018 et de 1,3642 au 31 décembre 2018.
- Les UAD créditées comprennent toutes les attributions fondées sur des actions acquises ou gagnées par les administrateurs en 2018. La partie minimale de la rétribution de membre du conseil payée en UAD en 2018 était de 290 000 \$ pour le président et de 125 000 \$ pour les autres administrateurs. Les UAD créditées comprennent aussi la partie de la rétribution et des indemnités de déplacement que les administrateurs choisissent de recevoir en UAD en 2018.
- Le total des espèces et des UAD créditées est le montant en dollars total payé pour les fonctions remplies aux conseils de TransCanada et de TCPL.
- Les UAD ont été payées trimestriellement en fonction des cours de clôture des actions de TransCanada à la TSX à la fin de chaque trimestre en 2018, soit 53,28 \$, 56,88 \$, 52,26 \$ et 48,75 \$, respectivement. Les administrateurs peuvent faire racheter leurs UAD lorsqu'ils quittent le conseil.

INVESTISSEMENT À RISQUE

Le tableau de la page suivante illustre :

- la valeur totale des actions et des UAD de chaque administrateur ou des actions des membres de notre groupe, y compris les UAD créditées à titre d'équivalents de dividendes jusqu'au 31 janvier 2019
- leurs avoirs exprimés en pourcentage de leur rétribution annuelle pour 2018
- l'investissement en capitaux propres minimal requis, exprimé sous forme de multiple de leur rétribution annuelle.

La variation de la valeur représente la valeur des UAD reçue en 2018, y compris les équivalents de dividendes crédités jusqu'au 31 janvier 2019, majorée des actions supplémentaires acquises en 2018. La variation de la valeur tient également compte des hausses et des baisses du cours du marché.

En date de la présente circulaire, tous nos administrateurs respectent notre politique relative à la propriété d'actions des administrateurs. Voir les pages 71 et 89 pour obtenir de plus amples renseignements sur les exigences relatives à la propriété d'actions applicables aux administrateurs et aux hauts dirigeants.

Aucun des administrateurs mis en candidature (ni l'ensemble de nos administrateurs et nos hauts dirigeants collectivement) n'est propriétaire de plus de 1 % des actions de TransCanada ou de toute catégorie d'actions de ses filiales et des membres de son groupe.

Dans le tableau :

- Les **UAD** comprennent les UAD créditées à titre d'équivalents de dividendes jusqu'au 31 janvier 2019.
- La **valeur marchande totale** est la valeur marchande des actions et des UAD de TransCanada, calculée en utilisant un cours de clôture des actions à la TSX de 56,89 \$ le 20 février 2018 et de 58,85 \$ le 28 février 2019. Elle comprend les UAD créditées à titre d'équivalents de dividendes jusqu'au 31 janvier 2019.
- Les avoirs de M. Crétier comprennent 3 120 actions détenues par son épouse.
- Les avoirs de M. Stewart comprennent 2 210 actions détenues en propriété véritable par son épouse.

Investissement à risque

| Nom | Date | Actions ordinaires | UAD | Total des actions ordinaires et des UAD | Investissement à risque | | Investissement minimal requis | |
|---|-----------|--------------------|---------|---|------------------------------|-------------------------------------|--|----------------------------|
| | | | | | Valeur marchande totale (\$) | Multiple de la rétribution annuelle | Valeur totale de l'investissement minimal (\$) | Multiple de la rétribution |
| Kevin E. Benson | 2019 | 3 000 | 81 665 | 84 665 | 4 982 535 | 21,20 | 940 000 | 4x |
| | 2018 | 3 000 | 75 322 | 78 322 | 4 455 739 | 18,96 | 940 000 | 4x |
| | Variation | — | 6 343 | 6 343 | 526 797 | 2,24 | | |
| Stéphan Crétier | 2019 | 27 271 | 8 460 | 35 731 | 2 102 769 | 8,95 | 940 000 | 4x |
| | 2018 | 18 500 | 3 525 | 22 025 | 1 253 002 | 5,33 | 940 000 | 4x |
| | Variation | 8 771 | 4 935 | 13 706 | 849 767 | 3,62 | | |
| S. Barry Jackson | 2019 | 39 000 | 166 430 | 205 430 | 12 089 556 | 51,44 | 940 000 | 4x |
| | 2018 | 39 000 | 155 920 | 194 920 | 11 088 999 | 47,19 | 940 000 | 4x |
| | Variation | — | 10 510 | 10 510 | 1 000 557 | 4,26 | | |
| Randy Limbacher (est entré au conseil le 13 juin 2018) | 2019 | — | 1 828 | 1 828 | 107 578 | 0,46 | 940 000 | 4x |
| | 2018 | — | — | — | — | — | | |
| | Variation | — | 1 828 | 1 828 | 107 578 | 0,46 | | |
| John E. Lowe | 2019 | 20 000 | 14 752 | 34 752 | 2 045 155 | 8,70 | 940 000 | 4x |
| | 2018 | 15 000 | 10 959 | 25 959 | 1 476 808 | 6,28 | 940 000 | 4x |
| | Variation | 5 000 | 3 793 | 8 793 | 568 348 | 2,42 | | |
| Paula Rosput Reynolds | 2019 | 6 000 | 33 244 | 39 244 | 2 309 509 | 9,83 | 940 000 | 4x |
| | 2018 | 6 000 | 26 751 | 32 751 | 1 863 204 | 7,93 | 940 000 | 4x |
| | Variation | — | 6 493 | 6 493 | 446 305 | 1,90 | | |
| Mary Pat Salomone | 2019 | 3 000 | 18 537 | 21 537 | 1 267 452 | 5,39 | 940 000 | 4x |
| | 2018 | 3 000 | 14 558 | 17 558 | 998 875 | 4,25 | 940 000 | 4x |
| | Variation | — | 3 979 | 3 979 | 268 578 | 1,14 | | |
| Indira Samarasekera | 2019 | — | 11 969 | 11 969 | 704 376 | 3,00 | 940 000 | 4x |
| | 2018 | — | 6 833 | 6 833 | 388 729 | 1,65 | 940 000 | 4x |
| | Variation | — | 5 136 | 5 136 | 315 646 | 1,34 | | |
| D. Michael G. Stewart | 2019 | 18 188 | 38 522 | 56 710 | 3 337 384 | 14,20 | 940 000 | 4x |
| | 2018 | 17 310 | 34 299 | 51 609 | 2 936 036 | 12,49 | 940 000 | 4x |
| | Variation | 878 | 4 223 | 5 101 | 401 347 | 1,71 | | |
| Siim A. Vanaselja | 2019 | 12 000 | 31 108 | 43 108 | 2 536 906 | 5,17 | 1 964 000 | |
| | 2018 | 12 000 | 20 232 | 32 232 | 1 833 678 | 3,73 | 1 964 000 | 4x |
| | Variation | — | 10 876 | 10 876 | 703 227 | 1,43 | | |
| Thierry Vandal | 2019 | 269 | 7 064 | 7 333 | 431 547 | 1,84 | 940 000 | |
| | 2018 | 261 | 804 | 1 065 | 60 588 | 0,26 | 940 000 | 4x |
| | Variation | 8 | 6 260 | 6 268 | 370 959 | 1,58 | | |
| Total | 2019 | 128 728 | 413 579 | 542 307 | 31 914 767 | | | |
| | 2018 | 114 071 | 349 203 | 463 274 | 26 355 658 | | | |
| | Variation | 14 657 | 64 376 | 79 033 | 5 559 109 | | | |

ATTRIBUTIONS EN VERTU D'UN RÉGIME INCITATIF

Attributions fondées sur des options et des actions en cours

Le tableau ci-dessous indique toutes les attributions fondées sur des actions en cours accordées antérieurement aux administrateurs qui étaient toujours en cours à la fin de 2018. Les valeurs à la fin de l'exercice sont fondées sur le cours de clôture des actions de TransCanada à la TSX au 31 décembre 2018, soit 48,75 \$. Les administrateurs non membres de la direction ne sont pas autorisés à participer à notre régime d'options d'achat d'actions; par conséquent, aucun de nos administrateurs non membres de la direction ne possède d'attributions fondées sur des options en cours.

| Nom | Actions ou unités d'attributions fondées sur des actions dont les droits n'ont pas été acquis (n ^{bre}) | Valeur marchande ou de paiement des attributions fondées sur des actions dont les droits n'ont pas été acquis (\$) | Actions ou unités d'attributions fondées sur des actions dont les droits ont été acquis (non payées ou distribuées) (n ^{bre}) | Valeur marchande ou de paiement des attributions fondées sur des actions dont les droits ont été acquis (non payées ou distribuées) (\$) | Attributions fondées sur des actions dont les droits ont été acquis en 2018 (n ^{bre}) | Attributions fondées sur des actions – Valeur à l'acquisition des droits en 2018 (\$) |
|---|---|--|---|--|---|---|
| Kevin E. Benson | 996 | 48 560 | 80 669 | 3 932 623 | 6 169 | 300 758 |
| Derek H. Burney | 803 | 39 149 | 65 036 | 3 170 540 | 4 055 | 197 681 |
| Stéphan Crétier | 103 | 5 030 | 8 356 | 407 393 | 4 870 | 237 431 |
| S. Barry Jackson | 2 029 | 98 962 | 164 399 | 8 014 478 | 10 181 | 496 333 |
| Randy Limbacher (est entré au conseil le 13 juin 2018) | 22 | 1 087 | 1 806 | 88 048 | 1 806 | 88 048 |
| John Lowe | 179 | 8 772 | 14 572 | 710 399 | 3 732 | 181 965 |
| Paula Rospit Reynolds | 405 | 19 768 | 32 838 | 1 600 885 | 6 379 | 311 022 |
| Mary Pat Salomone | 226 | 11 022 | 18 310 | 892 639 | 3 911 | 190 697 |
| Indira Samarasekera | 145 | 7 117 | 11 822 | 576 363 | 5 064 | 246 877 |
| D. Michael Stewart | 469 | 22 906 | 38 051 | 1 855 020 | 4 127 | 201 213 |
| Siim A. Vanaselja | 379 | 18 497 | 30 728 | 1 498 002 | 10 716 | 522 445 |
| Thierry Vandal | 86 | 4 200 | 6 977 | 340 155 | 6 182 | 301 408 |
| Richard E. Waugh | 384 | 18 755 | 31 156 | 1 518 885 | 4 055 | 197 681 |

Notes

- Toutes les attributions fondées sur des actions dans ce tableau sont des UAD.
- La *valeur marchande ou de paiement des attributions fondées sur des actions dont les droits n'ont pas été acquis* totale est de 303 825 \$ au 31 décembre 2018.
- Les *actions ou les unités d'actions dont les droits n'ont pas été acquis* désignent les dividendes déclarés au 31 décembre 2018 mais qui ne sont pas payables avant le 31 janvier 2019. Le *nombre d'actions ou d'unités d'attributions fondées sur des actions dont les droits n'ont pas été acquis* est calculé en fonction du cours de clôture des actions de TransCanada à la TSX au 31 janvier 2019 (55,88 \$).
- M. Burney et M. Waugh ont pris leur retraite le 27 avril 2018 et ont tous deux jusqu'au 27 avril 2019 pour faire racheter la totalité de leurs UAD.

Lettre du comité des ressources humaines aux actionnaires

Madame, Monsieur,

Le conseil tient son dixième vote consultatif consécutif sur notre approche à l'égard de la rémunération des hauts dirigeants. Nous apprécions l'appui marqué que nous ont manifesté les actionnaires au cours des années précédentes et espérons que vous nous appuierez de la même façon cette année encore. Nous fournissons la présente lettre ainsi que l'analyse portant sur la rémunération qui l'accompagne pour expliquer comment le comité des ressources humaines et le conseil ont évalué le rendement de la société, du chef de la direction et des vice-présidents directeurs en 2018 et les éléments sur lesquels nous avons fondé nos diverses décisions de rémunération pour chacun de nos membres de la haute direction visés.

Approche de TransCanada à l'égard de la rémunération

La vision de TransCanada – soit d'être la société d'infrastructures énergétiques de premier plan en Amérique du Nord et de concentrer ses efforts sur des projets de pipelines et de production d'électricité dans des régions où la société bénéficie ou pourrait bénéficier d'un avantage concurrentiel important – demeure la même depuis plus d'une décennie. Notre entreprise possède des actifs à long terme hautement capitalistiques, dont la majeure partie font l'objet de rendements réglementés ou d'autres ententes contractuelles à long terme. Nos régimes de rémunération visent à favoriser un processus décisionnel rigoureux de la part de la direction et à assurer un bon équilibre entre les exigences de rendement financier à court terme et l'aménagement responsable d'installations à long terme.

Au cours des dernières années, TransCanada est devenue l'une des plus grandes sociétés canadiennes sur le plan de la taille des actifs et est également l'une des plus importantes sociétés d'infrastructures énergétiques en Amérique du Nord. La société a été en mesure de maintenir une croissance séquentielle des bénéfices et une progression des dividendes. Nous estimons que le renouvellement continu de l'équipe de direction, le perfectionnement des compétences et une politique de rémunération directement en phase avec le processus de planification pluriannuel sont autant de facteurs qui nous aident à maintenir un rendement élevé. En 2018, le comité des ressources humaines a entrepris un examen approfondi de la conception de notre programme de rémunération incitative. Cet examen, réalisé par notre conseiller indépendant, Meridian, a confirmé que notre programme demeure bien aligné sur les pratiques du marché au sein de notre groupe de référence pour la rémunération et qu'il existe un lien solide entre le rendement obtenu et la rémunération offerte. La seule modification que le comité a apportée à la lumière de cet examen a été la réduction de l'utilisation d'options et l'augmentation de la pondération des unités d'actions liées à la performance dans notre programme de rémunération incitative à long terme, conformément aux tendances observées dans le secteur. Nous avons également rehaussé nos exigences minimales relatives à la propriété d'actions pour les hauts dirigeants et, pour le chef de la direction, nous avons ajouté une exigence de conservation postérieure au départ à la retraite. Ces modifications s'inscrivent dans nos efforts pour suivre l'évolution des pratiques exemplaires en matière de gouvernance.

OÙ TROUVER QUOI

| | |
|---|-----|
| > Lettre du comité des ressources humaines aux actionnaires | 78 |
| > Analyse portant sur la rémunération des hauts dirigeants | 81 |
| Sommaire | 81 |
| Approche | 86 |
| Composantes | 90 |
| Rendement de l'entreprise | 99 |
| Rendement des unités d'exploitation .. | 100 |
| Paiement de l'attribution d'unités d'actions à l'intention des dirigeants de 2016 | 100 |
| Attribution d'unités d'actions à l'intention des dirigeants pour 2019 ... | 102 |
| Profils des hauts dirigeants | 102 |
| > Renseignements détaillés sur la rémunération des hauts dirigeants de 2018 | 108 |
| Tableau sommaire de la rémunération | 108 |
| Attributions en vertu d'un régime incitatif | 112 |
| Information sur les régimes de rémunération fondés sur des titres de capitaux propres | 114 |
| Prestations de retraite | 115 |
| Cessation d'emploi et changement de contrôle | 116 |

Rendement et rémunération en 2018

Comme le veut la coutume, au début de 2018, le conseil a approuvé la fiche de pointage de l'entreprise annuelle pour 2018. Des objectifs ont été fixés dans les domaines suivants : la sécurité (qui est toujours notre priorité absolue) et la durabilité, le rendement financier, l'optimisation des actifs existants de TransCanada, l'excellence dans la gestion de projets et la création de nouvelles occasions sur le plan des actifs. Après la fin de l'exercice, nous avons passé en revue nos réalisations en regard de la fiche de pointage de 2018 et avons évalué soigneusement l'incidence de chacun de ces éléments afin de déterminer le niveau approprié de la rémunération incitative annuelle pour les hauts dirigeants. À cette occasion, nous avons également évalué le caractère concurrentiel de la rémunération des hauts dirigeants par rapport au marché.

Pour l'exercice 2018, la société a obtenu des résultats contrastés dans différents aspects de la sécurité, mais elle a bien performé dans l'ensemble par rapport aux cibles visant le respect ou le dépassement des normes les plus élevées du secteur. Le conseil et la direction s'engagent à améliorer continuellement la sécurité des procédés et des personnes et poursuivent leurs efforts pour réaliser notre objectif d'exploitation sans incident. De plus, nous mettons l'accent sur la durabilité dans nos pratiques d'exploitation.

En 2018, nous avons enregistré un résultat comparable par action record, en hausse de 25 % par rapport à 2017. Cette hausse s'explique principalement par le solide rendement de nos actifs existants, l'apport de projets de croissance qui ont été mis en service au cours des 12 derniers mois et l'incidence favorable de la réforme fiscale américaine (il est à noter que les cibles de résultat par action ont été ajustées pour exclure l'incidence de la réforme fiscale aux fins de la rémunération incitative). La société a également concrétisé de nouvelles occasions, dont l'ajout de nouveaux projets garantis sur le plan commercial de près de 5 G\$ à son programme d'immobilisations, portant ainsi à 36 G\$ son portefeuille de projets de croissance garantis en cours. Nous avons mis en service des actifs d'environ 4 G\$ au cours de l'année. Bien que la plupart des projets aient été réalisés essentiellement dans le respect des échéanciers et du budget, d'autres projets ont fait l'objet de retards et de dépassements de coûts, de sorte que le pointage global attribué à l'exécution de projets a été inférieur à la cible. Cet aspect continue de poser des défis, surtout en période de forte activité dans le secteur de l'énergie en Amérique du Nord. Le conseil a approuvé un coefficient de la société de 1,4 pour 2018, qui a servi à déterminer les attributions annuelles d'incitatifs pour tous les employés non syndiqués.

Dans le cadre de notre programme de rémunération à long terme, l'attribution d'UAID de 2016 dont les droits ont été acquis en 2018 comportait une cible de résultat par action cumulatif sur trois exercices reposant sur une exigence de rentrées de fonds disponibles suffisantes pour soutenir la croissance des dividendes. L'atteinte de cette cible s'inscrit dans une formule qui comprend le rendement total pour les actionnaires (RTA) relatif et dont nous nous servons pour calculer les paiements d'UAID. Le conseil a approuvé un multiplicateur du rendement de 1,86 pour l'attribution d'UAID de 2016, ce qui reflète le rendement solide de la société par rapport aux cibles de résultat comparable par action cumulatif et de RTA relatif.

Bien que le conseil applique une méthode rigoureuse pour évaluer le rendement sur une base quantitative, nous exerçons également notre jugement commercial pour évaluer le caractère raisonnable des résultats. Nous avons conclu que l'exercice 2018 a été un franc succès dans son ensemble et que les récompenses accordées sont appropriées compte tenu du rendement.

Consultant indépendant

Le comité des ressources humaines reçoit des conseils de Meridian, à titre de consultant indépendant, sur toutes les questions liées à la rémunération de la haute direction. Dans le cadre de son mandat, le consultant fournit des conseils sur la rémunération des membres de la haute direction visés, la conception des régimes incitatifs, la gouvernance relative à la rémunération et la rémunération au rendement, assiste à toutes les réunions du comité et fournit sur demande des données, des analyses ou des avis sur les questions relatives à la rémunération. Même si le comité est responsable en fin de compte de prendre ses propres décisions et de formuler ses propres recommandations au conseil, le consultant apporte expertise, expérience, indépendance et objectivité aux délibérations du comité. Le comité se réunit régulièrement à huis clos et avec le consultant, ce qui assure que les discussions concernant la rémunération portent sur des questions de fond et sont sans contrainte. Vous trouverez de plus amples renseignements sur le consultant indépendant à la page 68.

Conclusion

Le conseil est pleinement conscient de notre responsabilité de s'assurer que notre approche de la rémunération des hauts dirigeants soutient notre stratégie et s'aligne sur les intérêts de nos actionnaires. Le conseil et le comité savent également que nos décisions se doivent d'être logiques et compréhensibles pour nos employés, nos actionnaires et nos autres parties intéressées. La présente circulaire inclut à cette fin des renseignements très détaillés dans l'analyse portant sur la rémunération, qui débute à la page suivante. Nous répondons individuellement aux questions des actionnaires, recevons les commentaires des parties intéressées et continuons de revoir notre approche pour s'assurer que notre programme demeure adéquat.

Nous vous remercions de votre confiance continue en notre société et nous vous invitons à nous faire part de vos commentaires ou questions. Vous pouvez communiquer avec le comité ou le conseil par l'intermédiaire de la secrétaire, à l'adresse suivante : TransCanada Corporation, 450-1 Street, S.W., Calgary (Alberta) T2P 5H1.

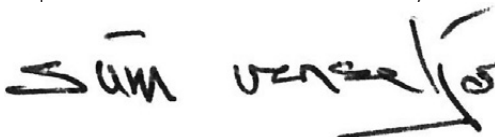
Veuillez recevoir nos salutations distinguées.

La présidente du comité des ressources humaines,



Paula Rosput Reynolds

Le président du conseil d'administration,



Siim A. Vanaselja

Analyse portant sur la rémunération des hauts dirigeants

SOMMAIRE

La présente analyse portant sur la rémunération explique notre programme de rémunération des hauts dirigeants, notre rendement de 2018, l'évaluation du rendement faite par le comité des ressources humaines et le conseil et leurs décisions relatives à la rémunération pour nos membres de la haute direction visés :

- Russell Girling, président et chef de la direction
- Donald Marchand, vice-président directeur et chef des finances
- Stanley Chapman III, vice-président directeur et président, Gazoducs, États-Unis
- Karl Johansson, vice-président directeur et président, Gazoducs et énergie, Canada et Mexique
- Paul Miller, vice-président directeur et président, Pipelines de liquides.

Les membres de la haute direction visés et quatre autres vice-présidents directeurs composent notre équipe de haute direction.

M. Johansson a quitté TransCanada le 28 février 2019. M. Miller a été nommé vice-président directeur, Centre technique et président, Pipelines de liquides le 1^{er} février 2019.

Résultats relatifs au rendement

Afin d'évaluer le rendement de l'entreprise pour 2018, le comité et le conseil ont examiné les résultats associés à la fiche de pointage approuvée. Les objectifs comportent des facteurs quantitatifs et qualitatifs liés aux éléments suivants : la sécurité, le rendement financier, l'exécution d'opérations et de projets continus, la maximisation du rendement global des actifs existants et les progrès réalisés à l'égard d'importants projets de croissance.

| Composante du programme | Faits saillants |
|-----------------------------------|--|
| Sécurité | La sécurité est notre priorité absolue. Nous avons obtenu des résultats contrastés dans différents aspects de la sécurité, mais nous avons bien performé dans l'ensemble par rapport aux normes de sécurité les plus élevées du secteur que nous avons établies pour la société en 2018. |
| Rendement financier | La société a enregistré un résultat comparable par action record de 3,86 \$, en hausse de 25 % par rapport à 2017, ce qui dépasse la cible pour l'exercice. Le comité a évalué des éléments non comparables comptabilisés par la société et conclu que le résultat comparable constituait la base appropriée pour établir le résultat par action aux fins de la fiche de pointage et pour évaluer les résultats aux fins de l'attribution d'UAID de 2016. |
| Exécution de projets | Nous avons poursuivi le développement et la construction de notre portefeuille de projets garantis de 36 G\$ et avons mis en service des actifs d'environ 4 G\$ en 2018. La plupart de nos projets ont été réalisés essentiellement dans le respect des échéanciers et du budget, mais d'autres ont fait l'objet de retards et de dépassements de coûts. |
| Optimisation des actifs existants | Nous avons obtenu de nouveaux contrats et conclu des règlements avec des organismes de réglementation en 2018 qui accroîtront nos produits au cours des années à venir. Les nouveaux contrats conclus à l'égard de Marketlink et de nos gazoducs aux États-Unis ont grandement contribué à maximiser la valeur de nos actifs existants. Nous avons également réduit le risque futur associé à notre réseau principal au Canada grâce à des contrats visant notre service de transport à prix fixe longue durée à la jonction de North Bay qui apportent une garantie de volumes pour les années à venir. |
| Croissance des actifs | TransCanada a obtenu de nouveaux projets d'infrastructures énergétiques garantis sur le plan commercial de près de 5 G\$, y compris des prolongements du réseau de NGTL et d'autres projets de gazoducs aux États-Unis, en vue de la croissance de ses actifs. |

Malgré la hausse de 10 % de notre dividende au cours de l'année civile, notre rendement total pour les actionnaires s'est établi à -11 % pour l'année, ce qui est révélateur du contexte difficile dans lequel les sociétés du secteur des infrastructures énergétiques ont évolué en 2018. Le conseil est d'avis qu'au fil du temps, l'envergure de notre portefeuille, qui comprend essentiellement des projets au sein de notre étendue géographique actuelle, conjuguée à notre capacité à générer des flux de trésorerie distribuables à l'avenir et à notre politique progressive en matière de dividendes, procurera des rendements supérieurs qui seront reconnus par les investisseurs.

Vous en apprendrez davantage sur le rendement de 2018 à partir de la page 99.

Faits saillants relatifs à la rémunération

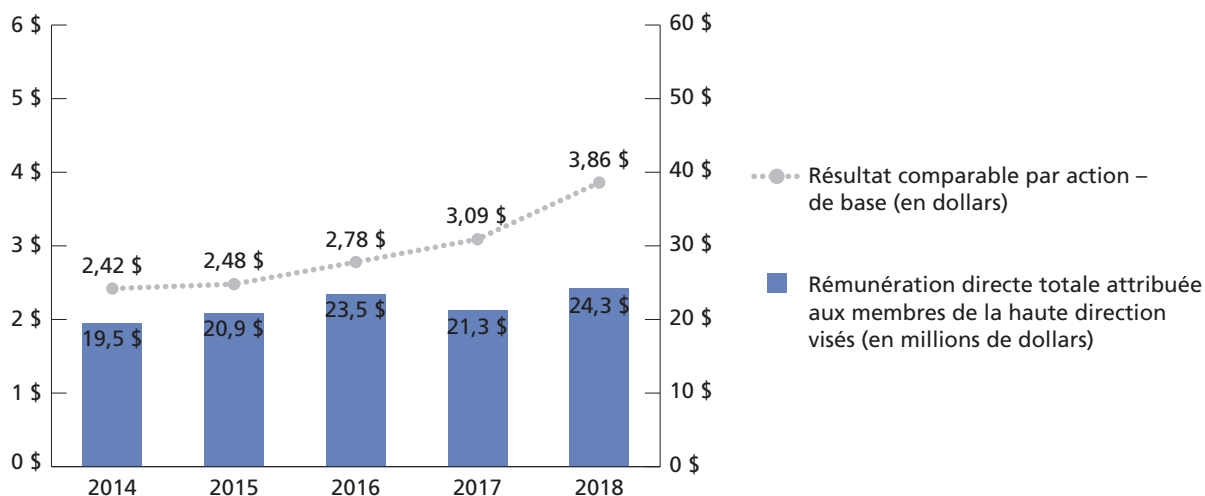
Le comité des ressources humaines et le conseil ont pris les décisions suivantes relatives à la rémunération des hauts dirigeants en 2019 :

| Composante du programme | Décision/justification |
|---|---|
| Rajustements du salaire de base | <ul style="list-style-type: none"> Les rajustements visent à maintenir un niveau de rémunération concurrentiel par rapport à notre groupe de référence, à reconnaître les compétences des hauts dirigeants dans l'exercice de leurs fonctions et à tenir compte de l'accroissement de leur niveau de responsabilité. Les augmentations entrent en vigueur le 1^{er} mars 2019. |
| Paiements incitatifs à court terme | <ul style="list-style-type: none"> Les paiements reflètent un coefficient de la société de 1,4, des coefficients variant entre 1,0 et 1,5 pour les unités d'exploitation et des coefficients variant entre 1,2 et 1,3 pour le rendement personnel. |
| Attribution d'UAID de 2016 | <ul style="list-style-type: none"> Un multiplicateur du rendement de 1,86 a été approuvé pour l'attribution d'UAID de 2016, ce qui reflète un RTA relatif se situant au 61^e percentile de l'indice S&P/TSX 60 et au 77^e percentile du groupe de référence pour les UAID, et un résultat comparable par action supérieur à la cible pour la période de trois exercices close le 31 décembre 2018. Le multiplicateur du rendement, combiné à la hausse du cours des actions, qui est passé de 44,90 \$ à 52,26 \$, et au réinvestissement des dividendes, donne lieu à un paiement correspondant à 247 % de la valeur initiale de l'attribution. Voir les pages 100 et 101. |
| Attribution d'UAID de 2019 | <ul style="list-style-type: none"> Le conseil a approuvé des cibles sur trois exercices pour le résultat comparable par action et le RTA relatif. Le groupe de référence représenté par l'indice S&P/TSX 60 a été remplacé par un sous-ensemble de sociétés offrant un rendement en dividende élevé qui sont davantage comparables à TransCanada. Voir la page 102. |
| Fiche de pointage de l'entreprise pour 2019 et fiches de pointage des unités d'exploitation pour 2019 | <ul style="list-style-type: none"> Le comité a recommandé et le conseil a approuvé la fiche de pointage de l'entreprise pour 2019, ainsi que les fiches de pointage des unités d'exploitation et les objectifs individuels des membres de la haute direction visés. |
| Autres modifications du programme | <ul style="list-style-type: none"> La composition de la rémunération incitative à long terme du chef de la direction et des vice-présidents directeurs a été modifiée de sorte que la proportion d'UAID est passée de 50 à 60 % et la proportion d'options d'achat d'actions a été ramenée de 50 à 40 %. Cette modification accroît la pondération attribuée à la rémunération fondée sur des titres de capitaux propres acquise en fonction du rendement et est conforme aux pratiques du marché. Les exigences relatives à la propriété d'actions augmentent à compter du 1^{er} avril 2019 pour les vice-présidents directeurs et les premiers vice-présidents, et une exigence relative à la propriété d'actions a été adoptée pour les vice-présidents. De plus, les hauts dirigeants doivent maintenant acheter et conserver des actions d'une valeur correspondant à 50 % de tout produit net tiré d'un paiement aux termes du régime d'UAID jusqu'à ce qu'ils aient respecté leur exigence relative à la propriété d'actions. Voir la page 89. À compter du 1^{er} avril 2019, le chef de la direction doit conserver le plein niveau de propriété d'actions requis pendant un an après son départ à la retraite. Voir la page 89. |

En outre, le conseil de TransCanada USA Services Inc. a approuvé la création du régime non admissible de TransCanada USA Services Inc. (*TransCanada USA Services Inc. Non-Qualified Plan*) avec prise d'effet le 1^{er} janvier 2019. Le régime vise à procurer des prestations de retraite supplémentaires aux employés américains qui sont censés toucher une rémunération supérieure au plafond fixé par l'IRS (soit 280 000 \$ en 2019). Le régime permet aux employés admissibles d'effectuer des cotisations différées en excédent des plafonds fixés par l'IRS et de recevoir des cotisations de contrepartie et des cotisations de la société supplémentaires. M. Chapman pourra accumuler des prestations aux termes de ce régime en 2019.

Rémunération par rapport au rendement financier

Le graphique ci-dessous compare nos principaux résultats financiers pour les cinq derniers exercices à la rémunération directe totale attribuée aux membres de la haute direction visés pour la même période. La rémunération directe totale comprend le salaire de base, l'attribution d'incitatifs à court terme (payée au premier trimestre suivant l'année de rendement) et la valeur d'attribution des UAID et des options d'achat d'actions.



Le tableau ci-dessous montre la rémunération directe totale attribuée à nos membres de la haute direction visés en pourcentage de notre résultat comparable pour les cinq derniers exercices :

| | 2014 | 2015 | 2016 | 2017 | 2018 |
|---|-------|-------|-------|-------|-------|
| Rémunération directe totale attribuée aux membres de la haute direction visés (en pourcentage du résultat comparable) | 1,1 % | 1,2 % | 1,1 % | 0,8 % | 0,7 % |

Note

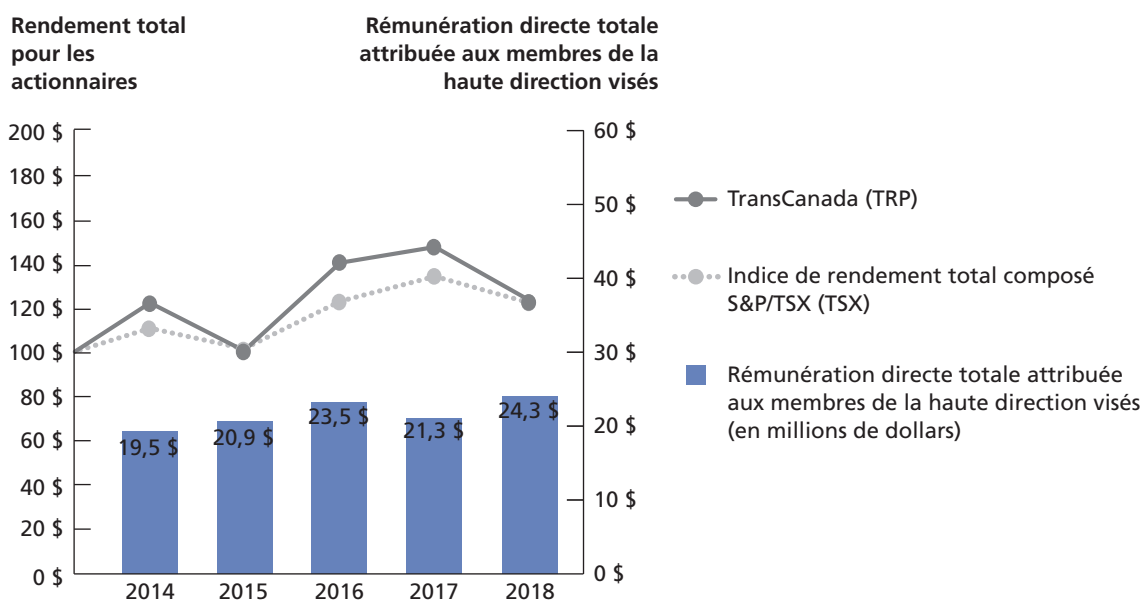
- Le **résultat comparable par action** et le **résultat comparable** sont des mesures non conformes aux PCGR qui n'ont pas de signification normalisée aux termes des PCGR des États-Unis (voir l'**annexe C** à la page 127 pour de plus amples renseignements).

Rémunération par rapport au rendement total pour les actionnaires

Notre RTA, soit la variation de la valeur des actions de TransCanada plus le réinvestissement des dividendes, a rapporté un rendement composé annuel de 4,2 % au cours des cinq derniers exercices, comparativement à 4,1 % pour l'indice de rendement total composé S&P/TSX.

Le graphique ci-dessous illustre le RTA, en présumant un investissement initial de 100 \$ dans les actions de TransCanada à la fin de l'exercice 2013, et le compare au rendement de l'indice de rendement total composé S&P/TSX et à la tendance de la rémunération directe totale attribuée à nos membres de la haute direction visés au cours de la même période.

Le RTA n'est qu'une des mesures du rendement dont le conseil tient compte lorsqu'il évalue le rendement et qu'il établit la rémunération de nos membres de la haute direction visés. Nous ne nous attendons donc pas nécessairement à ce qu'il y ait une corrélation directe entre le RTA et la rémunération directe totale attribuée au cours d'une période donnée. Toutefois, la valeur réalisée de la rémunération à long terme attribuée au cours d'une année donnée n'est pas garantie; cette rémunération est plutôt fondée sur les capitaux propres et sa valeur est directement touchée par les variations du cours de nos actions.



| À la fin de l'exercice | 2013 | 2014 | 2015 | 2016 | 2017 | 2018 | Rendement annuel composé |
|------------------------|-----------|-----------|-----------|-----------|-----------|-----------|--------------------------|
| TRP | 100,00 \$ | 121,97 \$ | 100,43 \$ | 140,03 \$ | 147,12 \$ | 123,13 \$ | 4,2 % |
| TSX | 100,00 \$ | 110,55 \$ | 101,36 \$ | 122,73 \$ | 133,89 \$ | 121,99 \$ | 4,1 % |

APPROCHE

Le programme de rémunération des hauts dirigeants de TransCanada est conçu de façon à atteindre quatre objectifs principaux :

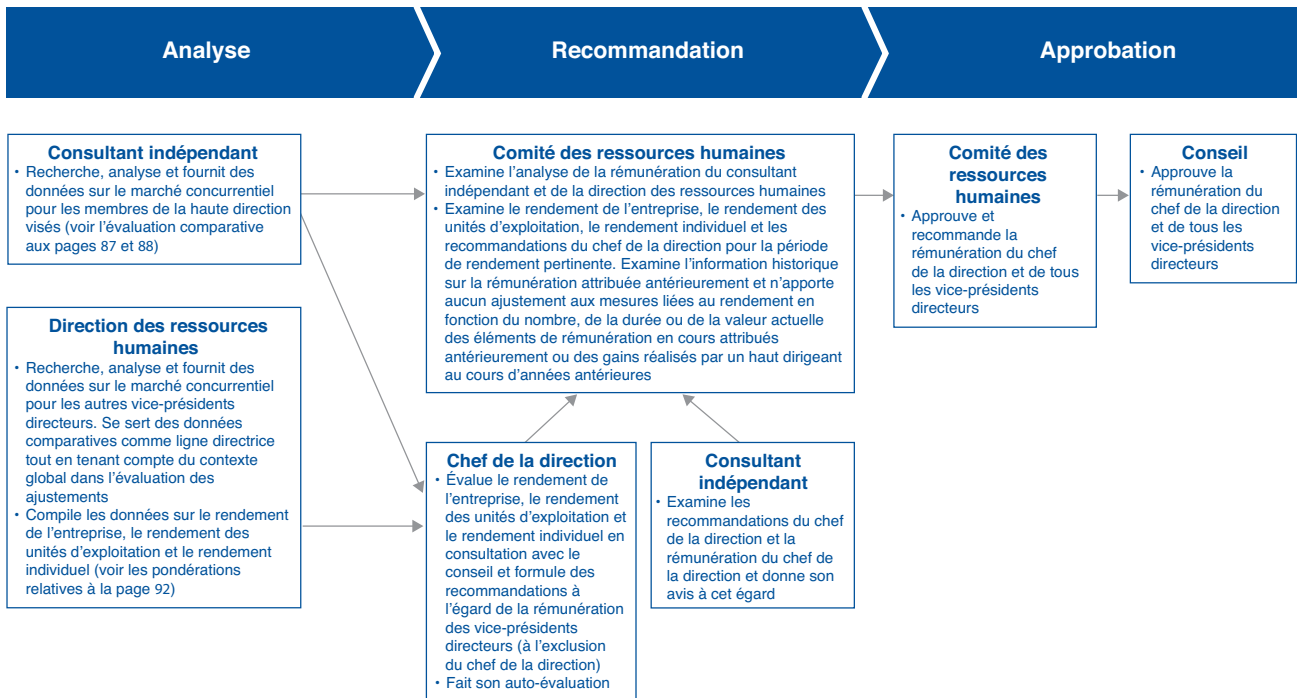
- fournir une rémunération qui « rémunère au rendement » en récompensant les hauts dirigeants pour l'atteinte des objectifs de l'entreprise et l'exécution de notre stratégie globale
- offrir des niveaux et des types de rémunération qui font concurrence au marché
- harmoniser les intérêts des hauts dirigeants avec ceux de nos diverses parties intéressées
- attirer, engager et fidéliser nos hauts dirigeants.

La rémunération est aussi axée sur nos processus de gestion du risque afin de garantir un équilibre approprié entre le risque et les avantages. Voir les pages 65 à 66 pour de plus amples renseignements.

Processus de prise de décision

Nous suivons un processus de prise de décision détaillé qui fait intervenir la direction, le comité des ressources humaines et le conseil et prend en compte des données du marché, les commentaires du chef de la direction et des conseils du consultant indépendant du comité.

Le conseil prend toutes les décisions touchant la rémunération du chef de la direction et des vice-présidents directeurs en se fondant sur les recommandations du comité.



Évaluation comparative

Nous évaluons la rémunération de nos hauts dirigeants par rapport à un groupe de référence de sociétés afin d'évaluer le marché concurrentiel. Chaque année, le comité examine les sociétés avec son consultant indépendant, fait les ajustements qu'il juge appropriés et approuve le groupe de référence.

Le groupe de référence pour les membres de la haute direction visés représente ce qui suit :

- la taille de TransCanada par rapport aux sociétés du groupe de référence
- un vaste échantillon qui réduit la volatilité éventuelle des données
- la portée des activités commerciales nord-américaines de TransCanada
- le marché étendu dans lequel TransCanada rivalise pour recruter des hauts dirigeants talentueux.

Le groupe de référence de 2018 pour nos membres de la haute direction visés est composé des sociétés énumérées ci-dessous. Le comité a apporté des rajustements mineurs au groupe de référence par rapport à 2017, dont l'ajout de Duke Energy Corporation et de Sempra Energy en tant que grandes sociétés d'énergie et de services publics américaines. BCE Inc. a aussi été ajoutée, puisqu'il s'agit d'une autre société canadienne à grande capitalisation ayant une complexité organisationnelle semblable. Le comité a préservé l'équilibre entre les sociétés canadiennes et américaines. Aucun rajustement n'a été apporté au groupe de référence pour 2019.

Groupe de référence pour les membres de la haute direction visés

| | |
|--|-------------------------------------|
| American Electric Power Co. Inc. | Compagnie Pétrolière Impériale Ltée |
| BCE Inc. | Kinder Morgan Inc. |
| Compagnie des chemins de fer nationaux du Canada | NextEra Energy Inc. |
| Canadian Natural Resources Ltd. | Occidental Petroleum Corporation |
| Cenovus Energy Inc. | PG&E Corporation |
| Dominion Energy Inc. | Sempra Energy |
| Duke Energy Corporation | Southern Company |
| Enbridge Inc. | Suncor Énergie Inc. |
| Exelon Corporation | Ressources Teck Limitée |
| Fortis Inc. | Williams Companies Inc. |
| Husky Energy Inc. | |

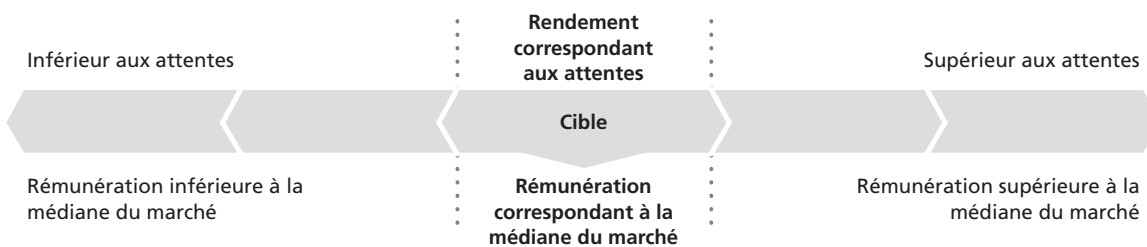
Nous évaluons de façon comparative chaque poste de membre de la haute direction visé par rapport à des postes semblables dans le groupe de référence, et la rémunération directe est généralement établie dans une fourchette concurrentielle par rapport à la médiane du marché. Le comité reconnaît que même s'il utilise un groupe de référence relativement grand, les résultats peuvent être influencés par des modifications des données sur le marché sous-jacentes. C'est pourquoi le comité exerce son jugement dans l'interprétation des données et est guidé par le consultant indépendant en la matière. Les données du marché concurrentiel pour le groupe de référence donnent un point de référence initial pour déterminer la rémunération des hauts dirigeants.

| Profils | TransCanada | Groupe de référence pour les membres de la haute direction visés | |
|---|-------------|--|----------------------------|
| | | Médiane | 75 ^e percentile |
| Au 31 décembre 2017 | | | |
| Actifs | 86,1 G\$ | 73,9 G\$ | 102,7 G\$ |
| Produits | 13,4 G\$ | 18,6 G\$ | 27,5 G\$ |
| Capitalisation boursière au 31 décembre 2018 (cours de clôture mensuel des actions × actions en circulation pour le dernier trimestre) | 44,8 G\$ | 47,8 G\$ | 60,8 G\$ |
| Employés | 6 778 | 12 700 | 23 000 |

Notes

- Les renseignements sur le *groupe de référence pour les membres de la haute direction visés* reflètent des données de 2017, sauf indication contraire, car c'étaient les renseignements les plus à jour disponibles au moment de l'analyse. À des fins de comparabilité, les renseignements sur *TransCanada* reflètent également des données de 2017.
- Les valeurs sont établies en fonction d'un taux de change entre le dollar américain et le dollar canadien de 1,2957 pour 2018 et de 1,2986 pour 2017.

La rémunération directe totale est généralement établie dans une fourchette concurrentielle par rapport à la médiane du marché.



Voir *Composantes* à la page 90 pour de plus amples renseignements sur la rémunération directe et indirecte totale.

Harmonisation des intérêts des hauts dirigeants et des actionnaires

Nous avons des exigences relatives à la propriété d'actions afin d'harmoniser les intérêts de nos hauts dirigeants et de nos actionnaires. Les exigences minimales sont importantes et varient selon le niveau du haut dirigeant. Au 31 décembre 2018, les exigences relatives à la propriété s'établissaient comme suit :

| Niveau du haut dirigeant | Propriété requise (multiple du salaire de base) |
|--------------------------|--|
| Chef de la direction | 5x |
| Vice-président directeur | 2x |
| Premier vice-président | 1x |

À compter du 1^{er} avril 2019, le conseil a augmenté les exigences relatives à la propriété d'actions, qui sont passées à trois fois le salaire de base pour les vice-présidents directeurs et à deux fois le salaire de base pour les premiers vice-présidents, et a adopté une exigence relative à la propriété d'actions pour les vice-présidents, qui correspond à une fois le salaire de base.

En 2019, le conseil a également adopté une exigence selon laquelle le chef de la direction doit conserver le niveau de propriété exigé pour son poste pendant un an après son départ à la retraite.

Les hauts dirigeants ont cinq ans pour satisfaire aux exigences et doivent acheter et conserver 50 % de toutes les options d'achat d'actions qu'ils exercent jusqu'à ce qu'ils satisfassent à leur exigence relative à la propriété d'actions. À compter du 1^{er} avril 2019, les hauts dirigeants doivent également acheter et conserver des actions d'une valeur correspondant à 50 % de tout paiement net reçu aux termes du régime d'UAID jusqu'à ce qu'ils satisfassent à leur exigence relative à la propriété d'actions.

Le comité examine les niveaux de propriété d'actions de chaque haut dirigeant annuellement et exercerait son pouvoir discrétionnaire au moment d'évaluer la conformité si les niveaux de propriété devaient tomber sous le minimum à cause de fluctuations du cours des actions.

Tous les membres de la haute direction visés satisfaisaient à leurs exigences relatives à la propriété d'actions en 2018, à l'exception de M. Chapman, qui a jusqu'à la fin de 2022 pour respecter ses exigences.

Voir *Profils des hauts dirigeants* à partir de la page 102 pour connaître les niveaux de propriété d'actions.

COMPOSANTES

La rémunération directe totale comprend la rémunération fixe et la rémunération variable. Le salaire de base est la seule forme de rémunération fixe. La rémunération variable comprend nos régimes incitatifs à court et à long terme. Nous offrons également une rémunération indirecte qui comprend des prestations de retraite, d'autres avantages sociaux et des avantages accessoires.

| Élément | Forme | Période de rendement | Objectif |
|--|---|---|---|
| Salaire de base (fixe) | Espèces | <ul style="list-style-type: none"> Un an | <ul style="list-style-type: none"> Fournit une rémunération de base proportionnée au poste Attire et fidélise les hauts dirigeants |
| Incitatif à court terme (variable) | Espèces | <ul style="list-style-type: none"> Un an | <ul style="list-style-type: none"> Motive les hauts dirigeants à atteindre les principaux objectifs commerciaux annuels Récompense les hauts dirigeants pour leur contribution relative à TransCanada Harmonise les intérêts des hauts dirigeants et des actionnaires Attire et fidélise les hauts dirigeants |
| Incitatif à long terme (variable) | UAID | <ul style="list-style-type: none"> Durée de trois ans Acquisition à la fin de la durée Attributions soumises à un multiplicateur du rendement fondé sur des cibles préétablies | <ul style="list-style-type: none"> Motive les hauts dirigeants à atteindre les objectifs commerciaux à moyen terme Harmonise les intérêts des hauts dirigeants et des actionnaires Attire et fidélise les hauts dirigeants |
| | Options d'achat d'actions | <ul style="list-style-type: none"> Durée de sept ans Acquisition d'un tiers chaque année à compter du premier anniversaire de la date d'attribution | <ul style="list-style-type: none"> Motive les hauts dirigeants à atteindre des objectifs de création de valeur pour les actionnaires Harmonise les intérêts des hauts dirigeants et des actionnaires Attire et fidélise les hauts dirigeants |
| Prestations de retraite | Régime de retraite à prestations déterminées et régime de retraite complémentaire pour les hauts dirigeants canadiens | <ul style="list-style-type: none"> Réalisation pendant la retraite | <ul style="list-style-type: none"> Fournit une source de revenus pendant la retraite Attire et fidélise les hauts dirigeants |
| | Régime 401(k) pour les hauts dirigeants américains | | |
| Programmes de santé et de bien-être classiques | Régimes d'avantages sociaux | <ul style="list-style-type: none"> Un an | <ul style="list-style-type: none"> Favorise la santé et le bien-être des hauts dirigeants Attire et fidélise les hauts dirigeants |
| Avantages accessoires | Allocation pour avantages accessoires variable, adhésions à des clubs, place de stationnement réservée et allocation d'automobile | <ul style="list-style-type: none"> Un an | <ul style="list-style-type: none"> Attire et fidélise les hauts dirigeants |

Rémunération fixe

Salaire de base

Les salaires de base pour les postes de hauts dirigeants sont alignés, en règle générale, sur une fourchette concurrentielle de niveaux de salaire de base médians de notre groupe de référence. Le consultant indépendant du comité analyse et fournit des données du marché pertinentes au comité et au conseil. TransCanada est maintenant l'une des plus grandes sociétés canadiennes sur le plan de la taille des actifs. Ainsi, dans son évaluation de la rémunération concurrentielle actuelle, le comité tient compte de l'importance accrue de certains postes chez TransCanada.

Les augmentations du salaire de base des membres de la haute direction visés sont fondés sur leur rendement, les données du marché concurrentiel, leur expérience dans leurs fonctions, la portée du poste qu'ils occupent et la rémunération comparativement aux autres hauts dirigeants de TransCanada. Les rajustements du salaire de base prennent généralement effet le 1^{er} mars.

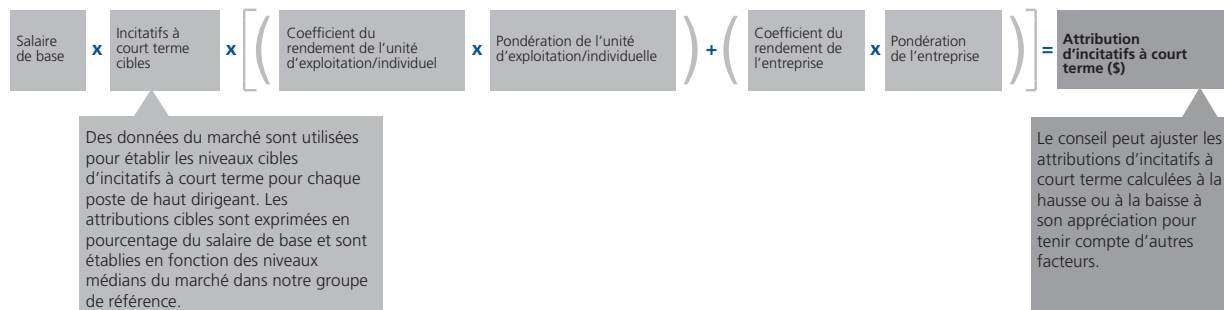
Rémunération variable ou à risque

La rémunération variable représente une partie importante de la rémunération des hauts dirigeants, et sa proportion augmente en fonction des échelons.

Incitatifs à court terme

Le régime incitatif à court terme vise principalement à motiver les employés à atteindre les principaux objectifs commerciaux annuels. Il récompense les personnes pour leurs apports à TransCanada et harmonise les intérêts des employés et ceux des actionnaires. Ainsi, il offre la possibilité d'une rémunération supplémentaire qui contribue à attirer et à conserver des employés hautement compétents et motivés. Les attributions d'incitatifs à court terme sont versées sous forme de paiement en espèces forfaitaire au mois de mars qui suit l'année de rendement.

Des attributions en espèces annuelles sont faites aux membres de la haute direction visés et sont calculés d'après une formule qui tient compte des éléments suivants :



Les attributions sont fondées sur les niveaux cibles et les pondérations relatives des mesures du rendement suivants.

| | Incitatif à court terme cible (% du salaire de base) | Fourchette de paiement (% de la cible) | Pondération relative des mesures du rendement pour 2018 | | |
|--|--|--|---|----------------------|------------|
| | | | Entreprise | Unité d'exploitation | Individuel |
| Président et chef de la direction (Russell Girling) | 125 % | 0 - 200 % | 100 % | — | — |
| Vice-président directeur et chef des finances (Donald Marchand) | 75 % | 0 - 200 % | 80 % | — | 20 % |
| Vice-président directeur et président, Gazoducs, États-Unis (Stanley Chapman III) | 75 % | 0 - 200 % | 60 % | 40 % | — |
| Vice-président directeur et président, Gazoducs et énergie, Canada et Mexique (Karl Johannson) | 75 % | 0 - 200 % | 60 % | 40 % | — |
| Vice-président directeur et président, Pipelines de liquides (Paul Miller) | 75 % | 0 - 200 % | 60 % | 40 % | — |

Bien que les cibles soient examinées annuellement par rapport aux données du marché concurrentiel, elles ne devraient pas changer chaque année à moins que le rôle change ou soit réévalué par rapport aux conditions du marché. Comme dans le cas du salaire de base, les cibles médianes sont un point de référence, mais ne représentent pas nécessairement le niveau concurrentiel approprié compte tenu de la taille et de la complexité de TransCanada en comparaison des autres sociétés comparables ainsi que du calibre et de l'expérience du haut dirigeant.

Avec prise d'effet le 1^{er} janvier 2019, la rémunération incitative annuelle cible de M. Girling est passée de 125 % à 135 %.

Incitatifs à long terme

Chaque année, le comité et le conseil attribuent des incitatifs à long terme aux membres de la haute direction visés en tenant compte des niveaux médians du marché et de leur contribution potentielle au succès futur de TransCanada.

Pour 2018, les attributions d'incitatifs à long terme de notre chef de la direction et de nos vice-présidents directeurs étaient composées de 50 % d'UAID et de 50 % d'options d'achat d'actions. À compter de 2019, la proportion d'UAID est passée à 60 % et la proportion d'options d'achat d'actions a été ramenée à 40 %. Cette modification accroît la pondération accordée à la rémunération fondée sur des titres de capitaux propres acquise en fonction du rendement et est conforme aux pratiques du marché.

Unités d'actions à l'intention des dirigeants

Il s'agit d'unités d'actions théoriques attribuées aux termes du régime d'UAID. Les UAID accumulent des équivalents de dividendes et sont acquises le 31 décembre à la fin de la période de rendement de trois ans. Le paiement dépend de notre rendement par rapport à des cibles établies au début de la période.

Les attributions d'UAID sont versées en un versement en espèces forfaitaire au cours du premier trimestre qui suit la fin de la période de rendement.

| | | | | | | |
|------------------------|---|--|---|-----------------------------|---|----------------------|
| Nombre d'UAID acquises | x | Cours d'évaluation à la date d'acquisition | x | Multiplicateur du rendement | = | Paiement d'UAID (\$) |
|------------------------|---|--|---|-----------------------------|---|----------------------|

Notes

- Le **nombre d'UAID acquises** est le nombre d'UAID attribué initialement, majoré des UAID gagnées à titre d'équivalents de dividendes au cours de la période de rendement de trois ans. Les dividendes et les UAID s'acquièrent en même temps et uniquement dans la mesure où les UAID sous-jacentes sont acquises.
- Le **cours d'évaluation à la date d'acquisition** est le cours de clôture moyen pondéré en fonction du volume des actions de TransCanada pour les 20 jours de bourse précédant immédiatement la date d'acquisition et incluant celle-ci (le 31 décembre).

Des attributions « hors cycle » peuvent être consenties aux hauts dirigeants nouvellement embauchés et à ceux qui sont promus en cours d'année. Ces attributions s'acquerront selon le même échéancier que les attributions ordinaires consenties pendant l'année et seront assujetties aux mêmes multiplicateurs de valeur et de rendement; cependant, selon le moment où elles sont consenties, les attributions hors cycle peuvent rapporter moins de dividendes que les attributions ordinaires.

Options d'achat d'actions

Les actionnaires ont approuvé pour la première fois notre régime d'options d'achat d'actions en 1995 et la version la plus récente du régime a été approuvée pour la dernière fois par les actionnaires en 2016. Le régime est administré par le comité des ressources humaines, qui est composé exclusivement d'administrateurs indépendants. Le nombre total d'actions qui peuvent être réservées à des fins d'émission à des initiés, ou émises à des initiés à tout moment et au cours d'une période d'un an, aux termes de nos mécanismes de rémunération en titres (au sens du *Guide à l'intention des sociétés de la TSX*), est limité à 10 % ou moins de nos actions émises et en circulation. Les administrateurs non membres de la direction ne sont pas autorisés à participer au régime. Conformément aux modalités du régime, le comité détermine les employés qui ont le droit de participer. Seuls les employés occupant l'échelon de vice-président ou un échelon supérieur sont actuellement admissibles à des options d'achat d'actions. Le comité ne tient pas compte de la valeur des attributions d'incitatifs à long terme qu'il effectue au cours d'une année donnée pour compenser les rendements inférieurs aux attentes des attributions effectuées au cours d'années antérieures. Selon le comité, le fait d'augmenter, de réduire ou de limiter les attributions en fonction des gains antérieurs pourrait compromettre l'intégrité du cadre de travail fondé sur le rendement ou entraver les incitatifs qui sont accordés aux hauts dirigeants afin de les encourager à donner un rendement solide.

Acquisition

Les options d'achat d'actions s'acquièrent à raison d'un tiers chaque année, à compter du premier anniversaire de la date d'attribution et ont une durée de sept ans.

Les hauts dirigeants ne peuvent négocier les actions de TransCanada qu'au cours de quatre périodes (appelées *périodes de négociation permise*) qui sont désignées chaque trimestre. Les périodes de négociation permise se rapportent à l'établissement et à la publication des rapports financiers trimestriels et annuels.

Les hauts dirigeants ne sont pas autorisés à négocier des actions lorsqu'ils sont en possession de renseignements non publics importants. Si la date d'expiration d'une option d'achat d'actions ne tombe pas pendant une période de négociation permise ou tombe dans les cinq premiers jours d'une période de négociation permise, elle est reportée au 10^e jour ouvrable de la période suivante. Des prolongations similaires s'appliquent si une interdiction de négociation extraordinaire est imposée pendant l'une des quatre périodes de négociation permise et que des options d'achat d'actions expirent pendant l'interdiction de négociation.

Prix d'exercice

Le prix d'exercice d'une option correspond au cours de clôture des actions de TransCanada à la TSX le dernier jour de bourse précédant immédiatement la date d'attribution. Les porteurs d'options ne sont avantagés que si la valeur marchande de nos actions dépasse le prix d'exercice au moment où ils exercent les options. Nous n'accordons pas d'aide financière aux participants au régime relativement à l'exercice d'options.

Rajustements

Le nombre d'actions visées par une option sera ajusté aux termes du régime au moment de l'exercice de l'option si avant l'exercice :

- les actions sont regroupées, divisées, converties, échangées, recatégorisées ou substituées de quelque façon que ce soit ou
- un dividende en actions qui ne remplace pas un dividende en espèces dans le cours normal des activités est versé sur les actions.

Précisions sur le régime d'options d'achat d'actions

Les options ne peuvent être transférées ni cédées à une autre personne. Un représentant personnel peut exercer les options pour le compte du porteur s'il décède ou s'il est frappé d'incapacité.

Le comité a le pouvoir de suspendre ou de résilier le régime à tout moment sans l'approbation des actionnaires. La direction n'a pas ce droit et elle ne peut modifier le régime. Le comité peut recommander au conseil en vue de son approbation certaines modifications au régime ou à une attribution d'options d'achat d'actions sans l'approbation des actionnaires afin :

- de clarifier un élément
- de corriger une erreur ou une omission
- de changer la date d'acquisition d'une attribution existante
- de changer la date d'expiration d'une option en cours pour une date antérieure.

Le comité ne peut apporter de modifications au régime si celles-ci nuisent aux droits des porteurs rattachés à des options attribuées antérieurement sans leur consentement.

Le régime prévoit que certaines modifications doivent être approuvées par les actionnaires, notamment :

- l'augmentation du nombre d'actions disponibles à des fins d'émission aux termes du régime
- l'abaissement du prix d'exercice d'une option attribuée antérieurement
- l'annulation et la réémission d'une option
- l'autorisation de transférer ou de céder des options autrement qu'à des fins de règlement de succession usuelles
- la modification des catégories de particuliers autorisés à participer au régime
- l'octroi d'aide financière à un participant relativement à l'exercice d'options
- le report de la date d'expiration d'une option
- la modification des types de modifications qui nécessitent l'approbation des actionnaires.

Pour de plus amples renseignements sur les options d'achat d'actions, voir la rubrique ***Information sur les régimes de rémunération fondés sur des titres de capitaux propres*** à la page 114.

Voir le tableau sur la ***Rémunération à la cessation d'emploi*** aux pages 117 et 118 pour connaître l'effet de certains événements relatifs à l'emploi sur les droits des participants aux termes du régime.

Prestations de retraite

Régime à prestations déterminées

Notre régime à prestations déterminées (PD) canadien comprend un régime de retraite agréé et un régime de retraite complémentaire pour les employés admissibles.

La participation au régime à prestations déterminées est obligatoire lorsqu'un employé canadien compte 10 ans de service continu. Tous les membres de la haute direction visés canadiens participent au régime à prestations déterminées. M. Chapman, notre membre de la haute direction visé américain, participe au régime 401(k) en tant qu'employé américain.

L'âge normal de la retraite pour les participants est de 60 ans ou entre 55 et 60 ans si la somme de leur âge et de leurs années de service continu est égale à 85 points. Les prestations de retraite payables à l'âge normal de la retraite sont calculées comme suit :

$$\left(\begin{array}{l} 1,25 \% \text{ du salaire maximal} \\ \text{moyen de l'employé (à} \\ \text{concurrence de la moyenne} \\ \text{finale du MGAP)} \end{array} + \begin{array}{l} 1,75 \% \text{ du salaire maximal} \\ \text{moyen de l'employé (en excédent} \\ \text{de la moyenne finale du MGAP)} \end{array} \right) \times \begin{array}{l} \text{Années de} \\ \text{service} \\ \text{décomptées} \end{array} = \begin{array}{l} \text{Prestations de} \\ \text{retraite annuelles (\$)} \end{array}$$

Notes

- On entend par **salaire maximal moyen** la moyenne des gains ouvrant droit à pension de l'employé au cours des 36 mois consécutifs où les gains ont été les plus élevés au cours des 15 dernières années d'emploi. On entend par **gains ouvrant droit à pension** le salaire de base de l'employé, majoré des attributions annuelles d'incitatifs à court terme jusqu'à un maximum préétabli, exprimé en pourcentage du salaire de base. Pour 2018, ce pourcentage est de 100 % pour le chef de la direction et de 60 % pour les autres membres de la haute direction visés. Les gains ouvrant droit à pension ne comprennent aucune autre forme de rémunération.
- On entend par **MGAP** le maximum des gains annuels ouvrant droit à pension aux termes du Régime de pensions du Canada ou le maximum des gains admissibles pour l'année aux termes du Régime de rentes du Québec.
- On entend par **moyenne finale du MGAP** la moyenne du MGAP en vigueur pour la dernière année civile pour laquelle des gains sont inclus dans le calcul du **salaire maximal moyen des employés** plus ceux des deux années précédentes.
- On entend par **années de service décomptées** le nombre d'années de service ouvrant droit à pension décomptées aux termes du régime. Les régimes à prestations déterminées enregistrés sont assujettis à une accumulation de prestations annuelle maximale prévue par la **Loi de l'impôt sur le revenu** (Canada), qui est actuellement fixée à 2 944 \$ par année de service décomptée. Par conséquent, les participants ne peuvent gagner de prestations dans le régime enregistré à l'égard d'une rémunération qui dépasse environ 184 000 \$ par année.

Les participants peuvent prendre leur retraite lorsqu'ils ont entre 55 et 60 ans, mais les prestations sont réduites de 4,8 % par année pour chaque année jusqu'à ce qu'ils atteignent l'âge de 60 ans ou 85 points, selon ce qui survient en premier. Ils peuvent prendre leur retraite 10 ans avant l'âge normal de la retraite, cependant les prestations sont réduites par une équivalence actuarielle à compter de l'âge de 55 ans.

Bien que notre régime à prestations déterminées soit non contributif, les participants peuvent décider de faire des cotisations de retraite à un compte d'enrichissement pour acheter des prestations accessoires ou « additionnelles » à l'intérieur du régime de retraite enregistré. Le régime à prestations déterminées est intégré aux prestations du Régime de pensions du Canada ou du Régime de rentes du Québec.

Régime de retraite complémentaire

Le régime de retraite à prestations déterminées utilise une approche non préjudiciable selon laquelle le montant maximal permis en vertu de la *Loi de l'impôt sur le revenu* (Canada) est versé par prélèvement sur le régime de retraite agréé et le restant, par prélèvement sur le régime de retraite complémentaire. Le régime de retraite complémentaire est capitalisé au moyen d'une convention de retraite conclue en vertu de la *Loi de l'impôt sur le revenu* (Canada). Actuellement, le régime de retraite complémentaire compte environ 978 participants (dont les gains ouvrant droit à pension sont supérieurs à environ 184 000 \$ par année), y compris les membres de la haute direction visés canadiens. Tous les participants au régime de retraite à prestations déterminées dont les gains ouvrant droit à pension sont supérieurs à environ 184 000 \$ par année sont admissibles au régime de retraite complémentaire.

Les cotisations au régime sont assujetties à l'approbation du conseil et sont fondées chaque année sur une évaluation actuarielle des obligations aux termes du régime de retraite complémentaire.

Avec prise d'effet en 2012, uniquement au gré du conseil, notre pratique de capitalisation du régime de retraite complémentaire a été révisée afin que celui-ci soit aligné de façon générale sur le régime de retraite enregistré dans lequel la capitalisation annuelle correspond environ à la charge pour le coût afférent du service pour l'année en cours et à l'amortissement des déficits sur cinq ans.

Le régime de retraite à prestations déterminées ne reconnaît pas les années de service antérieures, en règle générale, mais le comité a exercé son pouvoir discrétionnaire, par le passé, pour accorder des années de service décomptées supplémentaires à de hauts dirigeants aux termes du régime de retraite complémentaire. Voir le tableau intitulé *Régime de retraite à prestations déterminées* et les notes infrapaginales à la page 115 pour de plus amples renseignements.

Tous les participants au régime de retraite à prestations déterminées, y compris nos membres de la haute direction visés canadiens, reçoivent la forme normale de rente lorsqu'ils prennent leur retraite :

- une rente mensuelle à vie, et 60 % est versé au conjoint après le décès de l'employé ou
- si l'employé n'est pas marié, la rente mensuelle est versée au bénéficiaire/à la succession de l'employé durant le reste des 10 ans, si l'employé décède dans les 10 années suivant le départ à la retraite.

Les participants peuvent choisir une forme différente de paiement, mais ils doivent effectuer les renonciations exigées par la loi. Les options comprennent :

- l'augmentation du pourcentage de la valeur de la rente qui se poursuit après le décès
- l'ajout d'une période de garantie à la rente
- le transfert de la valeur de rachat forfaitaire du régime de retraite agréé dans un compte de retraite immobilisé jusqu'à certaines limites fiscales, l'excédent étant versé en espèces. Sous réserve du pouvoir discrétionnaire de la société, la valeur de rachat du régime de retraite complémentaire peut aussi être transférée et versée en espèces.

Régime d'épargne et régime d'épargne-retraite 401(k) de TransCanada

Le régime d'épargne et régime d'épargne-retraite 401(k) de TransCanada (le régime 401(k)) comporte, d'une part, des cotisations de la société et, d'autre part, des cotisations volontaires de l'employé assorties de cotisations équivalentes de la société.

La participation au régime 401(k) est obligatoire pour les nouveaux employés américains. M. Chapman participe au régime 401(k).

La société verse une cotisation correspondant à 7 % du salaire de base de chaque participant (jusqu'à concurrence des plafonds de cotisation fixés par l'IRS) dans un compte 401(k). Les participants peuvent également faire des cotisations volontaires et recevoir une cotisation équivalente de la société de 100 % jusqu'à concurrence de la première tranche de 5 % des gains admissibles. Toutes les cotisations de la société sont acquises immédiatement. Pour 2019, le plafond de rémunération annuel fixé par l'IRS s'établit à 280 000 \$, tandis que le plafond de cotisation annuel des employés au régime 401(k) s'établit à 19 000 \$, auquel s'ajoute un droit de cotisation supplémentaire de 6 000 \$ pour les employés de 50 ans et plus.

Le régime 401(k) Plan offre diverses options de placement pour aider les participants à atteindre leurs objectifs d'épargne. Le comité des investissements de TransCanada surveille et évalue le rendement des fonds d'investissement offerts dans le cadre du régime 401(k) au regard des lignes directrices établies en matière de rendement et apporte à l'occasion des modifications aux choix de fonds d'investissement, au besoin.

Autres avantages

Tous les employés, y compris les membres de la haute direction visés, reçoivent d'autres avantages, tels que des programmes relatifs à la santé et au bien-être classiques qui sont fondés sur les pratiques du marché concurrentiel du pays dans lequel ils travaillent. Ces avantages aident à attirer et à fidéliser des personnes talentueuses.

Avantages accessoires

Les membres de la haute direction visés reçoivent un nombre limité d'avantages accessoires, notamment :

- une allocation pour avantages accessoires variable qu'ils peuvent utiliser à leur gré
- des adhésions à des clubs
- un espace de stationnement réservé
- une allocation d'automobile annuelle.

RENDEMENT DE L'ENTREPRISE

La sous-rubrique qui suit résume le rendement de l'entreprise en 2018 par rapport à nos objectifs annuels.

Vous pouvez trouver les définitions de ces termes ainsi que de plus amples renseignements sur notre rendement financier et de l'entreprise dans notre rapport de gestion 2018 sur notre site Web (www.transcanada.com) et sur SEDAR (www.sedar.com).

Le conseil a approuvé un coefficient de la société de 1,4, ce qui est supérieur au rendement cible. Le coefficient de la société a servi à déterminer les attributions annuelles d'incitatifs de tous les employés non syndiqués pour 2018.

| | Cible pour 2018 | Résultats pour 2018 | Note (0-2,0) | Pondération | Facteur |
|---|---|----------------------------------|--------------|--------------|------------|
| 1. Sécurité et intégrité des actifs | Diverses cibles | Cibles dépassées dans l'ensemble | 1,2 | 20 % | 0,2 |
| 2. Rendement financier | | | | | |
| Résultat comparable par action | 3,30 \$ | 3,86 \$ | 2,0 | 20 % | 0,4 |
| 3. Optimisation des actifs existants | 100 M\$ de plus-value annuelle à long terme | Cible dépassée | 1,5 | 20 % | 0,3 |
| 4. Exécution de projets | Diverses cibles | Cibles partiellement atteintes | 0,5 | 20 % | 0,1 |
| 5. Croissance des actifs | 3 G\$ | 4,9 G\$ | 1,9 | 20 % | 0,4 |
| Coefficient général de la société | | | | 100 % | 1,4 |

Notes

- L'objectif de *rendement financier* obtient un pointage maximal de 1,0 si le ratio des dividendes par action par rapport aux fonds provenant de l'exploitation comparables par action est supérieur à 50 %. Le ratio pour 2018 s'est établi à 38 %.
- Le comité a évalué tous les rajustements non comparables apportés au résultat par action de 2018 et a conclu qu'il s'agit d'éléments non récurrents ou de gains ou de pertes non réalisés et qu'il est donc opportun de les exclure de l'évaluation du rendement par rapport à la cible de la fiche de pointage.
- Le *résultat comparable par action*, tel qu'il a été déclaré par la société, s'est établi à 3,86 \$ et a été calculé comme suit :

| | |
|--|----------------|
| Bénéfice net par action ordinaire | 3,92 \$ |
| Gain à la vente des projets éoliens de Cartier Énergie Éolienne | (0,16) |
| Radiation du passif réglementaire de la société en commandite maîtresse | (0,13) |
| Réforme fiscale américaine | (0,06) |
| Gain net à la vente des actifs de production d'électricité dans le nord-est des États-Unis | (0,03) |
| Résiliation de contrats relatifs à Bison | (0,03) |
| Dépréciation des actifs de Bison | 0,16 |
| Dépréciation de l'écart d'acquisition de Tuscarora | 0,02 |
| Contrats de commercialisation de l'électricité dans le nord-est des États-Unis | 0,01 |
| Activités de gestion des risques | 0,16 |
| Résultat comparable par action | <u>3,86 \$</u> |

- Nous calculons le *bénéfice net par action ordinaire* et le *résultat comparable par action* en fonction du nombre moyen pondéré de nos actions en circulation (902 millions en 2018).
- Le *résultat comparable par action* et les *fonds provenant de l'exploitation comparables par action* sont des mesures non conformes aux PCGR et n'ont pas de signification normalisée aux termes des PCGR des États-Unis (voir l'*annexe C* pour de plus amples renseignements).

Pour de plus amples renseignements sur le rendement de l'entreprise en 2018, voir *Résultats relatifs au rendement* à la page 81.

RENDEMENT DES UNITÉS D'EXPLOITATION

Le rendement des unités d'exploitation est évalué au moyen d'une fiche de pointage comportant des paramètres et des cibles établis au début de l'exercice et approuvés par le conseil. Le chef de la direction examine et évalue les résultats des unités d'exploitation et les recommande ensuite au conseil aux fins d'approbation.

Bien que les paramètres spécifiques varient d'une unité d'exploitation à l'autre, chaque fiche de pointage comporte les cinq mêmes catégories que la fiche de pointage de l'entreprise, et des paramètres clés semblables à ceux indiqués sur la page précédente sont utilisés dans la fiche de pointage de chaque unité d'exploitation. De plus, chaque unité d'exploitation attribue une pondération de 20 % de son rendement à la sécurité et à l'intégrité des actifs, afin de souligner l'importance de ce paramètre.

PAIEMENT DE L'ATTRIBUTION D'UNITÉS D' ACTIONS À L'INTENTION DES DIRIGEANTS DE 2016

Multiplicateur du rendement

L'attribution d'UAID effectuée en 2016 a été acquise le 31 décembre 2018 et sera payée en mars 2019. Le multiplicateur du rendement pour cette attribution a été établi conformément aux lignes directrices indiquées dans le tableau suivant.

| Si le rendement de TransCanada est | Le multiplicateur du rendement est le suivant | |
|------------------------------------|---|---|
| inférieur au seuil | 0 | Nous calculons le multiplicateur du rendement au moyen d'une interpolation linéaire si le rendement se situe : <ul style="list-style-type: none"> entre le seuil et la cible ou entre la cible et le maximum |
| égal au seuil | 0,50 | |
| égal à la cible | 1,00 | |
| égal ou supérieur au maximum | 2,00 | |

Cette attribution prévoyait un multiplicateur du rendement de 0 à 2,0 en fonction de l'évaluation faite par le conseil du rendement de la société par rapport aux cibles de rendement total pour les actionnaires relatif et de résultat comparable par action au cours de la période de trois exercices. Les paiements d'UAID ont été calculés à l'aide d'un multiplicateur du rendement de 1,86 selon le résultat suivant :

| Mesure | Période | Cibles du niveau de rendement pour l'attribution d'UAID de 2016 | | | Rendement réel | Multiplificateur | Pondération | Multiplificateur pondéré |
|---|---------------------------------|---|--|--|----------------|------------------|-------------|--------------------------|
| | | Seuil | Cible | Maximum | | | | |
| RTA relatif par rapport à l'indice S&P/TSX 60 | De janvier 2016 à décembre 2018 | au moins le 25 ^e percentile | au moins le 50 ^e percentile | au moins le 75 ^e percentile | P61 | 1,44 | 25 % | 0,36 |
| RTA relatif par rapport au groupe de référence pour les UAID (voir la page 101) | | au moins le 25 ^e percentile | au moins le 50 ^e percentile | au moins le 75 ^e percentile | P77 | 2,00 | 25 % | 0,50 |
| Résultat comparable par action | | 7,63 \$ | 8,08 \$ | 8,81 \$ | 9,73 \$ | 2,00 | 50 % | 1,00 |
| Multiplicateur du rendement | | | | | | | | 1,86 |

Notes

- Le *RTA relatif* est calculé selon le cours de clôture moyen pondéré en fonction du volume sur 20 jours (52,26 \$) des actions de TransCanada à la TSX au 31 décembre 2018. Notre RTA absolu s'est établi à 32,3 %.
- Le ratio des dividendes par action cumulatifs par rapport aux fonds provenant de l'exploitation par action cumulatifs pour la période de trois exercices a été inférieur à 50 % (37 %), ce qui a entraîné l'application du modificateur supplémentaire du multiplicateur du résultat comparable par action.

Notre groupe de référence pour le RTA relatif utilisé pour établir les attributions d'UAID de 2016 était composé de sociétés cotées en bourse qui représentaient des occasions d'investissement pour les investisseurs dans des titres de capitaux propres recherchant une exposition au secteur des pipelines, de l'énergie et des services publics nord-américain.

Groupe de référence pour le RTA relatif aux fins de l'attribution d'UAID de 2016

| | |
|-----------------------------------|-------------------------|
| AltaGas Ltd. | Fortis Inc. |
| Canadian Utilities Ltd. | Inter Pipeline Ltd. |
| CenterPoint Energy Inc. | Kinder Morgan Inc. |
| Dominion Energy Inc. | Pembina Pipeline Corp. |
| Emera Inc. | Sempra Energy |
| Enbridge Inc. | Williams Companies Inc. |
| Enterprise Products Partners L.P. | |

Note

- Spectra Energy Corp. et Veresen Inc. faisaient initialement partie du groupe de référence approuvé aux fins de l'attribution d'UAID de 2016, mais elles ont été retirées parce qu'elles ont été acquises respectivement par Enbridge Inc. et par Pembina Pipeline Corp.

Attributions aux membres de la haute direction visés

Le tableau ci-dessous résume les détails de l'attribution initiale d'UAID de 2016 ainsi que le montant versé à chaque membre de la haute direction visé à l'acquisition de l'attribution à la fin de 2018.

| | Attribution d'UAID de 2016 | | Paiement d'UAID de 2016 | | Valeur du paiement d'UAID (\$) | Pourcentage de l'attribution initiale |
|---------------------|----------------------------|-------------------------------------|---|-----------------------------|--------------------------------|---------------------------------------|
| | Nombre d'UAID attribuées | Valeur de l'attribution d'UAID (\$) | Nombre d'UAID acquises (comprend les équivalents de dividendes au 31 décembre 2018) | Multiplicateur du rendement | | |
| Russell Girling | 66 815,145 | 3 000 000 | 76 297,226 | | 7 416 365 | 247 % |
| Donald Marchand | 22 410,913 | 1 006 250 | 25 591,357 | | 2 487 572 | 247 % |
| Stanley Chapman III | 18 930,958 | 1 126 080 | 21 170,193 | 1,86 | 2 666 316 | 242 % |
| Karl Johannson | 20 044,543 | 900 000 | 22 889,163 | | 2 224 909 | 247 % |
| Paul Miller | 15 033,408 | 675 000 | 17 166,874 | | 1 668 682 | 247 % |

Notes

- Le **nombre d'UAID attribuées** correspond à la valeur de l'attribution d'UAID divisée par le prix d'évaluation de 44,90 \$ (le cours de clôture moyen pondéré en fonction du volume des actions de TransCanada à la TSX pour la période de 20 jours de bourse précédant immédiatement la date d'attribution inclusivement (le 1^{er} janvier 2016)).
- Le **nombre d'UAID acquises** comprend un nombre équivalent d'unités pour le dividende final qui est déclaré au 31 décembre 2018 mais qui n'a pas été versé à la date d'acquisition. La valeur du dividende final est attribuée en espèces et a été convertie en unités et est reflétée dans le **nombre d'UAID acquises**.
- La **valeur du paiement d'UAID** est calculée en utilisant le prix d'évaluation de 52,26 \$ (le cours de clôture moyen pondéré en fonction du volume des actions de TransCanada à la TSX pour les 20 jours de bourse précédant immédiatement la date d'acquisition inclusivement (le 31 décembre 2018)).
- La **valeur de l'attribution d'UAID** de M. Chapman est exprimée en dollars canadiens en fonction d'un taux de change entre le dollar américain et le dollar canadien de 1,3248 pour 2016. La **valeur du paiement d'UAID** de M. Chapman est établie en fonction d'un taux de change entre le dollar américain et le dollar canadien de 1,2957 pour 2018.
- M. Chapman est entré au service de TransCanada le 1^{er} juillet 2016 et a reçu une attribution spéciale d'UAID pour 2016 à cette date en reconnaissance de sa nomination. Le **pourcentage de l'attribution initiale** de M. Chapman est inférieur au pourcentage indiqué pour les autres membres de la haute direction visés, car cette attribution ne lui donnait pas droit aux dividendes versés le 30 mars 2016 et le 30 juin 2016.

ATTRIBUTION D'UNITÉS D' ACTIONS À L'INTENTION DES DIRIGEANTS DE 2019

Le comité et le conseil ont approuvé une attribution d'UAID pour 2019 comme suit :

| Mesure de rendement | Pondération | Période de mesure |
|---|-------------|---|
| RTA relatif par rapport à un sous-ensemble de sociétés offrant un rendement en dividende élevé de l'indice S&P/TSX 60 | 25 % | Du 1 ^{er} janvier 2019 au 31 décembre 2021 |
| RTA relatif par rapport au groupe de référence pour le régime d'UAID | 25 % | |
| Résultat comparable par action | 50 % | |

Le multiplicateur du *résultat comparable par action* cumulé sera plafonné à 1,0 si le ratio des dividendes par action cumulatifs par rapport aux fonds provenant de l'exploitation comparables par action cumulatifs pour la période de trois exercices est supérieur à 50 %.

Nous nous servons de deux groupes de référence pour évaluer le RTA relatif. Le premier est un sous-ensemble de sociétés offrant un rendement en dividende élevé de l'indice S&P/TSX 60. Ce groupe comprend des sociétés ouvertes comparables qui représentent des concurrents offrant un rendement en dividende élevé pour les investissements d'actionnaires.

Attribution d'UAID de 2019 - sous-ensemble de sociétés offrant un rendement en dividende élevé de l'indice TSX 60 pour le RTA relatif

| | | |
|---|--------------------------------------|------------------------------|
| ARC Resources Ltd. | Inter Pipeline Ltd. | Banque Royale du Canada |
| Banque de Montréal | Magna International Inc. | Shaw Communications Inc. |
| BCE Inc. | Société Financière Manuvie | Financière Sun Life inc. |
| Banque Canadienne Impériale de Commerce | Banque Nationale du Canada | Suncor Énergie Inc. |
| Canadian Natural Resources Ltd. | Nutrien Ltd. | TELUS Corporation |
| Crescent Point Energy Corp. | Pembina Pipeline Corp. | La Banque de Nouvelle-Écosse |
| Emera Inc. | Power Corporation du Canada | La Banque Toronto-Dominion |
| Enbridge Inc. | Restaurant Brands International Inc. | Thomson Reuters Corp. |
| Fortis Inc. | Rogers Communications Inc. | |

Le second est le groupe de référence pour le régime d'UAID, qui est composé des concurrents suivants :

Attribution d'UAID de 2019 - groupe de référence pour le RTA relatif

| | | |
|-------------------------|-----------------------------------|-------------------------|
| AltaGas Ltd. | Enbridge Inc. | ONEOK, Inc. |
| Canadian Utilities Ltd. | Enterprise Products Partners L.P. | Pembina Pipeline Corp. |
| CenterPoint Energy Inc. | Fortis Inc. | Sempra Energy |
| Dominion Energy Inc. | Inter Pipeline Ltd. | Williams Companies Inc. |
| Emera Inc. | Kinder Morgan Inc. | |

PROFILS DES HAUTS DIRIGEANTS

La prochaine section dresse un profil de chacun des membres de la haute direction visés, y compris leurs principaux résultats en 2018, les détails de leur rémunération pour 2018 et les deux exercices précédents et leur propriété d'actions au 31 décembre 2018.



Russell Girling

PRÉSIDENT ET CHEF DE LA DIRECTION

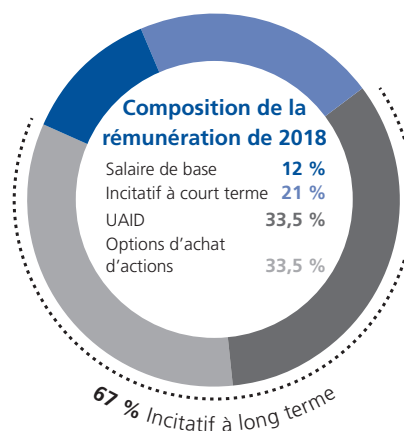
M. Girling est responsable de notre direction globale et de notre vision dans l'élaboration avec notre conseil de notre orientation stratégique, de nos valeurs et de nos plans d'affaires. Cela comprend la responsabilité générale de l'exploitation et de la croissance de notre entreprise parallèlement à la gestion du risque afin de créer une valeur durable à long terme pour nos actionnaires.

Principaux résultats en 2018

- Résultats financiers records
- Avancement d'un programme d'immobilisations garanti de 36 G\$ et de projets en développement de plus de 20 G\$
- Cheminement dans la réforme fiscale américaine et les mesures de la FERC de 2018
- Établissement d'un plan financier qui soutient une croissance des dividendes de l'ordre de 8 à 10 % d'ici 2021
- Avancement de la planification de la relève et promotion d'une culture axée sur le rendement élevé

- L'attribution d'incitatifs à court terme pour M. Girling a été entièrement fondée sur le rendement de l'entreprise.
- L'attribution d'incitatifs à court terme pour le rendement de 2018 a été fondée sur la cible de M. Girling, soit 125 % du salaire de base.
- Les attributions d'incitatifs à court terme et à long terme de 2018 de M. Girling exprimées en pourcentage du salaire de base de 2018 ont été de 175 % et de 553 %, respectivement.

| Rémunération (au 31 décembre) | 2018 | 2017 | 2016 |
|--|----------------------|---------------------|---------------------|
| Fixe | | | |
| Salaire de base | 1 375 008 \$ | 1 300 008 \$ | 1 300 008 \$ |
| Variable | | | |
| Incitatif à court terme | 2 406 264 | 1 872 012 | 2 210 014 |
| Incitatif à long terme | | | |
| UAID | 3 800 000 | 3 150 000 | 3 000 000 |
| Options d'achat d'actions | 3 800 000 | 3 150 000 | 3 000 000 |
| Rémunération directe totale | 11 381 272 \$ | 9 472 020 \$ | 9 510 022 \$ |
| Variation par rapport au dernier exercice | 20 % | - 0,4 % | — |



L'*incitatif à court terme* est attribué à l'égard de l'exercice mentionné et est versé au plus tard le 15 mars de l'exercice qui suit.

La *propriété d'actions* est fondée sur le cours de clôture moyen pondéré en fonction du volume sur 20 jours à la TSX de 52,26 \$ pour les actions de TransCanada au 31 décembre 2018.

Propriété d'actions

| Niveau de propriété minimale | Valeur minimale | Propriété aux termes des lignes directrices | |
|------------------------------|-----------------|---|---|
| | | Actions de TransCanada | Propriété totale en multiple du salaire de base |
| 5x | 6 875 040 \$ | 14 845 028 \$ | 10,8x |



Donald Marchand

VICE-PRÉSIDENT DIRECTEUR ET CHEF DES FINANCES

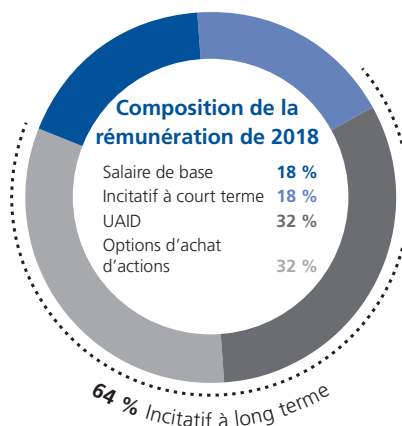
M. Marchand est responsable de toutes les affaires financières de la société, y compris l'information financière, la fiscalité, les finances, la trésorerie, la gestion du risque et les relations avec les investisseurs.

Principaux résultats en 2018

- Financement du programme de croissance de 2018 à des conditions avantageuses
- Cheminement fructueux dans la réforme fiscale américaine
- Surveillance et gestion judicieuses des risques consolidés de marché et de contrepartie
- Haut niveau d'engagement envers la communauté financière et attention accrue portée aux questions environnementales, sociales et de gouvernance

- L'attribution d'incitatifs à court terme pour M. Marchand tenait compte à la fois du rendement de l'entreprise (80 %) et du rendement individuel (20 %).
- L'attribution d'incitatifs à court terme pour le rendement de 2018 a été fondée sur la cible de M. Marchand, soit 75 % du salaire de base.
- Les attributions d'incitatifs à court terme et à long terme de 2018 de M. Marchand exprimées en pourcentage du salaire de base de 2018 ont été de 103 % et de 365 %, respectivement.

| Rémunération (au 31 décembre) | 2018 | 2017 | 2016 |
|--|---------------------|---------------------|---------------------|
| Fixe | | | |
| Salaire de base | 625 008 \$ | 625 008 \$ | 575 004 \$ |
| Variable | | | |
| Incitatif à court terme | 646 883 | 495 631 | 650 330 |
| Incitatif à long terme | | | |
| UAID | 1 140 625 | 1 140 625 | 1 006 250 |
| Options d'achat d'actions | 1 140 625 | 1 140 625 | 1 006 250 |
| Rémunération directe totale | 3 553 141 \$ | 3 401 889 \$ | 3 237 834 \$ |
| Variation par rapport au dernier exercice | 4 % | 5 % | — |



L'*incitatif à court terme* est attribué à l'égard de l'exercice mentionné et est versé au plus tard le 15 mars de l'exercice qui suit.

La *propriété d'actions* est fondée sur le cours de clôture moyen pondéré en fonction du volume sur 20 jours à la TSX de 52,26 \$ pour les actions de TransCanada au 31 décembre 2018.

Propriété d'actions

| Niveau de propriété minimale | Valeur minimale | Propriété aux termes des lignes directrices | |
|------------------------------|-----------------|---|---|
| | | Actions de TransCanada | Propriété totale en multiple du salaire de base |
| 2x | 1 250 016 \$ | 1 252 359 \$ | 2,0x |



Stanley Chapman III

VICE-PRÉSIDENT DIRECTEUR ET PRÉSIDENT, GAZODUCS, ÉTATS-UNIS

M. Chapman est responsable de toutes les activités pipelinières et commerciales liées à nos actifs de transport et de stockage réglementés par la FERC ainsi que des activités intermédiaires non réglementées.

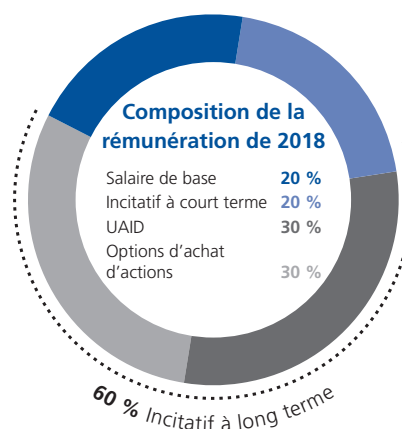
Principaux résultats en 2018

- Résultats financiers solides
- Cheminement dans les mesures de la FERC liées à la réforme fiscale américaine
- Avancement d'un important portefeuille de projets de croissance à court terme et mise en service de projets de 2,8 G\$ US
- Obtention de nouveaux projets de croissance de 0,4 \$G US

- L'attribution d'incitatifs à court terme pour M. Chapman tenait compte à la fois du rendement de l'entreprise (60 %) et du rendement de l'unité d'exploitation (40 %).
- L'attribution d'incitatifs à court terme pour le rendement de 2018 a été fondée sur la cible de M. Chapman, soit 75 % du salaire de base.
- Les attributions d'incitatifs à court terme et à long terme de 2018 de M. Chapman exprimées en pourcentage du salaire de base de 2018 ont été de 99 % et de 300 %, respectivement.

| Rémunération (au 31 décembre) | 2018 | 2017 | 2016 |
|--|---------------------|---------------------|---------------------|
| Fixe | | | |
| Salaire de base | 680 243 \$ | 616 845 \$ | 563 040 \$ |
| Variable | | | |
| Incitatif à court terme | 673 440 | 481 139 | 484 976 \$ |
| Incitatif à long terme | | | |
| UAID | 1 020 364 | 551 910 | 1 126 080 \$ |
| Options d'achat d'actions | 1 020 364 | 1 236 919 \$ | — |
| Rémunération directe totale | 3 394 411 \$ | 2 886 813 \$ | 2 174 096 \$ |
| Variation par rapport au dernier exercice | 18 % | 33 % | — |

Le montant indiqué pour 2016 au titre de l'*incitatif à court terme* comprend la rémunération gagnée pour la période du 1^{er} juillet au 31 décembre à son nouveau poste et une attribution préalable à la clôture gagnée pour la période du 1^{er} janvier au 30 juin dans le cadre de l'acquisition de Columbia.



L'*incitatif à court terme* est attribué à l'égard de l'exercice mentionné et est versé au plus tard le 15 mars de l'exercice qui suit.

La *propriété d'actions* est fondée sur le cours de clôture moyen pondéré en fonction du volume sur 20 jours à la TSX de 52,26 \$ pour les actions de TransCanada au 31 décembre 2018.

Propriété d'actions

| Niveau de propriété minimale | Valeur minimale | Propriété aux termes des lignes directrices | |
|------------------------------|-----------------|---|---|
| | | Actions de TransCanada | Propriété totale en multiple du salaire de base |
| 2x | 1 360 486 \$ | 348 940 \$ | 0,5x |

M. Chapman a jusqu'à la fin de 2022 pour respecter les exigences relatives à la propriété d'actions.

Les valeurs sont établies en fonction d'un taux de change entre le dollar américain et le dollar canadien de 1,2957 pour 2018, de 1,2986 pour 2017 et de 1,3248 pour 2016.



Karl Johansson

VICE-PRÉSIDENT DIRECTEUR ET PRÉSIDENT, GAZODUCS ET ÉNERGIE, CANADA ET MEXIQUE

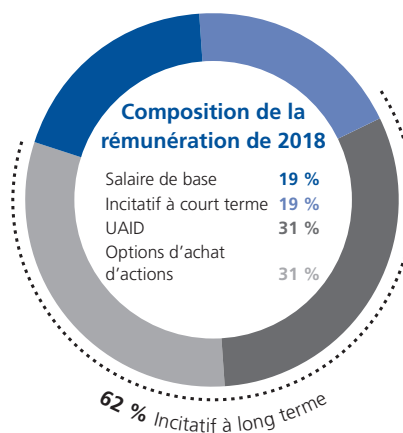
En 2018, M. Johansson était responsable de nos gazoducs et de nos activités réglementées de stockage de gaz naturel au Canada et au Mexique. Il était également responsable de la rentabilité et de la croissance de nos activités relatives à l'énergie. M. Johansson a quitté TransCanada le 28 février 2019.

Principaux résultats en 2018

- Solides résultats financiers
- Mise en service d'installations du réseau de NGTL et du réseau principal au Canada d'environ 0,6 G\$
- Obtention de projets d'expansion du réseau de NGTL supplémentaires de 4,0 G\$
- Progression de la construction du programme d'immobilisation de 3,0 G\$ au Mexique
- Conclusion de la vente des projets éoliens de Cartier Énergie Éolienne pour 630 M\$ et conclusion d'une entente visant la vente de la centrale Coolidge

- L'attribution d'incitatifs à court terme pour M. Johansson tenait compte à la fois du rendement de l'entreprise (60 %) et du rendement de l'unité d'exploitation (40 %).
- L'attribution d'incitatifs à court terme pour le rendement de 2018 a été fondée sur la cible de M. Johansson, soit 75 % du salaire de base.
- Les attributions d'incitatifs à court terme et à long terme de 2018 de M. Johansson exprimées en pourcentage du salaire de base de 2018 ont été de 99 % et de 330 %, respectivement.

| Rémunération (au 31 décembre) | 2018 | 2017 | 2016 |
|--|---------------------|---------------------|---------------------|
| Fixe | | | |
| Salaire de base | 620 004 \$ | 620 004 \$ | 575 004 \$ |
| Variable | | | |
| Incitatif à court terme | 613 804 | 499 723 | 635 380 |
| Incitatif à long terme | | | |
| UAID | 1 023 000 | 1 023 000 | 900 000 |
| Options d'achat d'actions | 1 023 000 | 1 023 000 | 900 000 |
| Rémunération directe totale | 3 279 808 \$ | 3 165 727 \$ | 3 010 384 \$ |
| Variation par rapport au dernier exercice | 4 % | 5 % | — |



L'*incitatif à court terme* est attribué à l'égard de l'exercice mentionné et est versé au plus tard le 15 mars de l'exercice qui suit.

La *propriété d'actions* est fondée sur le cours de clôture moyen pondéré en fonction du volume sur 20 jours à la TSX de 52,26 \$ pour les actions de TransCanada au 31 décembre 2018.

Propriété d'actions

| Niveau de propriété minimale | Valeur minimale | Propriété aux termes des lignes directrices | |
|------------------------------|-----------------|---|---|
| | | Actions de TransCanada | Propriété totale en multiple du salaire de base |
| 2x | 1 240 008 \$ | 1 767 120 \$ | 2,9x |



Paul Miller

VICE-PRÉSIDENT DIRECTEUR ET PRÉSIDENT, PIPELINES DE LIQUIDES

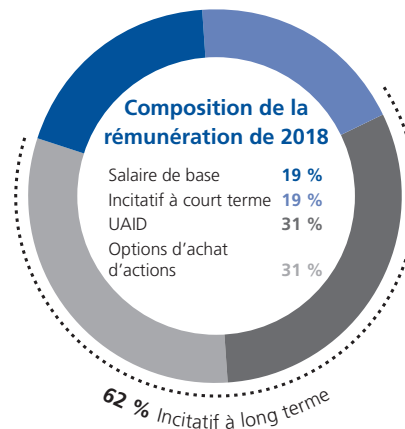
M. Miller est responsable de la rentabilité et de la croissance de nos activités relatives au transport de liquides. M. Miller a été nommé vice-président directeur, Centre technique et président, Pipelines de liquides le 1^{er} février 2019.

Principaux résultats en 2018

- Solides résultats financiers
- Augmentation de la capacité de débit du pipeline Marketlink et obtention de contrats d'expédition supplémentaires
- Ajout d'une capacité de stockage de un million de barils au terminal de réservoirs de Cushing, en Oklahoma
- Avancement du projet Keystone XL grâce à l'obtention d'appuis commerciaux relativement à la totalité de la capacité disponible et au commencement de certaines activités préalables à la construction

- L'attribution d'incitatifs à court terme pour M. Miller tenait compte à la fois du rendement de l'entreprise (60 %) et du rendement de l'unité d'exploitation (40 %).
- L'attribution d'incitatifs à court terme pour le rendement de 2018 a été fondée sur la cible de M. Miller, soit 75 % du salaire de base.
- Les attributions d'incitatifs à court terme et à long terme de 2018 de M. Miller exprimées en pourcentage du salaire de base de 2018 ont été de 108 % et de 300 %, respectivement.

| Rémunération (au 31 décembre) | 2018 | 2017 | 2016 |
|--|---------------------|---------------------|---------------------|
| Fixe | | | |
| Salaire de base | 525 000 \$ | 500 004 \$ | 475 008 \$ |
| Variable | | | |
| Incitatif à court terme | 567 000 | 390 003 | 426 083 |
| Incitatif à long terme | | | |
| UAID | 787 500 | 750 000 | 675 000 |
| Options d'achat d'actions | 787 500 | 750 000 | 675 000 |
| Rémunération directe totale | 2 667 000 \$ | 2 390 007 \$ | 2 251 091 \$ |
| Variation par rapport au dernier exercice | 12 % | 6 % | — |



L'*incitatif à court terme* est attribué à l'égard de l'exercice mentionné et est versé au plus tard le 15 mars de l'exercice qui suit.

La *propriété d'actions* est fondée sur le cours de clôture moyen pondéré en fonction du volume sur 20 jours à la TSX de 52,26 \$ pour les actions de TransCanada au 31 décembre 2018.

Propriété d'actions

| Niveau de propriété minimale | Valeur minimale | Propriété aux termes des lignes directrices | |
|------------------------------|-----------------|---|---|
| | | Actions de TransCanada | Propriété totale en multiple du salaire de base |
| 2x | 1 050 000 \$ | 2 184 991 \$ | 4,2x |

Renseignements détaillés sur la rémunération des hauts dirigeants de 2018

Tous les montants sont exprimés en dollars canadiens sauf indication contraire.

TABLEAU SOMMAIRE DE LA RÉMUNÉRATION

Le tableau ci-dessous résume la rémunération attribuée à nos membres de la haute direction visés au cours des trois derniers exercices clos les 31 décembre 2018, 2017 et 2016.

| Nom et poste principal | Exercice | Salaire (\$) | Attributions fondées sur des actions (\$) | Attributions fondées sur des options (\$) | Rémunération en vertu d'un régime incitatif non fondé sur des titres de capitaux propres | | Valeur du régime de retraite (\$) | Autre rémunération (\$) | Rémunération totale (\$) |
|--|----------|--------------|---|---|--|---------------------------------|-----------------------------------|-------------------------|--------------------------|
| | | | | | Régimes incitatifs annuels (\$) | Régimes incitatifs à long terme | | | |
| Russell Girling Président et chef de la direction | 2018 | 1 362 508 | 3 800 000 | 3 800 000 | 2 406 264 | — | 1 120 000 | 13 625 | 12 502 397 |
| | 2017 | 1 300 008 | 3 150 000 | 3 150 000 | 1 872 012 | — | 556 000 | 13 000 | 10 041 020 |
| | 2016 | 1 300 008 | 3 000 000 | 3 000 000 | 2 210 014 | — | 615 000 | 13 000 | 10 138 022 |
| Donald Marchand Vice-président directeur et chef des finances | 2018 | 625 008 | 1 140 625 | 1 140 625 | 646 883 | — | 46 000 | 21 875 | 3 621 016 |
| | 2017 | 616 674 | 1 140 625 | 1 140 625 | 495 631 | — | 617 000 | 34 918 | 4 045 473 |
| | 2016 | 575 004 | 1 006 250 | 1 006 250 | 650 330 | — | 209 | 19 020 | 3 465 854 |
| Stanley Chapman III Vice-président directeur et président, Gazoducs, États-Unis | 2018 | 669 530 | 1 020 364 | 1 020 364 | 673 440 | — | 46 256 | 19 010 | 3 448 964 |
| | 2017 | 595 350 | 551 910 | 1 236 919 | 481 139 | — | 27 169 | 174 039 | 3 066 526 |
| | 2016 | 281 520 | 1 126 080 | — | 484 976 | — | 7 590 | 132 480 | 2 032 646 |
| Karl Johansson Vice-président directeur et président, Gazoducs et énergie, Canada et Mexique | 2018 | 620 004 | 1 023 000 | 1 023 000 | 613 804 | — | 89 000 | 95 316 | 3 464 124 |
| | 2017 | 612 504 | 1 023 000 | 1 023 000 | 499 723 | — | 556 000 | 26 972 | 3 741 199 |
| | 2016 | 575 004 | 900 000 | 900 000 | 635 380 | — | 226 000 | 23 443 | 3 259 827 |
| Paul Miller Vice-président directeur et président, Pipelines de liquides | 2018 | 520 834 | 787 500 | 787 500 | 567 000 | — | 321 000 | 30 209 | 3 014 043 |
| | 2017 | 495 838 | 750 000 | 750 000 | 390 003 | — | 392 000 | 6 785 | 2 784 626 |
| | 2016 | 475 008 | 675 000 | 675 000 | 426 083 | — | 178 000 | 4 750 | 2 433 841 |

Notes

- Le **salaire** est le salaire de base réel gagné au cours de chacun des trois exercices. Dans le cas de M. Chapman, le montant indiqué pour 2016 au titre du **salaire** comprend la rémunération gagnée pour la période du 1^{er} juillet au 31 décembre, car il était à l'emploi de Columbia avant cette date.
- Les **attributions fondées sur des actions** représentent la rémunération incitative à long terme qui a été attribuée à titre d'UAID. Le nombre d'UAID attribuées correspond à la valeur de l'attribution d'UAID divisée par le cours de clôture moyen pondéré en fonction du volume des actions de TransCanada pour la période de 20 jours de bourse précédant immédiatement la date d'attribution inclusivement : 61,95 \$ en 2018, 60,48 \$ en 2017 et 44,90 \$ en 2016.
- Les **attributions fondées sur des options** représentent la rémunération incitative à long terme qui a été attribuée à titre d'options d'achat d'actions. Le prix d'exercice est le cours de clôture des actions de TransCanada à la TSX le jour de bourse précédant immédiatement la date d'attribution : 56,89 \$ en 2018, 62,14 \$ en 2017 et 48,44 \$ en 2016. Voir **Évaluation des options d'achat d'actions** ci-dessous pour de plus amples renseignements.
- Les **régimes incitatifs annuels** représentent l'attribution d'incitatifs à court terme, versée sous forme de prime en espèces annuelle et attribuable à l'exercice indiqué. Les paiements sont faits au cours du premier trimestre de l'année qui suit.
- Il n'y a aucun régime incitatif non fondé sur des titres de capitaux propres à long terme.

- La **valeur du régime de retraite** pour tous les membres de la haute direction visés canadiens comprend la valeur de la rémunération annuelle provenant du régime de retraite à prestations déterminées. La valeur de la rémunération annuelle correspond à la variation de l'obligation au titre des prestations constituées attribuable à des éléments rémunérateurs et comprend le coût afférent du service pour TransCanada en 2018, majorée des changements dans la rémunération qui étaient supérieurs ou inférieurs au salaire de base présumé et des changements au régime. La **valeur du régime de retraite** pour le membre de la haute direction visé américain correspond à la valeur de la cotisation annuelle de l'employeur au régime 401(k). Voir **Prestations de retraite** ci-dessous pour de plus amples renseignements.
- Les valeurs versées à M. Chapman sont établies en fonction d'un taux de change entre le dollar américain et le dollar canadien de 1,2957 pour 2018, de 1,2986 pour 2017 et de 1,3248 pour 2016.
- M. Marchand a été nommé au poste de vice-président directeur et chef des finances le 1^{er} février 2017. Les montants indiqués pour 2016 et 2017 avant sa nomination comprennent la rémunération gagnée à son poste précédent de vice-président directeur, Expansion de l'entreprise et chef des finances.
- M. Chapman est entré au service de TransCanada et a été nommé au poste de premier vice-président et directeur général, Gazoducs, États-Unis le 1^{er} juillet 2016. Le montant indiqué pour 2016 au titre des **régimes incitatifs annuels** comprend la rémunération gagnée pour la période du 1^{er} juillet au 31 décembre à son nouveau poste et une attribution préalable à la clôture gagnée pour la période du 1^{er} janvier au 30 juin.
- Afin de reconnaître la nomination de M. Chapman au poste de premier vice-président et directeur général, Gazoducs, États-Unis, le 1^{er} juillet 2016, le conseil lui a consenti une attribution spéciale d'UAID évaluée à 1 126 080 \$, qui est indiquée dans les **attributions fondées sur des actions** de 2016.
- M. Chapman a été nommé au poste de vice-président directeur et président, Gazoducs, États-Unis le 28 avril 2017. Les montants indiqués pour 2017 comprennent la rémunération gagnée pour la période du 28 avril au 31 décembre à son nouveau poste et pour la période du 1^{er} janvier au 27 avril à son ancien poste de premier vice-président et directeur général, Gazoducs, États-Unis.
- Afin de reconnaître la nomination de M. Chapman au poste de vice-président directeur et président, Gazoducs, États-Unis, le 10 mai 2017, le conseil lui a consenti une attribution spéciale de 100 000 options d'achat d'actions évaluée à 960 964 \$ et dont le prix d'exercice est de 63,83 \$, qui est indiquée dans les **attributions fondées sur des options** de 2017. Cette attribution spéciale s'ajoute à l'attribution d'incitatifs à long terme que M. Chapman a reçue dans le cours normal des activités.
- M. Johannson a été nommé au poste de vice-président directeur et président, Gazoducs et énergie, Canada et Mexique le 28 avril 2017. Les montants indiqués pour 2017 comprennent la rémunération gagnée pour la période du 28 avril au 31 décembre à son nouveau poste et pour la période du 1^{er} janvier au 27 avril à son poste précédent de vice-président directeur et président, Gazoducs.
- L'**autre rémunération** comprend toute rémunération non déclarée dans une autre colonne pour chaque membre de la haute direction visé, notamment :
 - les paiements aux membres de la haute direction visés faits par une de nos filiales ou un des membres de notre groupe (y compris la rémunération des administrateurs payée par les membres du groupe et les sommes versées pour la participation à des comités de gestion d'entités dans lesquelles nous détenons une participation) :

| | 2018 | 2017 | 2016 |
|--------------|-----------|-----------|------|
| M. Johannson | 45 000 \$ | 12 000 \$ | — \$ |

- les cotisations à part égale que nous avons versée pour le compte des membres de la haute direction visés aux termes du régime d'épargne-actions des employés canadiens :

| | 2018 | 2017 | 2016 |
|--------------|-----------|-----------|-----------|
| M. Girling | 13 625 \$ | 13 000 \$ | 13 000 \$ |
| M. Marchand | 6 250 | 6 167 | 5 750 |
| M. Johannson | 6 200 | 6 125 | 5 750 |
| M. Miller | 5 208 | 4 958 | 4 750 |

- des paiements en espèces si le membre de la haute direction visé a choisi de recevoir un paiement au lieu d'un droit à un congé pour l'exercice précédent :

| | 2018 | 2017 | 2016 |
|--------------|-----------|-----------|-----------|
| M. Marchand | 15 625 \$ | 28 751 \$ | 13 270 \$ |
| M. Chapman | 16 570 | 44 179 | — |
| M. Johannson | 44 116 | 8 846 | 17 693 |
| M. Miller | 25 001 | 1 827 | — |

- les attributions de maintien en fonction consenties à un membre de la direction visé dans le cadre de l'acquisition de Columbia :

| | 2018 | 2017 | 2016 |
|------------|------|------------|------------|
| M. Chapman | — \$ | 129 860 \$ | 132 480 \$ |

- une cotisation au régime de participation aux bénéfices dépassant le plafond de rémunération fixé par l'IRS consentie à un membre de la haute direction visé aux termes des dispositions de l'ancien régime 401(k) de Columbia :

| | 2018 | 2017 | 2016 |
|------------|----------|------|------|
| M. Chapman | 2 440 \$ | — \$ | — \$ |

- les avantages accessoires accordés en 2018, en 2017 et 2016 ne sont pas inclus parce qu'ils sont inférieurs à 50 000 \$ et à 10 % du salaire de base total de chaque membre de la haute direction visé.

Notes supplémentaires du tableau sommaire de la rémunération

Évaluation des options d'achat d'actions

La somme indiquée sous *Attributions fondées sur des options* est calculée en utilisant la juste valeur à la date d'attribution de l'attribution des options d'achat d'actions, telle qu'elle est établie par le comité.

Le comité et le conseil ont approuvé le modèle d'évaluation binomial comme méthode afin de déterminer les attributions d'options d'achat d'actions. Le modèle d'évaluation binomial est une méthode d'évaluation généralement reconnue pour les options d'achat d'actions. Le modèle d'évaluation binomial sert à calculer la valeur de la rémunération de TransCanada. Chaque année, le comité et le conseil examinent l'évaluation préparée par le consultant indépendant de la direction. La valeur tient compte de la volatilité des actions sous-jacentes, du rendement en dividende, du taux d'intérêt sans risque, de la durée des options et de la période d'acquisition.

Pour les options d'achat d'actions attribuées à compter de 2018, les données entrées dans le modèle d'évaluation binomial utilisé aux fins de la rémunération ont été rajustées comme suit :

| | Méthode antérieure à 2018 | Méthode à compter de 2018 |
|--------------|---|-------------------------------------|
| Volatilité | historique et implicite | historique |
| Durée prévue | historique d'exercice des options d'achat d'actions | durée des options d'achat d'actions |

Ces modifications ont été apportées afin de mieux refléter le point de vue du conseil quant à la valeur de la rémunération appropriée représentée par les options d'achat d'actions de TransCanada.

Le tableau ci-dessous présente la valeur de la rémunération finale, calculée à l'aide du modèle d'évaluation binomial, représentée par les attributions d'options d'achat d'actions effectuées en 2018, en 2017 et en 2016 :

| Date d'attribution | Prix d'exercice (\$) | Valeur de la rémunération par option d'achat d'actions (\$) |
|--------------------|----------------------|---|
| Le 21 février 2018 | 56,89 | 6,66 |
| Le 10 mai 2017 | 63,83 | 7,40 |
| Le 22 février 2017 | 62,14 | 7,21 |
| Le 22 mars 2016 | 48,44 | 5,67 |

Total des exercices d'options d'achat d'actions en 2018 (tableau supplémentaire)

Le tableau ci-dessous indique pour chaque membre de la haute direction visé :

- le nombre d'options d'achat d'actions exercées en 2018
- la valeur totale réalisée lors de l'exercice des options.

| Nom | Total des options d'achat d'actions exercées (n ^{bre}) | Valeur totale réalisée (\$) |
|---------------------|--|-----------------------------|
| Russell Girling | 158 172 | 2 923 511 |
| Donald Marchand | 30 756 | 577 241 |
| Stanley Chapman III | — | — |
| Karl Johannson | — | — |
| Paul Miller | 13 181 | 249 912 |

ATTRIBUTIONS EN VERTU D'UN RÉGIME INCITATIF

Attributions fondées sur des options et des actions en cours

Le tableau ci-dessous indique toutes les attributions fondées sur des options et des actions en cours accordées antérieurement aux membres de la haute direction visés qui étaient toujours en cours à la fin de 2018. Les valeurs à la fin de l'exercice sont fondées sur le cours de clôture des actions de TransCanada à la TSX au 31 décembre 2018, soit 48,75 \$.

| Nom | Attributions fondées sur des options | | | | Attributions fondées sur des actions | | |
|---------------------|--|----------------------------------|-------------------------------|--|--|--|--|
| | Titres sous-jacents aux options non exercées (n ^{bre}) | Prix d'exercice des options (\$) | Date d'expiration des options | Valeur des options dans le cours non exercées (\$) | Actions ou unités d'actions dont les droits n'ont pas été acquis (n ^{bre}) | Valeur marchande ou de paiement des attributions fondées sur des actions dont les droits n'ont pas été acquis (\$) | Valeur marchande ou de paiement des attributions fondées sur des actions dont les droits ont été acquis (non payées ou distribuées) (\$) |
| Russell Girling | 385 475 | 41,95 | 17-févr.-2019 | 2 621 230 | 121 733 | 2 967 242 | — |
| | 383 275 | 47,09 | 15-févr.-2020 | 636 236 | | | |
| | 439 982 | 49,03 | 25-févr.-2021 | — | | | |
| | 434 109 | 56,58 | 19-févr.-2022 | — | | | |
| | 529 101 | 48,44 | 22-mars-2023 | 164 021 | | | |
| | 436 893 | 62,14 | 22-févr.-2024 | — | | | |
| | 570 571 | 56,89 | 21-févr.-2025 | — | | | |
| Donald Marchand | 96 369 | 41,95 | 17-févr.-2019 | 655 309 | 40 080 | 976 950 | — |
| | 123 368 | 47,09 | 15-févr.-2020 | 204 791 | | | |
| | 155 460 | 49,03 | 25-févr.-2021 | — | | | |
| | 144 864 | 56,58 | 19-févr.-2022 | — | | | |
| | 177 469 | 48,44 | 22-mars-2023 | 55 015 | | | |
| | 158 200 | 62,14 | 22-févr.-2024 | — | | | |
| | 171 265 | 56,89 | 21-févr.-2025 | — | | | |
| Stanley Chapman III | 29 473 | 62,14 | 22-févr.-2024 | — | 21 094 | 666 205 | — |
| | 100 000 | 63,83 | 10-mai-2024 | — | | | |
| | 149 247 | 56,89 | 21-févr.-2025 | — | | | |
| Karl Johannson | 32 899 | 41,95 | 17-févr.-2019 | 223 713 | 35 947 | 876 208 | — |
| | 48 450 | 45,29 | 02-nov.-2019 | 167 637 | | | |
| | 97 236 | 47,09 | 15-févr.-2020 | 161 412 | | | |
| | 136 507 | 49,03 | 25-févr.-2021 | — | | | |
| | 133 721 | 56,58 | 19-févr.-2022 | — | | | |
| | 158 730 | 48,44 | 22-mars-2023 | 49 206 | | | |
| | 141 886 | 62,14 | 22-févr.-2024 | — | | | |
| | 153 604 | 56,89 | 21-févr.-2025 | — | | | |
| Paul Miller | 24 829 | 41,95 | 17-févr.-2019 | 168 837 | 26 991 | 657 906 | — |
| | 24 100 | 47,09 | 15-févr.-2020 | 40 006 | | | |
| | 72 202 | 49,03 | 25-févr.-2021 | — | | | |
| | 95 736 | 56,58 | 19-févr.-2022 | — | | | |
| | 119 048 | 48,44 | 22-mars-2023 | 36 905 | | | |
| | 104 022 | 62,14 | 22-févr.-2024 | — | | | |
| | 118 243 | 56,89 | 21-févr.-2025 | — | | | |

Notes

- La *valeur des options dans le cours non exercées* est fondée sur les options d'achat d'actions acquises et non acquises en cours et sur la différence entre le prix d'exercice des options et le cours de clôture de nos actions à la fin de l'exercice.
- Les *actions ou unités d'actions dont les droits n'ont pas été acquis (n^{bre})* comprennent le montant de l'attribution, majoré des unités réinvesties gagnées à titre d'équivalents de dividendes sur toutes les UAID en cours au 31 décembre 2018.
- La *valeur marchande ou de paiement des attributions fondées sur des actions dont les droits n'ont pas été acquis* correspond à la valeur de paiement minimale de toutes les UAID en cours au 31 décembre 2018. La valeur est calculée en multipliant 50 % du nombre d'unités qui ne sont pas acquises par le cours de clôture de nos actions à la fin de l'exercice. La

valeur pour M. Chapman est établie en fonction d'un taux de change entre le dollar américain et le dollar canadien de 1,2957 pour 2018.

- Aucune valeur n'est indiquée pour la *valeur marchande ou de paiement des attributions fondées sur des actions dont les droits ont été acquis (non payées ou distribuées)*. L'attribution d'UAID attribuée en 2016 a été acquise le 31 décembre 2018 et sera payée en mars 2019. Ces attributions figurent dans le tableau suivant.

Attributions en vertu d'un régime incitatif – valeur à l'acquisition des droits au cours de l'exercice

Le tableau ci-dessous indique la valeur totale de toutes les attributions fondées sur des options et des actions attribuées antérieurement aux membres de la haute direction visés qui ont été acquises en 2018. Elle indique aussi le montant total qu'ils ont gagné grâce à leurs attributions aux termes de régimes incitatifs non fondés sur des titres de capitaux propres en 2018.

| Nom | Attributions fondées sur des options – valeur à l'acquisition des droits au cours de l'exercice (\$) | Attributions fondées sur des actions – valeur à l'acquisition des droits au cours de l'exercice (\$) | Rémunération en vertu d'un régime incitatif non fondé sur des titres de capitaux propres – valeur gagnée au cours de l'exercice (\$) |
|---------------------|--|--|--|
| Russell Girling | 827 927 | 7 416 365 | 2 406 264 |
| Donald Marchand | 277 622 | 2 487 572 | 646 883 |
| Stanley Chapman III | — | 2 666 316 | 673 440 |
| Karl Johannson | 248 738 | 2 224 909 | 613 804 |
| Paul Miller | 186 085 | 1 668 682 | 567 000 |

Notes

- Les *attributions fondées sur des options* représentent la valeur totale que les membres de la haute direction visés auraient réalisée s'ils avaient exercé les options d'achat d'actions à la date d'acquisition.
- Les *attributions fondées sur des actions* représentent la valeur de paiement des attributions d'UAID de 2016 pour les membres de la haute direction visés. Voir la section intitulée *Paiement de l'attribution d'unités d'actions à l'intention des dirigeants de 2016* pour de plus amples renseignements.
- La valeur des *attributions fondées sur des actions* de M. Chapman est établie en fonction d'un taux de change entre le dollar américain et le dollar canadien de 1,2957 pour 2018.
- La *rémunération en vertu d'un régime incitatif non fondé sur des titres de capitaux propres* représente l'attribution d'incitatifs à court terme pour 2018. Ce montant figure sous *Régimes incitatifs annuels* dans le *Tableau sommaire de la rémunération* à la page 108.

INFORMATION SUR LES RÉGIMES DE RÉMUNÉRATION FONDÉS SUR DES TITRES DE CAPITAUX PROPRES

Titres autorisés aux fins d'émission en vertu de régimes de rémunération fondés sur des titres de capitaux propres

Le tableau ci-dessous indique :

- le nombre d'actions à émettre aux termes du régime d'options d'achat d'actions lorsque les options en cours sont exercées
- le prix d'exercice moyen pondéré des options en cours
- le nombre d'actions disponibles à des fins d'émission futures aux termes du régime d'options.

| | Nombre de titres devant être émis lors de l'exercice d'options en cours | Prix d'exercice moyen pondéré des options en cours (\$) | Nombre de titres restant à émettre en vertu de régimes de rémunération fondés sur des titres de capitaux propres (en excluant les titres indiqués dans la première colonne) |
|--|---|---|---|
| Régimes de rémunération fondés sur des titres de capitaux propres approuvés par les porteurs de titres | 12 403 851 | 52,83 | 9 790 373 |
| Régimes de rémunération fondés sur des titres de capitaux propres non approuvés par les porteurs de titres | S.O. | S.O. | S.O. |
| Total | 12 403 851 | 52,83 | 9 790 373 |

Attributions d'options d'achat d'actions en pourcentage des actions en circulation

| Date de prise d'effet | Nombre total d'actions en circulation (A) | Nombre total d'options en cours (B) | Réserve totale (C) | Total des options attribuées au cours de l'exercice (D) | Dilution | Excédent | Taux d'épuisement |
|-----------------------|---|-------------------------------------|--------------------|---|--|--|---|
| | | | | | Options en cours en % des actions en circulation (B / A) | Pourcentage des options d'achat d'actions en cours plus la réserve totale divisé par le total des actions en circulation ((B + C) / A) | Attribution en % des actions en circulation (D / A) |
| Le 31 décembre 2016 | 863 759 075 | 10 629 958 | 13 630 114 | 2 479 654 | 1,23 | 2,81 | 0,29 |
| Le 31 décembre 2017 | 881 375 600 | 11 026 004 | 11 902 759 | 2 065 653 | 1,25 | 2,60 | 0,23 |
| Le 31 décembre 2018 | 918 096 439 | 12 403 851 | 9 790 373 | 2 250 256 | 1,35 | 2,42 | 0,25 |

PRESTATIONS DE RETRAITE

Tous les membres de la haute direction visés canadiens participent à notre régime de retraite à prestations déterminées. Notre membre de la haute direction visé américain participe au régime 401(k). Les tableaux ci-dessous indiquent leurs prestations aux termes de leurs régimes respectifs.

Régime de retraite à prestations déterminées

| au 31 décembre 2018 | | Prestations annuelles | | | Valeur actuelle d'ouverture de l'obligation au titre des prestations déterminées (\$) | Variation attribuable à des éléments rémunérateurs (\$) | Variation attribuable à des éléments non rémunérateurs (\$) | Valeur actuelle de clôture de l'obligation au titre des prestations déterminées (\$) |
|---------------------|--|-----------------------------|---------------|------------|---|---|---|--|
| Nom | Années de service décomptées (n ^{bre}) | À la fin de l'exercice (\$) | À 65 ans (\$) | | | | | |
| Russell Girling | 23,00 | 1 040 000 | 1 427 000 | 18 690 000 | 1 120 000 | 319 000 | 20 129 000 | |
| Donald Marchand | 24,92 | 412 000 | 552 000 | 7 800 000 | 46 000 | 228 000 | 8 074 000 | |
| Karl Johannson | 23,00 | 370 000 | 488 000 | 7 407 000 | 89 000 | 55 000 | 7 551 000 | |
| Paul Miller | 28,33 | 382 000 | 445 000 | 7 326 000 | 321 000 | 153 000 | 7 800 000 | |

Notes

- En 2004, le comité a approuvé des ententes afin que MM. Girling et Johannson reçoivent des années de service décomptées supplémentaires pour reconnaître leur important potentiel et afin de les garder comme employés. Les années de service décomptées ont été reçues pour les années où ils n'étaient pas officiellement inscrits au régime de retraite, mais où ils étaient employés de TransCanada. MM. Girling et Johannson ont reçu chacun trois années de service décomptées supplémentaires le 8 septembre 2007 après avoir maintenu leur emploi continu auprès de nous pour une durée correspondante. Les années de service décomptées supplémentaires ne sont reconnues que dans le régime de retraite complémentaire pour les gains dépassant le maximum fixé par la *Loi de l'impôt sur le revenu* (Canada).
- Les *prestations annuelles à la fin de l'exercice* correspondent aux prestations viagères annuelles payables à 60 ans et sont fondées sur les années de service décomptées et sur l'historique réel des gains ouvrant droit à pension au 31 décembre 2018.
- Les *prestations annuelles à 65 ans* correspondent aux prestations viagères annuelles payables à 65 ans en fonction des années de service décomptées à 65 ans et de l'historique réel des gains ouvrant droit à pension au 31 décembre 2018.
- La *valeur actuelle d'ouverture et de clôture de l'obligation au titre des prestations déterminées* est arrêtée au 31 décembre 2017 et au 31 décembre 2018, respectivement. Elle représente des hypothèses et des méthodes actuarielles qui sont conformes à celles utilisées pour calculer les obligations au titre des prestations telles qu'elles sont indiquées dans nos états financiers consolidés de 2017 et de 2018. Ces hypothèses reflètent notre meilleure estimation relativement aux événements futurs, et les valeurs figurant dans le tableau ci-dessus pourraient ne pas être directement comparables aux obligations au titre des prestations estimatives similaires pouvant être communiquées par d'autres sociétés.
- La *variation attribuable à des éléments rémunérateurs* comprend le coût afférent du service pour TransCanada en 2018, majoré de l'incidence sur l'obligation des changements dans la rémunération réels qui étaient supérieurs ou inférieurs à ceux prévus et des changements au régime.
- La *variation attribuable à des éléments non rémunérateurs* comprend l'intérêt sur l'obligation au titre de prestations constituées au début de l'exercice et les changements des hypothèses au cours de l'exercice.

Régime 401(k)

| au 31 décembre 2018 | | | |
|---------------------|--|--------------------------------|--|
| Nom | Valeur accumulée au début de l'exercice (\$) | Valeur de la rémunération (\$) | Valeur accumulée à la fin de l'exercice (\$) |
| Stanley Chapman III | 259 318 | 46 256 | 284 676 |

Notes

- La *valeur accumulée au début de l'exercice* correspond à la valeur du compte 401(k) capitalisé par les cotisations de l'employeur au début de l'exercice.
- Le *montant rémunérateur* correspond à la cotisation annuelle de l'employeur au régime 401(k).
- La *valeur accumulée à la fin de l'exercice* correspond à la valeur du compte 401(k) capitalisé par les cotisations de l'employeur à la fin de l'exercice et comprend les revenus de placement.
- Les valeurs sont établies en fonction d'un taux de change entre le dollar américain et le dollar canadien de 1,2957 pour 2018.

CESSATION D'EMPLOI ET CHANGEMENT DE CONTRÔLE

Cessation d'emploi

Nous avons un contrat d'emploi avec chaque membre de la haute direction visé, qui stipule les conditions applicables si le haut dirigeant quitte TransCanada. Le tableau de la page suivante résume les conditions et les dispositions importantes en cas de démission, de cessation d'emploi, de départ à la retraite ou de décès du haut dirigeant. Celles-ci ne s'appliquent pas en cas de changement de contrôle.

Les conditions et dispositions générales des UAID sont expliquées sous chaque événement; cependant, le comité peut exercer son pouvoir discrétionnaire pour décider comment traiter les UAID non acquises des hauts dirigeants qui ont un contrat d'emploi au moment de la cessation d'emploi. Chaque contrat d'emploi comprend une disposition de non-concurrence qui s'applique pendant 12 mois à compter de la date de départ du haut dirigeant.

Comme tous les autres employés canadiens, tous les membres de la haute direction visés canadiens sont admissibles aux avantages accordés aux retraités s'ils ont 55 ans ou plus et 10 années ou plus de service continu à la date de départ. Les avantages accordés aux retraités canadiens comprennent :

- un compte gestion-santé qui peut être utilisé pour payer des frais de santé ou des frais dentaires admissibles et/ou pour acheter une assurance-maladie privée
- un régime de protection qui prévoit un filet de sécurité en cas de frais médicaux considérables
- une assurance-vie qui prévoit une prestation de décès de 10 000 \$ à un bénéficiaire désigné.

Notre membre de la haute direction visé américain est admissible aux avantages accordés aux retraités dans le cadre du programme d'avantages pour les retraités américains. Les avantages accordés aux retraités américains comprennent :

- l'accès à des régimes d'assurance maladie qui offrent une vaste gamme de protections
- une assurance-vie qui prévoit une prestation de décès de 10 000 \$ à un bénéficiaire désigné.

Le régime d'épargne-actions des employés canadiens, le régime 401(k), l'assurance-vie pour les conjoints et les personnes à charge, l'assurance contre les accidents et l'assurance-invalidité prennent fin à la date de départ.

Rémunération à la cessation d'emploi

Le tableau ci-dessous illustre la façon dont chaque membre de la haute direction visé est rémunéré s'il quitte TransCanada.

| | | |
|---------------------------|---------------------------------------|---|
| Salaire de base | Démission | Les paiements cessent. |
| | Cessation d'emploi sans motif valable | L'indemnité de départ comprend un paiement forfaitaire du salaire de base correspondant à deux fois la rémunération annuelle à la date de départ. |
| | Cessation d'emploi avec motif valable | |
| | Retraite | Les paiements cessent. |
| | Décès | |
| Incitatif à court terme | Démission | Année du départ : non versé. Année précédant le départ : à l'appréciation du conseil. |
| | Cessation d'emploi sans motif valable | Année de départ : correspond à la prime moyenne établie au prorata du nombre de mois dans l'exercice actuel avant la date de départ. Années après le départ : correspond à la prime moyenne multipliée par la période de préavis. |
| | Cessation d'emploi avec motif valable | Non versé. |
| | Retraite | Année de départ : correspond à la prime moyenne établie au prorata du nombre de mois dans l'exercice actuel avant la date de départ. |
| | Décès | |
| UAID | Démission | Les unités acquises sont payées, les unités non acquises sont annulées. |
| | Cessation d'emploi sans motif valable | Les unités acquises sont payées. Les unités non acquises sont annulées, mais la valeur de l'attribution initiale est généralement payée au prorata. |
| | Cessation d'emploi avec motif valable | Les unités acquises sont payées, les unités non acquises sont annulées. |
| | Retraite | Les unités acquises sont payées. L'acquisition des unités non acquises se poursuit et la valeur est déterminée à la fin de la durée. L'attribution est calculée au prorata pour la période d'emploi jusqu'à la date de retraite. |
| | Décès | Les unités acquises sont payées. Les unités non acquises sont annulées, mais la valeur de l'attribution initiale est généralement payée au prorata. |
| Options d'achat d'actions | Démission | Les options d'achat d'actions acquises doivent être exercées au plus tard à leur date d'expiration ou six mois après la date de départ (selon la première de ces éventualités). |
| | Cessation d'emploi sans motif valable | Les options d'achat d'actions acquises doivent être exercées au plus tard à la première des éventualités suivantes à survenir, à savoir (i) leur date d'expiration ou (ii) la date la plus tardive entre (a) la fin de la période de préavis et (b) six mois après la date de départ. Aucune option d'achat d'actions n'est acquise après la date de départ. |
| | Cessation d'emploi avec motif valable | Les options d'achat d'actions acquises doivent être exercées au plus tard à leur date d'expiration ou six mois après la date de départ (selon la première de ces éventualités). Aucune option d'achat d'actions n'est acquise après le dernier jour d'emploi. |
| | Retraite | L'acquisition des options d'achat d'actions en cours se poursuit et celles-ci doivent être exercées à leur date d'expiration ou trois ans après la date de départ (selon la première de ces éventualités). S'il y a moins de six mois entre la date d'acquisition et la date d'expiration, la date d'expiration est reportée de six mois à compter de la date d'acquisition finale des options. |
| | Décès | Les options d'achat d'actions en cours sont acquises immédiatement et elles doivent être exercées à leur date d'expiration ou au premier anniversaire du décès (selon la première de ces éventualités). |

| | | |
|-----------------------|---------------------------------------|---|
| Rente canadienne | Démission | Versée à titre de valeur de rachat ou de prestation mensuelle conformément aux dispositions du régime à prestations déterminées applicable. Dans le cas d'une cessation d'emploi sans motif valable , les années de service décomptées sont fournies pour la période de préavis applicable. |
| | Cessation d'emploi sans motif valable | |
| | Cessation d'emploi avec motif valable | |
| | Retraite | |
| | Décès | |
| Régime 401(k) | Démission | Le solde du compte peut être versé sous forme de paiement forfaitaire, partiel ou périodique. Le solde du compte est transféré à un compte au nom du bénéficiaire du participant. |
| | Cessation d'emploi sans motif valable | |
| | Cessation d'emploi avec motif valable | |
| | Retraite | |
| | Décès | |
| Avantages | Démission | La garantie cesse ou, si la personne est admissible, les avantages accordés aux retraités commencent. |
| | Cessation d'emploi sans motif valable | La garantie continue pendant la période de préavis (ou un paiement forfaitaire équivalent est versé). L'admissibilité aux avantages accordés aux retraités est établie à la fin de la période de préavis. |
| | Cessation d'emploi avec motif valable | La garantie cesse ou, si la personne est admissible, les avantages accordés aux retraités commencent. |
| | Retraite | La garantie cesse ou, si la personne est admissible, les avantages accordés aux retraités commencent. |
| | Décès | La garantie continue pour les personnes à charge admissibles pendant une période déterminée après le décès. |
| Avantages accessoires | Démission | Les paiements cessent. |
| | Cessation d'emploi sans motif valable | Un paiement en espèces forfaitaire correspondant au coût pour la société des avantages accessoires de la période de un an précédant la date de départ multiplié par la période de préavis. |
| | Cessation d'emploi avec motif valable | Les paiements cessent. |
| | Retraite | |
| | Décès | |
| Autres | Démission | — |
| | Cessation d'emploi sans motif valable | Services de remplacement externe. |
| | Cessation d'emploi avec motif valable | — |
| | Retraite | — |
| | Décès | — |

Notes

- La **démission** comprend la démission volontaire mais non la démission par suite d'un congédiement déguisé. Si un membre de la haute direction visé démissionne en raison d'un congédiement déguisé, le cas est traité comme une **cessation d'emploi sans motif valable**.
- L'attribution d'**incitatifs à court terme** n'est pas versée au moment de la démission, à moins que le conseil n'exerce son pouvoir discrétionnaire.
- La **prime moyenne** correspond à l'attribution d'incitatifs à court terme moyenne versée au membre de la haute direction visé pour la période de trois ans précédant la date de départ.
- La **période de préavis** est actuellement de deux ans pour chaque membre de la haute direction visé.
- Les **avantages** payables à la **cessation d'emploi sans motif valable** sont versés sous forme de paiement forfaitaire équivalent dans le cas de M. Chapman, et l'admissibilité aux avantages accordés aux retraités serait établie à la date de cessation d'emploi.
- Dans le cas de M. Chapman, certaines différences s'appliquent en raison du droit fiscal américain. Ces différences sont les suivantes :
 - si des montants payables à M. Chapman sont assujettis à l'article 409A de l'**Internal Revenue Code of 1986** des États-Unis, ils peuvent être reportés pendant une période de six mois après la date de cessation d'emploi
 - certains paiements seront réduits dans un ordre déterminé si une taxe d'accise s'applique
 - M. Chapman recevra deux fois 7 % de son salaire annuel au lieu de la participation au régime 401(k).

Changement de contrôle

Conformément aux conditions des contrats d'emploi, du régime d'options d'achat d'actions et du régime d'UAID, un **changement de contrôle** comprend un événement où une autre entité devient le propriétaire véritable, selon le cas :

- de plus de 50 % des actions comportant droit de vote de TransCanada
- de plus de 50 % des actions comportant droit de vote de TCPL (compte non tenu des actions comportant droit de vote détenues par TransCanada).

D'autres événements peuvent aussi constituer un changement de contrôle, dont une fusion si TransCanada n'est pas l'entité issue de l'opération, la vente de la totalité ou de la quasi-totalité des actifs de TCPL ou le remplacement de la majorité des membres du conseil en fonction.

Le texte qui suit résume les conditions et les dispositions applicables à la rémunération de tous les membres de la haute direction visés canadiens advenant un changement de contrôle et une cessation d'emploi sans motif valable ou un congédiement déguisé dans les deux années suivant le changement de contrôle (la « double condition »). Si la double condition est remplie pour les membres de la haute direction visés, une période de préavis de deux ans s'applique et donne droit à ce qui suit :

- le paiement d'une indemnité de départ correspondant à la rémunération annuelle pendant la période de préavis, laquelle comprend le salaire de base et la rémunération incitative annuelle moyenne sur trois ans
- un crédit pour service ouvrant droit à pension de deux ans aux termes des régimes de retraite complémentaire
- le maintien des prestations d'assurance maladie, soins dentaires, vie et accidents pendant la période de préavis ou un paiement en espèces en remplacement de ces avantages
- un paiement en espèces en remplacement des avantages accessoires pendant la période de préavis
- des services de remplacement professionnel jusqu'à concurrence de 25 000 \$
- l'acquisition anticipée et le paiement des UAID
- l'acquisition anticipée des options d'achat d'actions.

Si, pour un motif quelconque, nous ne sommes pas en mesure de mettre en oeuvre l'acquisition anticipée (par exemple, nos actions cessent d'être négociées), nous verserons au membre de la haute direction visé un montant en espèces. Celui-ci correspondrait au montant net de la rémunération que le membre de la haute direction visé aurait reçue si, à la date d'un changement de contrôle, il avait exercé toutes les options acquises et non acquises qui auraient dû faire l'objet d'une acquisition anticipée.

Dans le cas de notre membre de la haute direction visé américain, les mêmes conditions et dispositions s'appliquent, avec les différences suivantes :

- si des montants payables à M. Chapman sont assujettis à l'article 409A de l'Internal Revenue Code of 1986 des États-Unis, ils peuvent être reportés pendant une période de six mois après la date de cessation d'emploi
- certains paiements seront réduits dans un ordre déterminé si une taxe d'accise s'applique
- M. Chapman recevra un paiement en espèces forfaitaire à l'égard des avantages et n'a pas la possibilité de continuer à recevoir les avantages pendant la période de préavis
- M. Chapman recevra un paiement en espèces forfaitaire correspondant à deux fois 7 % de son salaire annuel au lieu de la participation au régime 401(k).

Indemnités de départ et autres paiements

Le tableau ci-dessous résume les paiements supplémentaires qui seraient faits à chaque membre de la haute direction visé dans les différents cas de départ, avec et sans changement de contrôle réputé. Tous les paiements ont été calculés en utilisant le 31 décembre 2018 comme date de séparation et date d'un changement de contrôle, le cas échéant. Ces montants seraient versés conformément aux conditions des contrats d'emploi.

Ils ne comprennent pas certains montants qui seraient offerts dans le cours normal, comme la valeur :

- des options d'achat d'actions ou des UAID qui sont acquises dans le cadre de l'emploi normal
- des prestations de retraite qui seraient normalement fournies à la suite d'une démission
- des avantages accordés aux retraités.

| Nom | Sans changement de contrôle | | | Avec changement de contrôle | |
|---------------------|--|--|---------------|-----------------------------|--|
| | Cessation d'emploi avec motif valable (\$) | Cessation d'emploi sans motif valable (\$) | Retraite (\$) | Décès (\$) | Cessation d'emploi sans motif valable (\$) |
| Russell Girling | — | 11 633 872 | 1 880 675 | 5 302 016 | 16 707 332 |
| Donald Marchand | — | 4 271 141 | 531 504 | 1 690 467 | 5 716 066 |
| Stanley Chapman III | — | 3 701 899 | — | 1 171 040 | 4 423 037 |
| Karl Johannson | — | 3 021 251 | 540 334 | 1 579 736 | 5 618 239 |
| Paul Miller | — | 2 378 673 | 395 545 | 1 170 347 | 4 352 542 |

Notes

- La *cessation d'emploi sans motif valable à la suite d'un changement de contrôle* s'applique aussi si le membre de la haute direction visé démissionne en raison d'un congédiement déguisé et que la date de séparation se situe moins de deux ans après la date d'un changement de contrôle.
- Aucun paiement supplémentaire ne serait effectué à chaque membre de la haute direction visé advenant un changement de contrôle sans cessation d'emploi.
- Les droits des UAID et des options d'achat d'actions continuent d'être acquis aux termes du scénario de la *retraite* pourvu que le membre de la haute direction visé soit âgé de 55 ans ou plus.
- M. Chapman n'était pas admissible à la retraite au 31 décembre 2018.
- Les valeurs versées à M. Chapman sont établies en fonction d'un taux de change entre le dollar américain et le dollar canadien de 1,2957 pour 2018, de 1,2986 pour 2017 et de 1,3248 pour 2016.

Chaque année, le comité examine les indemnités de départ calculées pour chaque membre de la haute direction visé aux termes de son contrat d'emploi. Les données représentent la valeur totale à payer au haut dirigeant s'il est mis fin à son emploi sans motif valable avec et sans changement de contrôle réputé.

Autres renseignements

PRÊTS AUX ADMINISTRATEURS ET AUX HAUTS DIRIGEANTS

À la date de la présente circulaire, aucun de nos administrateurs ou de nos hauts dirigeants n'avait reçu de prêt de TransCanada ou de l'une de nos filiales. Cela est également vrai pour :

- les anciens hauts dirigeants ou administrateurs de TransCanada ou d'une de nos filiales
- les candidats à un poste d'administrateur de cette année
- toute personne ayant un lien avec un administrateur, un membre de la haute direction ou un candidat à un poste d'administrateur.

Aucune des personnes mentionnées ci-dessus n'a de dette envers une autre entité qui fait l'objet d'une garantie, d'un accord de soutien, d'une lettre de crédit ou d'une entente analogue fournie par TransCanada ou l'une de nos filiales.

ASSURANCE RESPONSABILITÉ DES ADMINISTRATEURS ET DIRIGEANTS

TransCanada souscrit une assurance responsabilité pour protéger ses administrateurs et ses dirigeants (ou leurs héritiers et représentants légaux) à l'égard des responsabilités auxquelles ils peuvent faire face pendant l'exercice de leurs fonctions à titre d'administrateurs et de dirigeants de TransCanada et/ou de ses filiales, sous réserve des limites établies dans la *Loi canadienne sur les sociétés par actions*.

RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES

Les actionnaires peuvent demander un exemplaire gratuit de la présente circulaire et de la notice annuelle 2018 et du rapport annuel 2018 à notre secrétaire :

TransCanada Corporation
450 - 1 Street S.W.
Calgary (Alberta)
Canada T2P 5H1
Tél. : 1-800-661-3805

Afin d'avoir des renseignements financiers sur TransCanada, voir nos derniers états financiers consolidés audités annuels et notre dernier rapport de gestion. Des copies de ces documents et de documents concernant la gouvernance peuvent être consultées sur notre site Web (www.transcanada.com).

Vous trouverez de plus amples renseignements sur TransCanada sur notre site Web (www.transcanada.com) et sur SEDAR (www.sedar.com).

Annexe A – Proposition d'actionnaire

Proposition d'actionnaire et déclaration à l'appui

La proposition qui suit et la déclaration à l'appui de celle-ci ont été soumises par le Régime de retraite de l'Église Unie du Canada (le « RREUC »). Le RREUC a été représenté par la Shareholder Association for Research and Education (« SHARE »).

Il est résolu que le conseil d'administration fournisse aux actionnaires, dans les six mois suivant l'assemblée générale annuelle 2019 et chaque année par la suite, un rapport préparé à un coût raisonnable et exempt de renseignements exclusifs et confidentiels qui explique comment TransCanada respecte les normes relatives aux droits des peuples autochtones reconnues mondialement dans le cadre de ses activités commerciales. Ce rapport devrait décrire les politiques, les pratiques et les indicateurs de rendement de la société en ce qui concerne le respect des normes relatives aux droits des peuples autochtones reconnues mondialement dans le cadre de ses coentreprises, de ses investissements, de ses acquisitions et de ses projets en propriété exclusive existants et projetés. Les normes relatives aux droits des peuples autochtones reconnues mondialement sont la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones (DNUDPA) et la Convention n° 169 concernant les peuples indigènes et tribaux dans les pays indépendants de l'Organisation internationale du Travail (Convention OIT 169).

Déclaration à l'appui de l'actionnaire

Les actionnaires de TransCanada ont besoin de renseignements clairs et compréhensifs sur les politiques, les pratiques et le rendement de la société à l'égard des droits des autochtones et de relations avec les autochtones afin d'évaluer le risque et la stabilité et d'analyser le rendement futur.

La DNUDPA établit une norme minimale relative aux droits des peuples autochtones acceptée mondialement, notamment le droit à ce qu'aucun projet touchant leurs terres, leurs territoires ou leurs ressources ne soit approuvé sans leur consentement préalable, donné librement et en connaissance de cause. La Convention OIT 169 prévoit une norme internationale du travail ayant un effet semblable et constitue un instrument de droit international contraignant dans les pays où elle a été ratifiée.

L'approche de TransCanada à l'égard des relations avec les Autochtones varie d'un territoire à l'autre, de sorte qu'il est difficile pour les investisseurs de savoir si la société respecte les normes internationales et dans quelle mesure elle les respecte. Au Canada, TransCanada a une politique sur les peuples autochtones, aux États-Unis, elle applique une politique sur les Amérindiens, et au Mexique, elle n'a pas de politique claire.

Dans les pays où TransCanada exerce des activités, les risques auxquels s'exposent les sociétés qui ne respectent pas les droits des autochtones sont bien documentés et peuvent comprendre des atteintes à la réputation, des interventions de la part des organismes de réglementation, des procès, des retards et des interruptions dans les projets, des arrêts d'exploitation et des pertes financières.

Au Canada et aux États-Unis, l'attention insuffisante portée aux droits des Autochtones et aux relations avec les Autochtones a contribué au retard ou à l'annulation de divers projets dont, entre autres, l'agrandissement du réseau de Trans Mountain, l'oléoduc Northern Gateway, l'oléoduc Dakota Access, l'oléoduc Énergie Est de TransCanada et l'oléoduc Keystone XL de TransCanada. Au Mexique, des peuples autochtones ont exprimé la crainte que l'aménagement du pipeline Tuxpan-Tula de TransCanada les oblige à se déplacer et entraîne des répercussions sur leur terre et leurs droits culturels.

De mauvaises pratiques à l'égard des droits des Autochtones peuvent nuire à l'accès à du financement pour les projets. En réponse aux préoccupations quant à la protection inadéquate des droits des Autochtones en Amérique du Nord, les banques membres de l'Equator Principles Association ont entamé un examen de l'application des Principes de l'Équateur dans les pays désignés et de la façon dont les droits des peuples autochtones sont abordés dans ces principes. Les conclusions tirées de cet examen pourraient influencer la disponibilité de financement bancaire pour les projets futurs.

Afin d'éviter les conflits, de se conformer aux principes de droit internationaux et de répondre aux attentes des collectivités, des actionnaires et des prêteurs, les sociétés doivent intégrer les normes internationales relatives aux droits des peuples autochtones dans leurs politiques, leurs procédures et leurs activités et fournir aux actionnaires de l'information complète sur les mesures qu'ils prennent à cette fin.

Réponse du conseil et de la direction de TransCanada et recommandation de vote :

Le conseil d'administration et la direction recommandent aux actionnaires de voter **contre** la proposition pour les raisons indiquées ci-dessous.

Notre rapport sur la responsabilité d'entreprise, notre politique sur les relations avec les Autochtones qui est accessible au public ainsi que les mises à jour périodiques des sections de notre site Web (www.transcanada.com) qui sont consacrées aux relations avec les Autochtones représentent ensemble une manière efficace de communiquer notre approche et notre engagement à l'égard des groupes autochtones. Cet engagement est éclairé par des décennies d'expérience et d'apprentissage, et nous continuerons à présenter de l'information et à améliorer cette information au cours des années à venir dans le cadre de notre engagement d'amélioration continue.

TransCanada considère les groupes autochtones comme des détenteurs de droits ayant un rapport distinct avec la terre. Nous comprenons que les activités commerciales de TransCanada peuvent avoir des répercussions tangibles sur les groupes autochtones, et nous engageons rapidement un dialogue régulier avec les groupes autochtones potentiellement touchés afin de comprendre leurs intérêts, de repérer les occasions, de répondre aux préoccupations et de faciliter la participation à nos projets.

Bien que nos infrastructures n'entraînent pas de répercussions permanentes sur les terres ni la perte de jouissance des terres et ne nécessitent pas le déplacement de communautés autochtones, nous prenons des mesures pour atténuer les répercussions mêmes lorsqu'elles sont temporaires et cherchons toujours à obtenir le consentement des groupes autochtones potentiellement touchés par notre travail. Nous sommes conscients que les projets d'infrastructures longues et linéaires pourraient ne jamais recevoir un appui unanime sans équivoque dans chaque territoire et chaque communauté qu'elles touchent, mais nous nous efforçons de parvenir à un consensus sur toutes les préoccupations relatives aux projets et à répondre pleinement à chaque question soulevée, par la collaboration et la communication ouverte. Nous continuons à travailler à l'amélioration continue de nos pratiques de communication afin de bâtir des relations respectueuses, de gérer les risques et de créer des occasions.

Les principes qui sous-tendent notre programme de relations avec les autochtones guident l'ensemble de nos activités et de nos projets au Canada, aux États-Unis et au Mexique. Plus particulièrement, ce programme et ses principes nous exhortent à :

- Reconnaître le rapport unique que les peuples autochtones entretiennent avec la terre et la gouvernance de leur communauté
- Entretenir un dialogue significatif et respectueux avec les groupes autochtones, le plus tôt possible, au moyen d'une approche fondée sur des principes
- Obtenir une certitude réglementaire à l'aide d'une approche pragmatique dans le territoire où nous construisons nos projets ou exerçons nos activités
- Élaborer des stratégies de projets novatrices qui tiennent compte des résultats du dialogue et des processus réglementaires et qui sont défendables, raisonnables sur le plan commercial et dictées par la communauté.

Nous prenons très au sérieux notre obligation de travailler en collaboration avec les groupes autochtones et nous fournissons des renseignements sur les projets le plus tôt possible; nous surveillons et recueillons toutes les préoccupations soulevées à l'égard d'un projet en particulier et y donnons suite.

À la fin de 2018, nous avons achevé l'intégration de nos politiques de relations avec les Autochtones et de relations avec les Amérindiens dans une politique fondamentale de relations avec les Autochtones. Cette politique est guidée par nos valeurs, respecte ou dépasse les exigences de l'ensemble des lois et des règlements applicables et respecte l'esprit et l'intention de la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones (DNUDPA) et ses principes directeurs.

Nous sommes fiers du travail que nous accomplissons avec les groupes autochtones et nous faisons périodiquement rapport sur notre approche et notre engagement dans l'information que nous présentons sur la responsabilité d'entreprise. Nous avons à cœur de fournir de l'information continue tout au long de l'année à mesure que nos initiatives et nos approches sont complétées ou mises à jour. En 2018, nous avons commencé à présenter sur notre site Web de l'information sur les questions environnementales, sociales et de gouvernance (ESG), y compris une section spécifique consacrée à notre travail avec les groupes autochtones. Nous nous engageons à tenir cette information à jour, et cette page fournira les renseignements les plus récents sur notre programme de relation avec les Autochtones, notre stratégie, nos pratiques et notre travail à l'égard d'activités et de projets précis. Nous démontrons notre engagement à établir des relations respectueuses, mutuellement profitables et durables jour après jour et sommes heureux à la perspective de continuer à donner de nos nouvelles.

L'obligation de fournir un rapport supplémentaire représenterait un important fardeau administratif sans pour autant apporter des renseignements nouveaux importants à nos actionnaires.

Par conséquent, le conseil et la direction recommandent aux actionnaires de voter **contre** la présente proposition.

Annexe B – Règles du conseil d'administration

I. INTRODUCTION

- A. La principale responsabilité du conseil consiste à favoriser la réussite à long terme et la viabilité de la Société conformément à sa responsabilité d'agir avec honnêteté et de bonne foi au mieux des intérêts de la Société.
- B. Le conseil d'administration a tous les pouvoirs. Toute responsabilité qui n'est pas déléguée à la direction ou à un comité du conseil demeure la responsabilité du conseil. Les présentes règles sont préparées pour aider le conseil et la direction à clarifier leurs responsabilités et à assurer une communication efficace entre le conseil et la direction.

II. COMPOSITION ET STRUCTURE DU CONSEIL

- A. Les candidats à un poste d'administrateur sont initialement examinés et recommandés par le comité de la gouvernance du conseil, approuvés par le conseil dans son ensemble et élus chaque année par les actionnaires de la Société.
- B. Le conseil doit se composer en majorité de membres que le conseil juge indépendants. Un membre est indépendant s'il n'a aucune relation directe ou indirecte qui, de l'avis du conseil, pourrait être perçue comme pouvant raisonnablement nuire à sa capacité d'exercer un jugement indépendant.
- C. Les administrateurs qui ne sont pas membres de la direction se réuniront régulièrement pour discuter de questions d'intérêt sans la présence des membres de la direction.
- D. Certaines responsabilités du conseil indiquées aux présentes peuvent être déléguées à des comités du conseil. Les responsabilités de ces comités seront indiquées dans leurs règles, dans leur version modifiée de temps à autre.

III. DEVOIRS ET RESPONSABILITÉS

A. Gérer les affaires du conseil

Le conseil fonctionne en déléguant certains de ses pouvoirs, notamment les autorisations relatives aux dépenses, à la direction et en se réservant certains pouvoirs. Certaines obligations légales du conseil sont décrites en détail à la section IV. Sous réserve de ces obligations légales et des statuts et des règlements administratifs de la Société, le conseil conserve la responsabilité de la gestion de ses affaires, y compris ce qui suit :

- (i) planifier sa composition et sa taille;
- (ii) choisir son président;
- (iii) désigner des candidats à l'élection aux postes d'administrateurs;
- (iv) déterminer l'indépendance des membres du conseil;
- (v) approuver les comités du conseil et l'affectation des administrateurs à ces comités;
- (vi) déterminer la rémunération des administrateurs;
- (vii) évaluer l'efficacité du conseil, des comités et des administrateurs dans le cadre de l'exercice de leurs fonctions.

B. Direction et ressources humaines

Le conseil est chargé de ce qui suit :

- (i) la nomination et la relève du chef de la direction et la surveillance du rendement du chef de la direction, l'approbation de la rémunération du chef de la direction et la fourniture de conseils au chef de la direction dans le cadre de l'exécution de ses fonctions à titre de chef de la direction;
- (ii) approuver une description de poste pour le chef de la direction;
- (iii) passer en revue le rendement du chef de la direction au moins une fois par année, par rapport aux objectifs écrits dont il a été convenu;
- (iv) approuver les décisions relatives aux membres de la haute direction, notamment :
 - a) la nomination et le renvoi des dirigeants de la Société et des membres de son équipe de hauts dirigeants;
 - b) la rémunération et les avantages sociaux des membres de l'équipe de hauts dirigeants;
 - c) les objectifs annuels de rendement de l'entreprise et des unités d'exploitation qui sont utilisés pour déterminer la rémunération incitative ou les autres primes attribuées aux dirigeants;
 - d) les contrats d'emploi et les autres arrangements particuliers conclus avec des hauts dirigeants ou d'autres groupes d'employés, et le congédiement de ceux-ci, si de telles mesures sont susceptibles d'avoir une incidence importante¹⁾ ultérieure sur la Société ou ses politiques de base relatives à la rémunération et aux ressources humaines;
- (v) prendre toutes les mesures raisonnables pour s'assurer que des programmes de planification de la relève sont en place, notamment des programmes en vue de la formation et du perfectionnement des membres de la direction;
- (vi) assurer une surveillance générale des régimes de retraite canadiens parrainés par la Société et vérifier que des processus sont en place afin de superviser adéquatement l'administration et la gestion de ces régimes de retraite, directement ou par la délégation des fonctions et responsabilités à un ou à plusieurs comités du conseil;
- (vii) approuver certaines questions visant tous les employés, notamment :
 - a) le programme ou la politique relatif au salaire annuel des employés;
 - b) les nouveaux programmes d'avantages sociaux ou des modifications aux programmes actuels qui auraient pour effet d'augmenter les coûts pour la Société à un montant supérieur à 10 000 000 \$ par année;
 - c) les prestations importantes octroyées aux employés qui partent à la retraite en plus des prestations qu'ils reçoivent aux termes des régimes de retraite ou d'autres régimes de prestations approuvés.

1) Aux fins des présentes règles, le terme « importante » comprend une opération ou une série d'opérations connexes qui aurait, selon un jugement et des hypothèses du point de vue commercial raisonnables, une incidence significative sur la Société. L'incidence pourrait se rapporter au rendement et aux passifs financiers de la Société ainsi qu'à sa réputation.

C. Stratégie et plans

Le conseil est chargé de ce qui suit :

- (i) participer aux séances de planification stratégique pour s'assurer que la direction définit des priorités et des objectifs stratégiques d'entreprise et approuver le plan stratégique qui en résulte;
- (ii) approuver les budgets d'engagement de capital et de dépenses en capital ainsi que les plans d'exploitation connexes;
- (iii) approuver les objectifs financiers et d'exploitation utilisés pour déterminer la rémunération;
- (iv) approuver l'entrée dans des secteurs d'activité qui sont ou sont susceptibles d'être importants pour la Société, ou le retrait de ces secteurs d'activité;
- (v) approuver les acquisitions et les dessaisissements importants;
- (vi) surveiller les réalisations de la direction dans le cadre de la mise en oeuvre d'importants objectifs et d'importantes stratégies de la société, compte tenu des circonstances changeantes.

D. Questions générales et financières

Le conseil est chargé de ce qui suit :

- (i) prendre les mesures raisonnables pour veiller à la mise en oeuvre et à l'intégrité des systèmes de contrôle interne et d'information de gestion de la Société;
- (ii) surveiller les résultats financiers et d'exploitation;
- (iii) approuver les états financiers annuels et le rapport de gestion connexe, passer en revue les résultats financiers trimestriels et approuver leur communication par la direction;
- (iv) approuver la circulaire de sollicitation de procurations par la direction, la notice annuelle et les documents qui y sont intégrés par renvoi;
- (v) déclarer des dividendes;
- (vi) approuver les opérations de financement, les modifications au capital autorisé, l'émission et le rachat d'actions, l'émission et le rachat de titres de créance, l'inscription d'actions et d'autres titres à la cote d'une bourse, l'émission d'effets de commerce, et les prospectus et conventions de fiducie connexes;
- (vii) recommander la nomination des auditeurs externes et approuver leur rémunération;
- (viii) approuver les résolutions bancaires et les modifications importantes aux relations avec des institutions financières;
- (ix) approuver la nomination de sociétés de fiducie ou les modifications importantes aux relations avec les sociétés de fiducie;
- (x) approuver les contrats, les baux et les autres arrangements ou engagements qui peuvent avoir une incidence importante sur la Société;
- (xi) approuver les lignes directrices relatives à l'autorisation des dépenses;

- (xii) approuver le commencement ou le règlement d'un litige qui est susceptible d'avoir une incidence importante sur la Société.

E. Gestion des affaires et des risques

Le conseil est chargé de ce qui suit :

- (i) prendre les mesures raisonnables pour s'assurer que la direction a identifié les principaux risques associés aux activités de la Société et a mis en oeuvre les stratégies appropriées pour gérer ces risques, qu'elle comprend les principaux risques et maintient un bon équilibre entre les risques et les avantages;
- (ii) passer en revue les rapports sur les engagements de capital et dépenses en capital relativement aux budgets approuvés;
- (iii) passer en revue le rendement financier et de l'exploitation compte tenu des budgets ou des objectifs;
- (iv) surveiller les enjeux environnementaux et sociaux et recevoir, sur une base régulière, des rapports sur des questions ayant trait, notamment, au comportement éthique, à la gestion environnementale, à la santé et à la sécurité des employés et des entrepreneurs, aux droits de la personne, aux relations avec les communautés autochtones et aux opérations entre personnes apparentées;
- (v) évaluer et surveiller les systèmes de contrôle de gestion en évaluant et en examinant les renseignements fournis par la direction et d'autres personnes (par exemple les auditeurs internes et externes) au sujet de l'efficacité des systèmes de contrôle de gestion.

F. Politiques et procédures

Le conseil est chargé de ce qui suit :

- (i) surveiller la conformité à toutes les politiques et procédures importantes aux termes desquelles la Société est exploitée;
- (ii) donner des directives à la direction pour s'assurer que la Société est exploitée en tout temps conformément aux lois et aux règlements applicables et aux normes morales et éthiques les plus élevées;
- (iii) donner à la direction des directives sur les questions de principe tout en respectant sa responsabilité relative à la gestion courante des affaires de la Société;
- (iv) passer en revue les nouvelles politiques générales importantes ou les modifications importantes aux politiques actuelles (notamment, par exemple, les politiques relatives à la conduite des affaires, aux conflits d'intérêts et à l'environnement).

G. Rapport sur la conformité à la réglementation et communications générales

Le conseil est chargé de ce qui suit :

- (i) prendre toutes les mesures raisonnables pour s'assurer que la Société a adopté des processus de communication et d'information efficaces avec les actionnaires et d'autres

intervenants ainsi qu'avec les milieux financiers, les autorités de réglementation et d'autres destinataires;

- (ii) approuver l'interaction avec les actionnaires à l'égard de toutes les questions qui nécessitent une réponse des actionnaires ou leur approbation;
- (iii) prendre toutes les mesures raisonnables pour s'assurer que le rendement financier de la Société est adéquatement communiqué aux actionnaires, aux autres porteurs de titres et aux autorités de réglementation en temps opportun et sur une base régulière;
- (iv) prendre toutes les mesures raisonnables pour s'assurer que les résultats financiers sont communiqués fidèlement et conformément aux principes comptables généralement reconnus;
- (v) prendre toutes les mesures raisonnables pour s'assurer de la communication en temps opportun de tout autre fait nouveau qui a une incidence importante sur la Société;
- (vi) faire rapport chaque année aux actionnaires de la gérance du conseil pour l'exercice précédent (le rapport annuel).

IV. OBLIGATIONS LÉGALES GÉNÉRALES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

A. Le conseil est chargé de ce qui suit :

- (i) donner des directives à la direction pour s'assurer que les exigences d'ordre juridique ont été respectées et que les documents et registres ont été dûment préparés, approuvés et tenus;
- (ii) approuver des modifications aux règlements administratifs et aux statuts constitutifs, aux questions nécessitant l'approbation des actionnaires et aux questions à débattre aux assemblées des actionnaires;
- (iii) approuver la forme juridique de la Société, sa dénomination, son logo, l'énoncé de sa mission et l'énoncé de sa vision;
- (iv) s'acquitter des autres fonctions qu'il s'est réservées et qui ne peuvent, en vertu de la loi, être déléguées aux comités du conseil ou à la direction.

Annexe C – Mesures non conformes aux PCGR

Dans nos documents d'information, nous utilisons les mesures non conformes aux PCGR suivantes :

- BAIIA comparable
- BAIL comparable
- résultat comparable
- résultat comparable par action
- fonds provenant de l'exploitation
- fonds provenant de l'exploitation comparables
- flux de trésorerie distribuables comparables
- flux de trésorerie distribuables comparables par action ordinaire.

Ces mesures n'ont pas de signification normalisée aux termes des PCGR, et c'est pourquoi elles pourraient ne pas être semblables aux mesures présentées par d'autres entités.

Mesures comparables

Pour calculer les mesures comparables, nous ajustons certaines mesures conformes aux PCGR et non conformes aux PCGR en fonction de certains postes que nous jugeons importants, mais qui ne tiennent pas compte des activités sous-jacentes pendant la période visée. Sauf mention contraire, ces mesures comparables sont calculées d'une manière uniforme d'une période à l'autre et sont ajustées en fonction de postes particuliers pour chaque période au besoin.

Toute décision de ne pas ajuster une mesure en fonction d'un poste particulier est subjective et n'est prise qu'après un examen minutieux. Les postes particuliers peuvent notamment porter sur :

- certains ajustements de la juste valeur touchant des activités de gestion des risques
- des remboursements et des ajustements d'impôts sur le bénéfice ainsi que des modifications apportées aux taux en vigueur
- des gains ou des pertes à la vente d'actifs ou d'actifs destinés à la vente
- des règlements issus d'actions en justice ou d'ententes contractuelles et des règlements dans le cadre de faillites
- l'incidence de décisions rendues par des organismes de réglementation ou de règlements d'arbitrage portant sur le résultat d'exercices précédents
- des coûts de restructuration
- la dépréciation des écarts d'acquisition, d'investissements et d'autres actifs, y compris certains coûts liés à leur maintien et à leur liquidation
- les coûts d'acquisition et d'intégration.

Nous excluons les gains non réalisés et les pertes non réalisées découlant des variations de la juste valeur des instruments dérivés utilisés pour réduire certains risques financiers et risques liés au prix des produits de base auxquels nous sommes exposés. Ces instruments dérivés constituent généralement des instruments de couverture économique efficaces, mais ils ne répondent pas aux critères précis de la comptabilité de couverture. Par conséquent, nous imputons les variations de la juste valeur au bénéfice net. Étant donné que ces montants ne

reflètent pas fidèlement les gains et les pertes qui seront réalisés au moment du règlement, nous estimons qu'ils ne sont pas représentatifs de nos activités sous-jacentes.

Le tableau qui suit présente nos mesures non conformes aux PCGR comparables et leur mesure conforme aux PCGR équivalente.

| Mesure comparable | Mesure initiale |
|---|--|
| BAIIA comparable | bénéfice sectoriel |
| BAIL comparable | bénéfice sectoriel |
| résultat comparable | bénéfice net attribuable aux actionnaires ordinaires |
| résultat comparable par action ordinaire | bénéfice net par action ordinaire |
| fonds provenant de l'exploitation comparables | rentées nettes liées aux activités d'exploitation |
| flux de trésorerie distribuables comparables | rentées nettes liées aux activités d'exploitation |

BAIIA comparable et BAIL comparable

Le BAIIA comparable représente le bénéfice sectoriel ajusté en fonction de certains postes particuliers, exclusion faite des charges d'amortissement hors trésorerie. Nous utilisons le BAIIA comparable comme une mesure du bénéfice tiré des activités courantes de la société. Il s'agit d'un indicateur utile de notre performance, que nous présentons aussi sur une base consolidée. Le BAIL comparable représente le bénéfice sectoriel ajusté en fonction de postes particuliers. Il s'agit d'un outil efficace pour évaluer les tendances dans chaque secteur. Se reporter au rapport annuel 2018 pour consulter un rapprochement de ces mesures et du bénéfice sectoriel.

Résultat comparable et résultat comparable par action

Le résultat comparable représente le bénéfice ou la perte attribuable aux actionnaires ordinaires, sur une base consolidée, ajusté en fonction de postes particuliers. Le résultat comparable englobe le bénéfice sectoriel, les intérêts débiteurs, la provision pour les fonds utilisés pendant la construction, les intérêts créditeurs et autres, les impôts sur le bénéfice, les participations sans contrôle et les dividendes sur les actions privilégiées, après ajustement en fonction de postes particuliers. Se reporter au rapport annuel 2018 pour consulter un rapprochement de cette mesure avec le bénéfice net attribuable aux actionnaires ordinaires et avec le bénéfice net par action ordinaire.

Fonds provenant de l'exploitation et fonds provenant de l'exploitation comparables

Les fonds provenant de l'exploitation représentent les rentrées nettes liées à l'exploitation avant les variations du fonds de roulement d'exploitation. Nous croyons qu'il s'agit d'une mesure utile pour évaluer les flux de trésorerie d'exploitation consolidés étant donné qu'ils excluent les fluctuations des soldes du fonds de roulement d'exploitation, qui ne sont pas nécessairement représentatifs des activités sous-jacentes pour la

période visée, et qu'ils fournissent une mesure uniforme de la production de rentrées par nos actifs. Les fonds provenant de l'exploitation comparables sont ajustés en fonction de l'incidence sur la trésorerie des postes particuliers décrits ci-dessus. Se reporter au rapport annuel 2018 pour un rapprochement des fonds provenant de l'exploitation et des rentrées nettes liées à l'exploitation.

Flux de trésorerie distribuables comparables et flux de trésorerie distribuables comparables par action

Nous croyons que les flux de trésorerie distribuables comparables sont une mesure supplémentaire utile de la performance qui définit les liquidités disponibles pour les actionnaires ordinaires avant l'affectation des capitaux. Les flux de trésorerie distribuables comparables correspondent aux fonds provenant de l'exploitation comparables diminués des dividendes sur les actions privilégiées, des distributions aux participations sans contrôle et des dépenses d'investissement de maintien non recouvrables. Se reporter au rapport annuel 2018 pour un rapprochement de ces mesures et des rentrées nettes liées à l'exploitation.

Les dépenses d'investissement de maintien représentent les dépenses engagées pour maintenir la capacité opérationnelle, l'intégrité et la fiabilité de nos actifs et elles tiennent compte des montants attribuables à notre quote-part des dépenses d'investissement de maintien liées à nos participations comptabilisées à la valeur de consolidation. Dans les faits, nous avons la possibilité de recouvrer à même les droits la totalité des dépenses d'investissement de maintien consacrées à nos secteurs des gazoducs au Canada, des gazoducs aux États-Unis et des pipelines de liquides. Les dépenses d'investissement de maintien consacrées aux gazoducs canadiens sont prises en compte dans leur base tarifaire, de laquelle nous tirons un rendement réglementé, et nous les recouvrons par la suite à même les droits futurs. Les dépenses d'investissement de maintien relatives à nos gazoducs aux États-Unis peuvent être recouvrées à même les droits aux termes du règlement tarifaire actuellement en vigueur ou à même les droits qui seront fixés dans le cadre d'instances tarifaires ou de règlements futurs. Enfin, les arrangements tarifaires visant nos pipelines de liquides prévoient le recouvrement des dépenses d'investissement de maintien. C'est pourquoi le calcul des flux de trésorerie distribuables comparables et des flux de trésorerie distribuables comparables par action ordinaire présentés en 2018 tient compte seulement d'une réduction au titre des dépenses d'investissement de maintien non recouvrables. Nous avons ajusté les flux de trésorerie distribuables comparables et les flux de trésorerie distribuables comparables par action ordinaire de 2017 et de 2016 afin de refléter notre nouveau mode de présentation de l'information, ce qui procure aux lecteurs une information plus pertinente selon nous.

Renseignements à l'intention des actionnaires

TransCanada est heureuse de répondre aux questions des actionnaires et des investisseurs.

Communiquez avec :

David Moneta

Vice-président, Relations avec les investisseurs

Téléphone : **1.403.920.7911**

Numéro sans frais : **1.800.361.6522**

Courriel : **investor_relations@transcanada.com**

Visitez TransCanada.com pour des renseignements à l'intention des investisseurs :

TransCanada.com/Investors

Conseil d'administration

Vous pouvez communiquer directement avec le conseil en écrivant à l'adresse suivante :

Président du conseil d'administration

a/s du secrétaire

TransCanada Corporation

450 – 1 Street SW

Calgary (Alberta) Canada

T2P 5H1

Agent des transferts

Services aux investisseurs Computershare

100 University Avenue, 8th Floor

Toronto (Ontario) M5J 2Y1

Téléphone : **1.514.982.7959**

Numéro sans frais : **1.800.340.5024**

Télécopieur : **1.888.453.0330**

Courriel : **transcanada@computershare.com**

Agent de sollicitation de procurations

Shorecrest Group

Numéro sans frais en Amérique du Nord :

Français : **1.888.566.2194**

Anglais : **1.888.637.5789**

Banques, courtiers et appels à frais virés, de l'extérieur de l'Amérique du Nord : **1.647.931.7454**

Courriel : **contact@shorecrestgroup.com**

Siège social

TransCanada Corporation

450 – 1 Street SW

Calgary (Alberta) Canada

T2P 5H1



Visitez notre site Web pour de plus amples renseignements :

TransCanada.com

Consultez notre rapport annuel :

AnnualReport.TransCanada.com

Imprimé au Canada

Février 2019

MEMBER OF
**Dow Jones
Sustainability Indices**
In Collaboration with RobecoSAM



Place FSC
logo here